

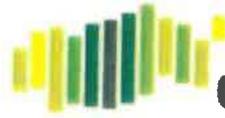


**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Communauté
Perche & Haut Vendômois**



Collines du Perche
Communauté de communes



**SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS**



**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE POUR
LE TERRITOIRE DU PAYS VENDÔMOIS**

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du Pays Vendômois

ENTRE

L'État,

Représenté par Monsieur François PESNEAU, Préfet de Loir-et-Cher

ET

La communauté d'agglomération Territoires vendômois

Représentée par M. Laurent BRILLARD, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 15 novembre 2021

ET

La communauté de communes du Perche et Haut Vendômois

Représentée par M. Alain BOURGEOIS, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 6 septembre 2021,

ET

La communauté de communes des Collines du Perche

Représentée par Mme Karine GLOANEC MAURIN, Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 24 novembre 2021,

ET

Le syndicat mixte du Pays Vendômois

Représenté par Mme Claire FOUCHER-MAUPETIT, Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 19 octobre 2021,

ET

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher,

Représenté par Monsieur Philippe GOUET, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 8 novembre 2021,

ET

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire

Représenté par Monsieur François BONNEAU, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

Préambule	3
Article 1 - Objet du contrat	4
1.1 Evolution du CTE et du contrat de ruralité vers un CRTE	5
1.2 Présentation générale du territoire	6
1.3 Intégration des dispositifs existants.....	7
Article 2 - Diagnostic du territoire.....	9
Article 3 - Ambitions du territoire et orientations stratégiques	14
3.1 Ambitions du territoire	14
3.2 Orientations stratégiques	18
Article 4 – Plan d'action	18
4.1 Validation des actions	18
4.2 Présentation du plan d'action	18
Article 5 – Engagement des partenaires	27
5.1 Dispositions générales concernant les financements	27
5.2 Le territoire signataire	27
5.3 L'état, les établissements et opérateurs publics.....	27
5.4 Le Conseil régional	28
5.5 Le Conseil départemental	28
Article 6 – Gouvernance du CRTE.....	29
6.1 Le Comité de pilotage	29
6.2 Le Comité technique	29
6.3 La mise en œuvre opérationnelle des projets.....	29
Article 7 – Modalités d'accompagnement en ingénierie.....	31
Article 8 – Évaluation du CRTE.....	31
Article 9 – Information et communication.....	31

ANNEXES

Annexe 1 - Carte des EPCI de l'arrondissement de Vendôme

Annexe 2 - Carte des axes routiers de l'arrondissement de Vendôme

Annexe 3 - Diagnostic du territoire élaboré par l'observatoire économique des territoires (OET) et la direction départementale des territoires (DDT) du Loir-et-Cher

Annexe 4 - Synthèse des actions du CRTE (cf article 4-2)

Annexe 5 – Fiches actions CRTE

Annexe 6 – Tableau de synthèse

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui constitue aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

1. Article 1 - Objet du contrat

Le CRTE a pour objet immédiat d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire du Pays Vendômois.

Plus globalement, le CRTE poursuit un double objectif :

- Il prend en compte les spécificités du territoire, au niveau de son bassin de vie : c'est tout l'enjeu du projet de territoire, un projet stratégique global défini par les acteurs locaux pour six ans ;
- Il consacre une nouvelle relation de travail entre l'État et les collectivités, avec des réunions régulières autour de la mise en œuvre de ce projet de territoire, sur les deux années de la relance (2021 et 2022), mais aussi sur les six années du mandat municipal et intercommunal.

Le CRTE s'inscrit ainsi :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Le CRTE est donc conçu comme une démarche partenariale et évolutive. En effet, si la transition écologique représente un axe transversal de ce contrat, le CRTE a aussi vocation à aborder tous les thèmes qui intéressent à la fois l'État et les collectivités, tels que l'éducation, la santé, la culture ou la sécurité.

Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE s'enrichit de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et des modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays vendômois autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Evolution du CTE et du contrat de ruralité vers un CRTE

Le CTE

Les contrats de transition écologique (CTE) ont été lancés en 2018, traduisant ainsi au niveau local les engagements pris par la France lors de la COP21. Ces nouveaux contrats constituaient des outils au service de la transformation écologique de territoires volontaires autour de projets durables et concrets, articulés autour de trois objectifs :

- L'écologie comme moteur de l'économie et créatrice d'emploi local ;
- La mobilisation de tous les acteurs publics comme privés ;
- L'accompagnement opérationnel des reconversions industrielles du territoire.

Le 19 septembre 2019, le territoire du Pays vendômois s'engageait dans la conduite d'un CTE signé par le syndicat mixte du Pays vendômois, la communauté d'agglomération Territoires vendômois (CATV), la communauté de communes des Collines du Perche (CCCP), la communauté de communes du Perche et Haut Vendômois (CCPHV), le Conseil régional du Centre-Val-de-Loire, le Conseil départemental du Loir-et-Cher et l'État.

Le contenu du CTE et l'ensemble de ses annexes sont pris en compte dans l'évolution vers le CRTE. L'ensemble des engagements du contrat est repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

Le CRTE se substituera automatiquement au CTE dès la fin de validité de ce dispositif contractuel en 2023.

Le Contrat de Ruralité

Les contrats de ruralité ont été lancés à la fin de l'année 2016. Ces contrats, conclus entre les collectivités et leurs partenaires publics, avaient pour ambition de coordonner et structurer les politiques publiques territorialisées autour d'un plan d'action porté par les collectivités signataires et décliné en projets de territoire.

Afin de dégager des synergies sur ces projets, les contrats de ruralité bénéficiaient d'un effet de levier financier ainsi que d'un accès favorisé à de l'ingénierie, afin d'accompagner les actions inscrites au contrat.

Conçus pour une période de quatre ans, les premiers contrats de ruralité entraient en vigueur en 2017, pour prendre fin en 2020.

Signé le 21 juin 2017 entre l'État, le syndicat mixte du Pays vendômois, la CATV, la CCCP, la CCPHV, le Conseil régional, le Conseil départemental, les chambres consulaires et les bailleurs sociaux, le contrat de ruralité de l'arrondissement de Vendôme a donc pris fin le 31 décembre 2020.

Issus du plan de relance, les CRTE sont des contrats intégrateurs ayant vocation à reprendre l'intégralité des dispositifs contractuels existants pour plus de lisibilité. Dès lors, le contrat de ruralité, désormais caduque, devient le CRTE du Pays vendômois et intégrera les autres dispositifs en cours.

1.2 Présentation générale du territoire

Le territoire du Pays Vendômois et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Le territoire du syndicat mixte du Pays vendômois a été retenu comme périmètre du CRTE, dans la mesure où il couvre l'intégralité de l'arrondissement de Vendôme (100 communes) et les territoires des trois EPCI qui le composent :

- **La communauté d'agglomération Territoires vendômois (CATV) :** 65 communes ;
- **La communauté de communes du Perche et Haut Vendômois (CCPHV) :** 23 communes ;
- **La communauté de communes des Collines du Perche (CCCP) :** 12 communes.

Le dernier recensement réalisé par l'INSEE en 2018 fait état de 68 599 habitants à l'échelon de l'arrondissement de Vendôme, répartis pour 78 % au sein de la CATV, 13 % au sein de la CCPHV et 9 % au sein de la CCCP. Un quart de la population réside dans la commune de Vendôme (16 133 habitants) et les 3/4 des communes du territoire comptent moins de 500 habitants.

Il s'agit de ce fait d'un territoire essentiellement rural, disposant de quelques pôles urbains et industriels articulés autour de Mondoubleau/Cormenon, Morée/Fréteval, Montoire-sur-le-Loir et Vendôme, qui sont par ailleurs identifiées comme Petites villes de demain. Les modes de vie, de consommation et de transport sont adaptés en conséquence : usage privilégié du véhicule personnel, développement de filières locales, diversité des bassins d'emploi (Vendôme, Blois mais également la Sarthe et l'Eure-et-Loire). La ville de Vendôme occupe une place centrale sur le territoire et se situe à 33 km de Blois. Par ailleurs, elle dispose d'une gare TGV la reliant à Paris en 42 minutes. Ces caractéristiques font de Vendôme le bassin d'emploi privilégié des habitants de l'arrondissement.

En raison de son caractère rural, l'arrondissement de Vendôme présente une part importante d'activités agricoles, l'est de l'arrondissement étant plutôt dédié aux cultures céréalières et l'ouest aux polycultures et à l'élevage.

Toutefois, son tissu industriel n'est pas négligeable. La part des emplois dédiés à l'industrie sur le bassin est supérieure à la moyenne nationale. Par ailleurs, de belles entreprises sont installées sur le territoire, telles que Bosch, Brandt, Thalès, Trescal, Minier, Chavigny, LVMH, SIPLAST, Trigano, AXERREAL ou le Triangle notamment.

Enfin, l'arrondissement dispose d'un véritable potentiel touristique et culturel.

1.3 Intégration des dispositifs existants

Le CRTE constitue un contrat intégrateur dans la mesure où il regroupe l'ensemble des contrats qui existent sur le territoire, et qu'il les met au service de la stratégie définie et portée par les acteurs locaux, à savoir :

- **Petites villes de demain** – Amorcé en 2021, le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable. Au sein du Pays vendômois, cinq communes ont été labellisées Petites Villes de demain : Vendôme et Montoire-sur-le-Loir (CATV), Mondoubleau (CCCP), Morée et Fréteval (CCPHV).
- **Territoires d'industrie** – Le 22 novembre 2018, le Premier ministre annonçait le lancement du plan Territoires d'industries pour 124 territoires. L'initiative Territoires d'industries s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics ou des entreprises au service de l'industrie et de leur territoire. Le 20 juin 2019, le protocole Territoire d'industrie Vallée du Loir était signé entre l'État, la communauté de communes du Grand Châteaudun, la communauté de communes de Bonnevalais, la communauté de communes du Perche et Haut-Vendômois, la communauté de communes des Collines du Perche, la communauté d'agglomération Territoires vendômois, les conseils départementaux de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir et le conseil régional Centre-Val de Loire. Le contrat Territoire d'industrie Vallée du Loir doit être signé prochainement pour une durée de quatre ans. Le caractère interdépartemental de ce contrat permettra d'intégrer des actions de développement de l'industrie, de l'économie et de l'emploi, cohérentes et synergiques.
- **Contrat local de santé (CLS)** – Pour répondre au plus près aux besoins de la population et des professionnels, le Pays vendômois, les établissements publics de coopération intercommunale membres, le conseil départemental, le conseil régional, le centre hospitalier de Vendôme et l'État se sont engagés dans une démarche d'amélioration de l'offre de santé. Le premier CLS a été signé en 2013, avant d'être reconduit en 2019 pour la période 2020 – 2022 autour de cinq axes prioritaires :

- Coordonner et articuler les différentes politiques publiques de santé ;
 - Fédérer l'ensemble des acteurs médicaux, sociaux et médico-sociaux ;
 - Innover en matière d'organisation et d'amélioration des pratiques ;
 - Communiquer en matière de santé ;
 - Renforcer l'attractivité du territoire.
- **Contrat de ville de Vendôme** – Le contrat de ville de Vendôme, signé le 15 juillet 2015, constitue le socle de l'intervention de la ville de Vendôme, de Territoires vendômois, de l'État et de leurs partenaires, en direction du quartier prioritaire des Rottes et de ses habitants, dans les domaines de l'emploi et de l'insertion professionnelle, de la cohésion sociale et du renouvellement urbain. En 2018, conformément à la loi LAMY du 21 février 2014, le contrat de ville de Vendôme a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours, qui a constitué une opportunité pour remobiliser et fédérer les partenaires autour d'objectifs communs et opérationnels pour les années 2019 à 2022. Par ailleurs, la durée de ces contrats a été prolongée jusqu'en 2022 par la loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018.
- **Contrat régional de solidarité territoriale (CRST)** – Prévu pour la période 2016-2021, le CRST fera l'objet d'un renouvellement en 2022. Le CRST, négocié entre les acteurs locaux et le Conseil régional, décline des dispositifs d'aides formalisés dans des « cadres de référence » qui précisent les modalités du financement régional traduisant la volonté d'un rapprochement du conseil régional de ses territoires.
- **France Services** – Les espaces France Services (EFS) ont pour vocation d'assurer la continuité de service au public en assurant la présence d'effectifs suffisants et compétents et une amplitude horaires minimum d'ouverture de 24 h 00 sur cinq jours hebdomadaires. Ils proposent ainsi un panier de services homogène au travers d'un socle commun de neuf opérateurs obligatoire : CPAM, CARSAT, MSA, CAF, la Poste et Pôle emploi. À ce jour, trois sites ont été labellisés sur le territoire à Droué, Morée (CCPHV) et Mondoubleau (CCCP).
- **Schéma de cohérence territoriale (SCoT)** – Le SCoT est un document de planification stratégique fixant à l'échelle d'un territoire plus large que le PLU les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 15 ou 20 ans à venir dans une perspective de développement durable et équilibré des territoires. Élaboré par le syndicat mixte des territoires du Grand vendômois, le SCoT a été arrêté par le comité syndical le 20 septembre 2021 et fera bientôt l'objet d'une enquête publique. Les trois orientations stratégiques du SCoT sont les suivantes :
- Activités économiques, agricoles et commerciales ;
 - Offre de logements, de mobilité, d'équipements, de service et densification ;
 - Transition écologique, énergétique, valorisation des paysages, consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF).

- **Plan climat-énergie territorial (PCET)** – Le Pays vendômois a pris l'initiative de réaliser un PCET sur la période 2015 -2020. Le PCET s'articule autour d'un plan d'actions mis en œuvre par les collectivités territoriales ayant pour objectif principal de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Les PCET sont progressivement remplacés par les plans climat air-énergie territorial (PCAET), qui intègre désormais le volet spécifique de l'air. Sa généralisation est obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20 000 habitants à l'horizon du 1^{er} janvier 2019, et dès 2017 pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants. Ainsi, la communauté d'agglomération Territoires vendômois se trouve dans l'obligation d'élaborer un PCAET pour son territoire. Conformément à l'engagement des parties, cette élaboration pourra être confiée au Pays vendômois afin d'intégrer l'ensemble des collectivités territoriales du territoire.

2. Article 2 - Diagnostic du territoire

Une offre globale de services et d'équipements adaptée au territoire

L'offre du territoire est articulée autour d'un pôle de services supérieurs situé à Vendôme et de deux pôles de services intermédiaires à Mondoubleau et Montoire-sur-le-Loir. 21 pôles de proximité répartis sur l'ensemble du territoire, dont Morée et Freteval, Droué et Saint-Ouen, viennent compléter l'offre de services.

Dans l'ensemble, et à l'exception de la partie nord du territoire qui est moins bien desservie, le Pays vendômois semble donc assez bien couvert en matière de services à la population et d'équipements, notamment en termes d'équipements sportifs, de structures d'accueil de la petite enfance ou des personnes âgées, ou encore d'accès au numérique. Il convient de noter que l'arrondissement dispose à ce jour de trois espaces France Service à Droué, Morée et Mondoubleau, et que d'autres structures de ce type (fixe ou itinérant) devraient être mises en place dans les mois à venir pour assurer un maillage du territoire.

Des tensions dans de nombreuses disciplines médicales et paramédicales

La difficulté majeure du territoire provient de l'insuffisance des personnels soignants au regard des besoins. En effet, la tension est forte en termes de médecins, généralistes et spécialistes, étant souligné en outre la proportion élevée de médecins âgés de 55 ans ou plus (près de six sur 10), qui accroîtra encore davantage cette tension dans les prochaines années.

Les trois communautés de communes ou d'agglomération et le conseil départemental se sont engagés auprès des médecins généralistes pour mettre en œuvre le dispositif PAÏS (Plateforme alternative d'innovation en santé), qui permet d'assurer une continuité des soins avec prise en charge des imprévus sans rendez-vous entre 8 h 00 et 20 h 00. Cette initiative ne permet néanmoins pas à ce stade de répondre à l'ensemble des besoins du territoire. Peu de professionnels médicaux et paramédicaux sont ainsi dans le Perche, le Haut Vendômois ou en bordure de la Sarthe.

Une capacité de mobilité limitée

Malgré une proportion de ménages motorisés de 89 % et une desserte en transports collectifs ou à la demande organisée pour l'ensemble des habitants du Pays, la mobilité demeure une problématique non négligeable sur le territoire vendômois. La voiture demeure en effet le mode de transport privilégié et la part des déplacements domicile/travail réalisés en modes de transport doux ou en transport en commun reste peu élevée, alors même que les 3/4 des actifs résident et travaillent dans le Pays Vendômois.

Un plan de mobilité rurale est ainsi en cours d'élaboration à l'échelle du SCOT Territoires du Grand Vendômois pour proposer une approche globale de la mobilité sur l'ensemble de Pays, l'objectif étant en outre de développer les mobilités alternatives (installation de bornes de recharges pour véhicules électriques, création d'aires de covoiturage, aménagements de pistes cyclables, etc.). Cette politique des mobilités alternatives s'inscrit en complément des actions présentées dans le plan d'actions de l'Agenda 2030, pour répondre aux urgences environnementales, sociales et climatiques. C'est un enjeu majeur dans le territoire majoritairement rural du Vendômois, où il n'existe pas partout d'alternatives économiquement viables à l'automobile pour les déplacements de la population.

Une nécessaire redynamisation des centres bourgs et de l'habitat

Le programme Petites villes de demain doit permettre de conforter l'attractivité des pôles retenus (Mondoubleau, Montoire, Morée-Freteval, Vendôme), par l'activation des dispositifs liés aux opérations de revitalisation des territoires (ORT) et par le déploiement d'une stratégie d'actions en faveur du logement, des commerces, de l'offre de services, et plus largement du dynamisme économique et du cadre de vie.

En effet, si les villes identifiées Petites villes de demain, au titre de leur rôle de centralité, présentent une offre de services et d'équipements plutôt satisfaisante, elles souffrent d'une baisse de population corrélée à un vieillissement marqué de leurs résidents et qui s'accompagne de phénomènes de vacances de locaux, notamment commerciaux.

Concernant l'habitat, globalement, le Pays Vendômois ne fait pas face à ce jour à une tension de l'offre de logement, notamment au niveau du logement social. Cette situation est néanmoins à surveiller face à l'augmentation de la demande constatée depuis quelques mois sur le territoire, en raison notamment du développement économique, des impacts de la crise COVID et de la proximité de Paris via le TGV.

Dans ce cadre, la reconquête des logements vacants, de même que la rénovation énergétique du parc de logements relativement ancien, deviennent de réels enjeux pour le Pays vendômois. Une attention particulière doit également être portée à la production d'une offre de logements adaptée aux personnes âgées ou handicapées. A titre d'exemple, la communauté de communes des Collines du Perche et l'Association des personnes handicapées du Perche (APHP) sont co-porteurs d'un projet de construction d'une résidence relevant de l'habitat inclusif sur la commune de Cormenon.

Une offre locale de formation adaptée mais des niveaux de formation de la population relativement faibles

Le Pays vendômois et le Loir-et-Cher partagent les mêmes caractéristiques quant aux niveaux de formation de leur population, considérés comme relativement faibles.

Pourtant, l'offre locale de formation est notable. Ainsi, même si le Pays vendômois n'offre pas de formation supérieure universitaire, les différents établissements du territoire permettent de former un nombre important de jeunes, avec des diplômes généraux (BAC) mais également avec des formations professionnelles et agricoles allant jusqu'au BAC + 2. Des formations adaptées sont en outre proposées dans des domaines spécifiques, par exemple les transports et la logistique avec le Campus des métiers PROMOTRANS à Saint-Ouen.

Un faible taux de chômage et des difficultés de recrutement de main d'œuvre

Le taux de chômage de la zone d'emploi de Vendôme continue de reculer de manière significative depuis 2013, pour atteindre le taux de chômage le plus bas des zones d'emploi de la région (5,8 % au 2nd trimestre 2021).

Ce faible niveau de chômage est à rapprocher des difficultés croissantes des entreprises à recruter, en période de conjoncture favorable, alors même que les départs en retraite deviennent plus nombreux. Les tensions sur le marché du travail risquent de s'intensifier encore davantage dans les mois à venir, face à l'implantation ou à l'extension récente de nouvelles entreprises sur le territoire.

Le Pays vendômois accueille en son périmètre 46 parcs d'activités, répartis sur une superficie totale de 714 ha et comprenant 13 zones définies comme prioritaires. Le rythme de commercialisation sur ces parcs s'est légèrement renforcé depuis 2015, les transactions concernant essentiellement des entreprises industrielles et dans une moindre mesure des établissements commerciaux. Des surfaces ont ainsi été commercialisées au cours de la période récente dans le secteur de Vendôme, notamment à la faveur du développement de Vuitton.

Face à ce dynamisme économique, les difficultés de recrutement de main d'œuvre constituent un enjeu majeur pour le territoire.

Sur 1 920 projets de recrutement identifiés par Pôle Emploi dans le bassin d'emploi de Vendôme dans le cadre de son enquête BMO (besoins en main d'œuvre) en 2021, 46 % généraient ainsi des difficultés de recrutement. Ces difficultés sont particulièrement prégnantes dans certains métiers liés à la santé (aides-soignants et infirmiers), aux services (agents d'entretien de locaux, aides à domicile et aides ménagères), aux bâtiments et travaux publics et aux transports.

Une place prépondérante de l'agriculture à conserver, mais dans un objectif de résilience

Selon les données de la PAC 2020, le Pays vendômois est l'un des territoires du Loir-et-Cher le plus agricole avec près des 3/4 de ses surfaces dédiées à l'agriculture,

contre seulement 45 % pour le département. La moitié des exploitations de cette zone sont à dominante « grandes cultures » et un quart sont spécialisées en polyculture et polyélevage. L'agriculture biologique, bien que n'ayant pas atteint les objectifs nationaux fixés au sein du plan d'actions Ambition Bio 2022 du ministère en charge de l'agriculture, s'est fortement développée sur le territoire vendômois depuis une dizaine d'années, avec plusieurs collectifs agricoles engagés en agro-écologie. La diversité du tissu agricole local représente une réelle richesse. Le Pays vendômois concentre ainsi 21 % de la main d'œuvre agricole du département, avec une problématique notable concernant le vieillissement des agriculteurs (plus de la moitié des agriculteurs ont plus de 50 ans et 33 % des chefs d'exploitations ont plus de 60 ans).

L'agriculture se trouve toutefois parmi les secteurs qui sont et seront les plus touchés par les impacts du changement climatique. Les exploitations agricoles du Pays vendômois sont actives en matière d'adaptation de l'agriculture aux défis de demain et le travail engagé dans ce cadre doit être poursuivi pour accroître la résilience face aux aléas climatiques et économiques.

De même, le Projet alimentaire territorial (PAT) du Pays vendômois adopte une vision environnementale et économique, complétant l'approche santé/alimentation. Ce projet ambitionne de faire travailler ensemble les acteurs de la chaîne alimentaire du territoire autour de la gastronomie, de l'économie, de l'environnement, de la réduction des déchets, de l'accès à une alimentation de qualité et dans le respect de la loi Egalim. L'objectif est de mettre en place un programme d'action efficient au service des habitants et des acteurs du territoire, notamment par le biais du développement des filières courtes.

Une importante offre patrimoniale et culturelle, mais une faible fréquentation touristique et une capacité d'accueil relativement modeste

Le Pays vendômois est constitué d'une mosaïque de paysages regroupés en quatre grandes entités remarquables, parfois façonnés par l'agriculture : le Perche, la vallée du Loir, les confins de la Touraine et la Beauce. Il présente une bonne densité de monuments historiques (la plus forte des trois arrondissements du département) et dispose d'un réel potentiel, avec quatre sites touristiques majeurs (le château des Enigmes à Fréteval, la commanderie templière d'Arville, le musée de Vendôme et le musée-spectacle Musikenfête à Montoire-sur-le-Loir), des manifestations culturelles reconnues (Festival des Promenades photographiques, Les Rockomotives de Vendôme, festival des danses et musiques du monde à Montoire-sur-le-Loir, etc.) et plusieurs établissements culturels d'envergure (l'Hectare, centre national de marionnette en préparation et l'Echalier, agence rurale de développement culturel, ainsi que des équipements culturels à proprement parler tels que le Minotaure. Toutefois, si l'on observe depuis quelques années une montée en puissance du tourisme de nature valorisant le patrimoine historique, architectural, naturel, culinaire et viticole, le Pays totalise moins de 4 % des entrées touristiques du Loir-et-Cher.

Ce taux peu élevé est probablement en partie lié au marketing territorial, encore à développer, et à la capacité d'accueil touristique du Pays vendômois, qui reste relativement modeste. L'offre étant en outre principalement localisée le long de la vallée du Loir et centrée sur l'hôtellerie de plein air.

Des potentialités de développement des énergies renouvelables sur le territoire

Le territoire du Pays vendômois produit 25 % des énergies renouvelables du département. L'énergie produite est issue à 75 % de la biomasse thermique (bois énergie, méthanisation).

Les potentialités de développement à ce titre sont importantes, notamment sur la filière bois, le photovoltaïque ou la méthanisation. En effet, du fait de son caractère bocager et de la place importante des haies sur le territoire, encouragées notamment dans le cadre du CTE, la filière bois-énergie présente des potentialités très intéressantes. De même, le territoire dispose de potentiels au niveau du photovoltaïque sur les bâtiments agricoles, industriels, commerciaux, sportifs ou culturels et un certain nombre de sites susceptibles d'accueillir une centrale photovoltaïque au sol (en tenant compte des enjeux environnementaux, patrimoniaux et du risque inondation). Dans le cadre de la dynamique du CTE, la filière gaz naturel véhicules (GNV) a également été identifiée comme une voie à explorer, avec notamment un projet en cours en lien avec GRDF, le SIDELC et VALDEM.

Le territoire est par ailleurs très actif en matière de réduction de gaz à effet de serre, de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique à travers de nombreuses initiatives locales : Agenda 21 (2010), Plan climat énergie territorial (PCET) (2015, Conseil en énergie partagée, démarche de Territoire à énergie positive et croissance verte (TEP-CV), contrat de transition écologique (2019 et Projet alimentaire territorial (2020).

Le territoire du CRTE compte une quinzaine de friches industrielles, dont huit sont localisées sur la CATV.

Une nécessaire gestion de la ressource en eau

La gestion quantitative de l'eau constitue un enjeu fort sur ce territoire, pour tous les usages mais en particulier pour l'agriculture et son adaptation est au cœur des réflexions départementales. En effet, une démarche est en cours sur deux territoires test, dont le Perche et le Perche Vendômois, dans le cadre d'un groupe de travail « Résilience Eau », mis en place à l'initiative du préfet et copiloté par la chambre d'agriculture et la direction départementale du travail (DDT). A partir d'un diagnostic partagé, l'objectif est de définir un plan d'actions, co-construit avec la profession agricole et le territoire, pour permettre un usage de l'eau résilient en agriculture, dans un contexte de changement climatique.

Pour faire face à des situations d'indisponibilité de la ressource, soit pour des raisons accidentelles (pollution), soit pour des raisons de baisse du niveau des nappes ou cours d'eau, il est donc essentiel de sécuriser l'approvisionnement en eau sur

l'ensemble du territoire, avec notamment la mise en place de dispositifs d'interconnexions.

Un travail est également engagé en parallèle concernant les stations d'épuration, qui présentent un taux de non-conformité supérieur à la moyenne nationale. Ces non-conformités sont toutefois d'origines variables, de l'absence d'équipements réglementaires (non-conformité pouvant être levée rapidement) au dépassement des normes de rejets réglementaires (non-conformité à traiter en priorité en engageant des travaux souvent lourds et coûteux).

Des enjeux écologiques et de prévention des risques à prendre en compte, sans occulter le développement socio-économique

Bien que profondément marqué par des bouleversements paysagers importants dus aux modifications des activités humaines, le Pays vendômois possède encore une richesse faunistique et floristique importante. Du bocage percheron à la vallée du Loir en passant par la petite Beauce, grand nombre d'espèces végétales et animales y sont présentes. Cependant, l'artificialisation de l'espace entraîne une concentration des espèces en des noyaux de biodiversité localisées. Ainsi, plusieurs espaces naturels, de par leur rareté, nécessitent une préservation globale, dans le cadre notamment de la mise en place de la Trame verte et bleue du Pays vendômois, avec une attention particulière portée aux zones humides et aux continuités écologiques, pensée en lien avec le nécessaire développement socio-économique de l'espace.

Le territoire est en outre confronté à deux risques naturels :

- Le risque inondation avec le PPRI du Loir et l'Atlas des zones inondables de la Brayre ;
- Le risque glissement / éboulement de terrain avec les deux plans de prévention des risques naturels de Vendôme et Trôo. Il existe également un Atlas des phénomènes de mouvements de terrain, principalement dus aux manifestations d'éboulements des coteaux ou à l'affaissement des caves, couvrant près de la moitié de la surface du territoire.

3. Article 3 - Ambitions du territoire et orientations stratégiques

3.1 Ambitions du territoire

Le projet du territoire du Pays vendômois a été co-construit par les EPCI qui le composent, autour de leurs ambitions tant spécifiques que communes, afin d'en dégager des actions synergiques et opérationnelles, inscrites au présent contrat.

Ambitions de la communauté de communes des Collines du Perche :

La Communauté de communes des Collines du Perche (CCCP) se caractérise par une très faible densité de population, ce qui lui a permis d'accéder à une adaptation de la loi NOTRE, de poursuivre une gouvernance indépendante et de porter un projet

pour une population de
6 500 habitants.

En effet, malgré sa petite taille, il s'agit d'un EPCI très intégré au regard du nombre de ses compétences. Par ailleurs, elle se trouve approximativement à équidistance de cinq zones urbaines d'envergure (Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Chartres). Ces deux caractéristiques ont contribué à faire de la CCCP une communauté de services à sa création avant de devenir, aujourd'hui, une communauté de projets.

Dès lors, le projet de territoire doit répondre aux attentes de la population en matière de santé, d'emplois et de qualité de vie. Ceci implique donc un travail d'étroite collaboration avec les deux autres EPCI de l'arrondissement afin de coordonner les actions en matière de développement économique, d'accueil médical et de ressources en ingénierie notamment.

La pandémie de la COVID19 a conforté une tendance à l'attractivité retrouvée des territoires ruraux pour les populations citadines qui souhaitent s'éloigner de zones urbaines saturées. Ainsi, les collectivités rurales doivent s'organiser pour accueillir de nouveaux habitants et répondre à leurs besoins en matière de santé, d'éducation (la communauté de communes des Collines du Perche écrit son projet d'école), de culture (médiathèque, points de lecture, agence de développement culturel, site patrimonial et touristique...), d'emplois et de logements. Pour dynamiser l'économie et l'emploi, il est nécessaire de soutenir les entreprises existantes et de valoriser les savoir-faire locaux (briqueterie, filière bois, tannerie...). Favoriser la formation pour les différentes filières et accompagner l'évolution des pratiques agricoles sont autant de leviers pour redonner une attractivité économique au territoire.

Par ailleurs, la CCCP s'est dotée d'un PLUI qui permet de répondre à une organisation harmonieuse du territoire. Dans l'objectif d'éviter une trop grande artificialisation des sols et attentif aux changements climatiques, ce document veut aussi préserver le patrimoine bâti et une architecture respectueuse de constructions nouvelles, sans dénaturer l'identité paysagère propre au Perche.

Ambitions de la communauté de communes du Perche et Haut Vendômois

La Communauté de communes du Perche et Haut Vendômois (CCPHV) est constituée de 23 communes rurales, dans les zones d'attraction de Vendôme et de Châteaudun. Cet EPCI est issu d'une fusion intervenue en 2014 entre les communautés de communes du Haut Vendômois et du Perche Vendômois.

Le Haut Vendômois est centré sur le pôle formé par Morée (1 082 habitants), Fréteval (1 075 habitants) et Pezou (1 120 habitants). Celui-ci constitue un carrefour entre l'axe nord-sud Paris-Tours et l'axe est-ouest Orléans-Le Mans et a donc fait l'objet des principaux investissements structurants : parc d'activités, médiathèque, école de musique, complexe sportif intercommunal...

Le Perche Vendômois est tourné vers Cloyes et Châteaudun, avec Droué (1 000 habitants) accueillant aussi des équipements intercommunaux structurants.

La CCPHV souhaite s'inscrire à long terme dans une coordination de son action avec l'Etat – et les objectifs inscrits au CRTE – la région Centre-Val de Loire, le département de Loir-et-Cher et les EPCI de son environnement proche. Les communes de Morée et Fréteval sont par ailleurs impliquées, en collaboration avec la commune de Mondoubleau (CCCP), dans une initiative Petites Villes de Demain qui sera un catalyseur pour de nouveaux projets d'intérêt intercommunal.

Par ailleurs, en raison de l'intérêt du développement et de l'aménagement du territoire de l'ensemble de ses communes membres, trois thématiques appellent particulièrement son attention :

- Ecomobilité : L'aménagement d'une voie d'écomobilité le long de la vallée du Loir permettra de relier les centres d'attractivité de Vendôme et de Cloyes-sur-le-Loir par le biais de mobilités douces ;
- Développement économique : La CCPHV continuera de développer ses capacités d'accueil de nouvelles activités, y compris par l'aménagement de foncier viabilisé, ainsi que de soutenir ses entreprises locales ;
- Tourisme : Ce territoire dispose de sites touristiques remarquables (château des Enigmes, château féodal de Fréteval, musée de la Fonderie...) dont il convient d'améliorer l'exposition. L'implantation d'activités d'hébergements et de restauration devra être encouragée.

Ambitions de la communauté d'agglomération Territoires vendômois

Située à égale distance des métropoles de la région Centre-Val de Loire et connectée au réseau des métropoles européennes, via la ligne grande vitesse qui la relie à Paris depuis trente ans, la CATV poursuit aujourd'hui un essor économique endogène original prenant appui sur un système productif riche de plusieurs filières industrielles (aéronautique, mécanique de précision, métrologie, agro-alimentaire).

Organisée historiquement autour d'une ville-centre à forte valeur patrimoniale et d'un terroir agricole reconnu, la CATV ambitionne ainsi un développement équilibré et vertueux alliant :

- Une agriculture s'orientant vers un modèle économique circulaire, en faveur de la préservation des ressources et de la production d'énergies alternatives décarbonées ;
- Une industrie de pointe associée à la montée en puissance d'une haute qualité artisanale ;
- Un haut niveau de services par la montée en gamme de l'offre tant pour les Vendômois qu'à destination de ses touristes.

La politique volontariste d'attractivité du Vendômois, initiée depuis plusieurs années en faveur de l'activité économique et de l'emploi, s'appuie ainsi sur des actions de marketing territorial et une stratégie globale se déclinant en plusieurs volets :

- Le projet Petites villes de demain privilégiant la fabrication de « la ville sur la ville », contribuant ainsi à limiter l'artificialisation des sols et à renforcer la politique en matière d'habitat avec notamment, pour la ville centre, le réinvestissement des friches urbaines et la mise en œuvre des projets urbains structurants tels que la reconquête du centre-ville, la transformation du quartier gare et le renouvellement urbain des quartiers Nord ;
- La structuration du territoire rural par la revitalisation des centres-bourgs et la constitution de micro-centralités ;
- La catalyse du développement économique, par le déploiement de mesures favorables à la consolidation du tissu commercial et industriel et également le déclenchement d'initiatives propices à l'émergence de nouvelles filières sur le territoire notamment à l'appui des savoir-faire locaux ou encore par le rayonnement des équipements de santé ;
- L'attention particulière portée au patrimoine bâti et paysager, avec notamment un soutien à la rénovation du patrimoine privé en complément de la réhabilitation des biens publics et de la mise en valeur de sites patrimoniaux remarquables ;
- La mise en œuvre d'une transition écologique prenant appui sur des projets opérationnels (production de bio-méthane, végétalisation des espaces publics, trame verte et bleue du Loir, réseau de chaleur des Grands Prés, rénovation thermique des bâtiments de la collectivité) et l'anticipation de la mobilité de demain en proposant des alternatives au « tout-automobile ».

3.2 Orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques de développement du territoire des trois intercommunalités. Ces différents axes sont nés d'une réflexion confrontant le diagnostic du territoire des trois EPCI publié en juillet 2021 (cf. annexe 3) et les résultats des ateliers collaboratifs animés par le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) en date du 30 août 2021.

Orientation 1 : Offre de services et cohésion sociale

- Santé : développer l'offre de soins pour permettre un accès à la santé pour tous ;
- Commerces et services : recréer une dynamique de commerces de proximité et permettre un accès aux services pour tous ;
- Conforter l'offre sportive et culturelle : un levier de cadre de vie et d'attractivité.

Orientation 2 : Attractivité et développement économique

- Créer et maintenir l'emploi local ;
- Structurer une offre de formation au bénéfice de l'économie locale ;

- Développer le maillage touristique ;
- Habitat et patrimoine bâti : reconquérir l'existant et les friches ;

Orientation 3 : Transition écologique et développement durable

- Adapter l'agriculture et les paysages aux risques et aux changements climatiques ;
- Structurer la production et l'utilisation d'énergie renouvelable ;
- Mobilités rurales : mettre en œuvre une mobilité desservant l'ensemble du territoire.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les orientations seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4. Article 4 - Plan d'actions

4.1 Validation des actions

Les communes et les communautés de communes du territoire proposent des projets qui font l'objet de fiches annexées au présent contrat. Celles-ci sont régulièrement actualisées et complétées par avenant au contrat en fonction des propositions des collectivités précitées.

Ces fiches sont ensuite examinées dans le cadre de la gouvernance prévue CRTE et sont validées dès lors que les projets sont matures, financés et prêts à démarrer. Leur financement s'inscrit dans les procédures de subvention existantes, conduites par chacun des partenaires du CRTE.

4.2 Présentation du plan d'actions

Le plan d'action, situé en annexe, est la traduction opérationnelle du projet de territoire des trois EPCI du Pays vendômois ; les orientations sont précisées comme suit :

Orientation 1 : Offre de services et cohésion sociale

Thématique 1 : Développer l'offre de soins pour permettre un accès à la santé pour tous

Les trois EPCI du Pays vendômois travaillent à l'unisson pour mettre en œuvre une ambition ferme et partagée : le développement d'une offre médicale de proximité accessible à tous. Ainsi s'agit-il d'opérer une rupture franche avec le processus de désertification médicale. Par ailleurs, le territoire souffre d'un manque de personnel notamment dans les services à la personne. Dès lors, les trois EPCI s'engagent à pallier ces différents manques afin de contribuer au « bien-vieillir » et au « bien-grandir ».

Objectif 1.1 Continuer et renforcer les dispositifs de coordination des soins

- Développer un maillage d'espaces de santé (maisons de santé pluri-professionnelles (MSP), pôles santé, cabinet médical, maison médicale...) : planifier le maillage, notamment en réinterrogeant le contrat local de santé (CLS) ; réhabiliter des locaux vacants (habitat, cellules commerciales...) pour leur affecter une fonction médicale ;
- Effectuer un travail de communication pour mieux faire connaître les dispositifs (ex : CLS, Païs). Encourager davantage les professionnels de santé et les collectivités à participer à ce travail ;
- Renforcer les dispositifs existants: faciliter l'accès au logement pour les professionnels de santé, définir des jours de permanences rurales aux professionnels de santé urbains (échelle à définir : pays? département?...), favoriser la coopération interprofessionnelle dans les professionnels de santé.

Objectif 1.2 Faciliter l'accès aux soins grâce au numérique

- Mettre en place des espaces de téléconsultation ;
- Mettre en place un dispositif de télécommunication entre les différents professionnels de santé.

Objectif 1.3 Sensibiliser à la question de la santé

- Mener des actions de sensibilisation dans les écoles, auprès des familles... Par exemple, au sein d'espaces France Services.

Thématique 2 : Commerces et services : recréer une dynamique de commerces de proximité et permettre un accès aux services pour tous

Le territoire des trois EPCI, caractérisé par une prégnance de la ruralité, nécessite de mettre en œuvre un certain nombre d'actions en faveur de la préservation du dynamisme commercial, voire d'impulser une dynamique nouvelle autour des derniers commerces en centres-bourgs, ou encore autour de la création de commerces innovants par exemple...

En effet, les commerces et les services sont au cœur de la stratégie d'attractivité économique, résidentielle et touristique du territoire.

Objectif 2.1 Recréer une dynamique de commerces de proximité

- Mettre en place un système d'aides coordonnées pour maintenir les commerces en place tels que les derniers commerces et réfléchir à un outil type foncière de commerce ;
- Développer une offre commerciale itinérante ;
- Accompagner l'entretien et la modernisation des cellules commerciales, favoriser la rénovation des façades commerciales ;

- Favoriser l'accès au centre-bourg/centre-ville aux mobilités douces, et à tous types de publics (PMR, personnes âgées...), notamment dans les communes concernées de Petites villes de demain ;
- Favoriser la mixité des usages (zones de livraison, espaces d'arrêt, préserver les points de vue, stationnement mutualisé...);
- Permettre un accès à tous aux commerces : développer les commerces itinérants, soutenir la réhabilitation de friches commerciales (tiers-lieux, commerces associatifs...)

Objectif 2.2 Faire des centres-bourgs/centres-villes un levier d'attractivité

- Verdir les centres-bourgs et les centres-villes ;
- S'appuyer sur les identités paysagères locales et les mettre en valeur ;
- Faire des espaces publics un moteur d'attractivité : qualité, mise en avant du patrimoine ;
- Mener des opérations de marketing territorial, développer des marques de territoire ;
- Renforcer les dynamiques de centralité des communes éligibles au dispositif Petites villes de demain, au travers des équipements, des commerces et des espaces publics ;

Objectif 2.3 Organiser un maillage équilibré des services publics

- S'appuyer sur les communes concernées par le dispositif Petites villes de demain comme centralités pour les équipements et les services ;
- Développer les espaces France Services ;
- Répondre aux besoins des territoires en matière d'équipements de services publics (école, petite enfance...).

Thématique 3 : Conforter l'offre sportive et culturelle, un levier de cadre de vie et d'attractivité

Parmi les enjeux du bien-vivre au sens large, l'offre culturelle et sportive sur les territoires nécessite une attention particulière.

Objectif 3.1 Préserver l'offre sportive et culturelle en place comme levier d'attractivité

- Poursuivre le développement de l'offre culturelle sur toutes les communes : singularité, identité, qualité (art, artisanat, paysages...);
- Soutenir les initiatives culturelles (associations...);
- Permettre aux aînés un accès aux services, à la culture, à un habitat adapté... (« bien vieillir »);
- Assurer l'accès au sport, à la culture, aux loisirs aux jeunes populations (« bien grandir »);

- Etablir un plan de réhabilitation et de gestion des équipements existants : diagnostic, plan d'actions... et mutualiser les ressources pour sa mise en œuvre ;
- Mettre en place une réflexion globale sur la gestion du bâti culturel et sportif.

Objectif 3.2 Développer l'offre sportive de plein air

- Développer des parcours sportifs en plein air, en lien avec les liaisons douces ;
- Mener une réflexion sur les nouvelles pratiques telles que les mobilités douces comme facteur d'attractivité de nouveaux publics.

Objectif 3.3 Aménager les centres-bourgs/centres-villes

- Etablir des places « agora » pouvant accueillir des spectacles, marchés, commerces ambulants...
- Mettre en place des espaces de sport et de culture en plein air, des espaces de motricité...

Objectif 3.4 Décentraliser la culture pour les communes les moins fournies

- Créer un maillage de tiers-lieux aux usages multiples : formation, culture, sport, commerces en circuit-court
- Mettre en place des services culturels mobiles : bibliobus, scènes itinérantes...

Orientation 2 : Attractivité et développement économique

Thématique 1 : Créer et maintenir l'emploi local

Le territoire de l'arrondissement vendômois jouit d'un écosystème économique de qualité qui lui confère, au sein de la région Centre-Val de Loire un taux de chômage parmi les plus faibles. Il apparaît que pour maintenir ce niveau encourageant, une réflexion sur la valorisation des filières et des savoir-faire locaux pourrait permettre une continuité entre l'école et l'accès au marché de l'emploi.

Objectif 1.1 Adopter un raisonnement en filière

- Développer les filières agricoles les plus résilientes et les circuits courts ;
- Développer les filières de la rénovation des bâtiments et du recyclage des matériaux de déconstruction ;
- Développer la filière de la « Silver economy » (économie des seniors) ;
- Développer la filière industrielle ;
- Développer la filière artisanale ;
- Développer les filières des énergies renouvelables : GNV, biomasse, géothermie...

Objectif 1.2 Créer et maintenir l'emploi local

- Conforter un réseau d'acteurs économiques ruraux ;
- Favoriser les transmissions d'entreprises artisanales et agricoles ;
- Reconvertir les friches commerciales et industrielles pour accueillir de nouvelles activités ou renforcer les filières existantes.

Objectif 1.3 Reconvertir les friches pour conforter les filières locales

- Capitaliser sur la revitalisation de friches pour accueillir les éléments manquants des filières locales : espaces de transformation, locaux logistique, distribution/vente locale...

Thématique 2 : Structurer une offre de formation au bénéfice de l'économie locale

L'un des enjeux majeurs auquel fait face le territoire du périmètre du Pays vendômois est le manque de main d'œuvre qualifiée, alors qu'il s'agit d'un besoin exprimé par les entreprises locales. Néanmoins, le territoire se dote progressivement de structures de formation de pointe et en adéquation avec les spécificités des filières industrielles et artisanales.

Objectif 2.1 Mettre en place un écosystème favorable à la formation

- Développer des formations qualifiantes entre les établissements scolaires, les établissements de l'enseignement secondaire et supérieur et les entreprises locales (industrielles, agricoles, artisanales...);
- Favoriser l'installation de pôles de formation ;
- Favoriser l'hébergement des jeunes (« coliving ») ;
- Faciliter la mobilité des jeunes ;
- Garantir l'accès au très haut débit pour faciliter le télétravail, la création d'espaces de coworking...

Objectif 2.2 Former à l'agriculture de demain

- Mettre en place des formations à destination des agriculteurs sur les changements de pratique, les risques en lien avec le changement climatique... ;
- Accompagner à la reprise des exploitations agricoles.

Objectif 2.3 Faire coïncider l'offre de formation au marché du travail

- Valoriser les filières existantes qui recrutent ;
- Développer les formations en apprentissage.

Thématique 3 : Développer le maillage touristique

Les acteurs publics comme privés du territoire ont conscience des perspectives de développement permises par le secteur du tourisme. Dès lors, un réel travail de réflexion sur l'accueil et l'offre de tourisme est à l'œuvre au cœur des trois EPCI.

Objectif 3.1 Développer l'offre d'hébergement

- Rechercher une meilleure adéquation entre patrimoine touristique et offre d'hébergement, notamment collectif.

Objectif 3.2 Faire connaître les identités patrimoniales

- Préserver et mettre en avant le patrimoine rural notamment paysager ;
- Développer le tourisme vert, le tourisme de nature ;
- Mettre en avant le patrimoine local et les villages ;
- Valoriser le patrimoine industriel ;
- Sécuriser et réhabiliter le patrimoine historique.

Objectif 3.3 Communiquer sur le patrimoine et créer des circuits touristiques

- Mettre en place un marketing territorial pour faire connaître les atouts du territoire ;
- Développer une offre touristique adaptée aux territoires : randonnée, circuits touristiques, voies douces, produits locaux, agrotourisme... ;
- Accroître la capacité d'accueil touristique (offre d'hébergement ; ...);
- Améliorer la qualité de l'accueil (transport, hébergement, restauration, sites touristiques, sites culturels, sites artistiques, ...);
- Créer des lieux pour la réception d'événements (tourisme d'affaires, événementiel de tout type, ...).

Thématique 4 Habitat et patrimoine bâti : reconquérir l'existant et les friches

Le parc de logement public comme privé ainsi que le patrimoine bâti du territoire pâtissent d'une consommation énergétique élevée du fait de constructions anciennes. A cela s'ajoute de nombreuses friches industrielles qui représentent aujourd'hui de nouvelles perspectives de développement et de dynamisation du territoire notamment dans les communes concernées par le dispositif Petites villes de demain qui sont au centre de cette réflexion.

Objectif 4.1 Mieux connaître le patrimoine pour mieux le réhabiliter, mieux le valoriser et mieux investir

- Cibler la rénovation du bâti énergivore ;
- Cibler des modes production d'énergie innovants et alternatifs (géothermie, chauffages urbains, ...).

Objectif 4.2 Renouvellement urbain et requalification des friches notamment dans les communes éligibles à Petites villes de demain

- Densifier les centres-bourgs/centres-villes par la réhabilitation de l'existant ;

- Investir les friches commerciales et industrielles comme outil de développement et d'attractivité ;
- Centrer la construction neuve sur la réutilisation de friches.

Objectif 4.3 Développer les politiques de l'habitat

- Remembrer les parcelles : favoriser la réflexion des collectivités qui le souhaitent à l'adhésion à un établissement public foncier (EPF) ;
- Lutter contre l'insalubrité : communiquer avec les élus et les former sur ce sujet, repérer les parcelles concernées en établissant un diagnostic, identifier les typologies de solutions possibles (réhabilitation, démolition, rénovation de façades, ...) et leurs conséquences (amélioration du paysage, implantation d'habitat, dynamisme commercial, ...), établir la méthode opérationnelle ;
- Se coordonner avec l'agence nationale de l'habitat (ANAH) sur les dispositifs existants tels que l'opération de revitalisation du territoire (ORT) inscrit dans le programme Petites villes de demain, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), rénovation des façades publiques et privées ;
- Coordonner ces politiques entre communes et intercommunalités.

Objectif 4.4 Renforcer la Plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PRTE)

- Etablir un diagnostic des points principaux nécessitant une intervention dans un but de rénovation énergétique du patrimoine, afin d'aider les communes à mettre en place des aides pertinentes ;
- Placer la PRTE comme animatrice de la filière de rénovation énergétique pour faciliter les opérations des propriétaires, en privilégiant autant que faire se peut le recours aux matériaux locaux.

Orientation 3 : Transition écologique et développement durable

Thématique 1 : Adapter l'agriculture et les paysages aux risques et au changement climatique

L'agriculture fait face à des changements structurels (modernisation des outils de travail, départ à la retraite d'une grande partie des exploitants agricoles) dans un contexte de dérèglement climatique. Dans les trois territoires, où l'agriculture reste l'économie principale, la transition écologique devient une nécessité pour l'avenir de ce secteur.

Objectif 1.1 : Préserver le paysage bocager

- Maintenir les haies existantes, replanter celles arrachées ;
- Remettre en culture les friches agricoles aux abords des bourgs ;

- Adopter une démarche proactive pour préserver la ressource en eau, adapter les systèmes agricoles au changement climatique, préserver la biodiversité au service de l'agriculture ;
- Définir un modèle économique du maintien des haies basé sur leur exploitation durable, par exemple autour de la ressource en bois ;
- Valoriser la filière bois issue des haies.

Objectif 1.2 Préserver l'environnement et mieux gérer les ressources du territoire

- Elargir le champ d'action du groupe de travail de la Chambre d'agriculture sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique (notamment vis-à-vis de la ressource en eau) en intégrant la commission locale de l'eau (schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE Loir) et les travaux du plan alimentaire territorial (PAT) sur les agricultures économes en eau ;
- Aborder la thématique de l'eau de manière transversale : agriculture, zones humides, réseaux d'adduction eau potable (AEP), assainissement, etc. ;
- Garantir le respect de la biodiversité en mettant en œuvre la séquence « éviter-réduire-compenser » ;
- Lutter contre les risques de sécheresse et d'inondation.

Objectif 1.3 Adapter les bourgs, les villes et les bâtiments publics au changement climatique

- Développer des îlots de fraîcheur notamment en réaménageant les parcs urbains ;
- Développer le maraîchage *biologique* ;
- Rénover le bâti de manière intégrée : isolation thermique, respect des normes sanitaires ;
- Favoriser des modes de chauffage innovants et alternatifs (géothermie, biomasse, ...).

Objectif 1.4 Valoriser les circuits courts

- Travailler avec les producteurs locaux, par exemple au niveau de l'alimentation scolaire ;
- Poursuivre la conduite du plan alimentaire territorial (PAT).

Thématique 2 : Structurer la production d'énergies renouvelables

Dans un contexte d'urgence climatique, le développement du territoire du Pays vendômois ne peut faire l'impasse sur le recours aux énergies propres et décarbonées. Dès lors, la structuration de la production d'énergies renouvelables constitue un enjeu d'avenir pour la (re)dynamisation et l'attractivité du territoire.

Objectif 2.1 Favoriser la mixité énergétique la plus adaptée au territoire

- Choisir les différentes formes d'énergie renouvelable les mieux adaptées au territoire (méthanisation, photovoltaïque, hydraulique, bois, gaz, hydrogène, géothermie, éolien, ...).

Objectif 2.2 Sobriété énergétique

- Décarboner l'économie marchande et non marchande.

Objectif 2.3 Développer un centre de recherche et développement (R&D) sur les énergies renouvelables (EnR)

- Coordonner la production d'EnR sur le territoire : bois, photovoltaïque, méthanisation, gaz naturel véhicule (GNV), éolien... ;
- Créer un écosystème intégrant l'ensemble des forces vives du territoire (entreprises, unités de recherche et développement, collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat...) afin d'impulser des projets autour des EnR.

Objectif 2.4 Développer les stations GNV

- Assurer un maillage régulier de stations GNV.

Objectif 2.5 Développer le photovoltaïque

- Equiper les entrepôts et les bâtiments publics.

Objectif 2.6 Développer la méthanisation

- Assurer et sécuriser les chaînes d'approvisionnement vers les centrales de méthanisation existantes en adoptant un raisonnement en filière ;
- Identifier les besoins de création de centrales en fonction des potentiels d'approvisionnement à proximité et des besoins alentours.

Thématique 3 : Mobilités rurales, mettre en œuvre une mobilité desservant l'ensemble du territoire

La question des mobilités en milieu rural regroupe des enjeux de différentes natures, notamment au regard de l'augmentation du coût des énergies fossiles : permettre à tous de se déplacer aisément, assurer des modes de déplacements respectueux de l'environnement, sécurisés et durables.

Objectif 3.1 Finaliser le plan des mobilités rurales du SCoT

- Développer les aires de covoiturage ;
- Mettre en œuvre des solutions de transport adaptées notamment vers Vendôme et Châteaudun pour les trajets domicile/travail par exemple ;
- Identifier les faiblesses du transport à la demande et les solutions possibles (communication, ...)
- Intégrer la dimension économique et touristique : irrigation du territoire depuis et vers la gare TGV ;

- Favoriser les mobilités actives en développant les voies douces ;
- Favoriser les mobilités actives pour l'accès aux entreprises, aux commerces ainsi qu'à tous les types de public ;
- Développer les mobilités actives aussi bien pour le tourisme (entre lieux touristiques) que pour les résidents (entre lieux de vie et de services). A cette fin, établir un diagnostic pour planifier les futures voies douces, favoriser la concertation entre les différents acteurs concernés ;
- Réaliser un schéma des mobilités douces.

Objectif 3.2 Développer l'offre de transports en commun

- Décentraliser l'offre de mobilité : adapter l'offre de transport sur les communes plus rurales, éloignées des communes urbaines ;
- Continuer à développer le transport à la demande (TAD) et encourager l'appropriation de ce mode de transport en commun en milieu rural.

Objectif 3.3 Encourager la « dé-mobilité »

- Accompagner les nouvelles tendances du travail : télétravail, coworking ;
- Développer les services mobiles ;
- Faciliter l'utilisation de mobilités actives pour des courtes distances.

5. Article 5 - Engagement des partenaires

5.1 Dispositions générales concernant les financements

Le présent contrat vise notamment à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention financiers qui relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ainsi que de leurs partenaires publics ou privés, en faveur des actions qui lui sont annexées.

5.2 Le territoire signataire

Le territoire signataire s'engage à assurer le suivi et l'accompagnement du présent contrat et des actions qui lui sont annexées. Pour ce faire, il sera assisté par un ou plusieurs chargés de missions désignés par les communautés de communes et d'agglomération membres.

5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE. L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Les opérations devront faire l'objet d'un dossier de demande de subvention adressé par le porteur du projet auprès des services de l'État. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières.

Si le fait de retenir un projet au titre du CRTE doit pouvoir en faciliter l'instruction, il ne saurait être dispensé des procédures administratives et réglementaires en vigueur.

5.4 Le Conseil régional

Le Conseil régional en qualité de chef de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Conseil régional s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Conseil régional s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Conseil régional, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la commission permanente du Conseil régional.

5.5 Le Conseil départemental

L'engagement du conseil départemental au sein de ce CRTE permettra de concrétiser et de valoriser les actions déjà entreprises sur le territoire au bénéfice des communes ou des communautés de communes dans le cadre de ses politiques sociales, d'habitat, d'aménagement du territoire et environnementales, culturelles ou de développement des mobilités douces.

Le conseil départemental mobilisera ses enveloppes de droit commun pour les projets inscrits au CRTE et les moyens techniques du service de la qualité de l'eau et de l'agence technique départementale.

Les opérations devront faire l'objet d'un dossier de demande de subvention adressé par le porteur du projet auprès du conseil départemental. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la commission permanente du Conseil départemental.

Le conseil départemental valorisera dans le CRTE l'ensemble des réalisations sous sa maîtrise d'ouvrage pour la période concernée (aménagement routiers, mobilités alternatives, collèges...).

Le conseil départemental s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6. Article 6 – Gouvernance du CRTE

6.1 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le préfet ou son représentant, le président du Pays vendômois et les présidents des trois intercommunalités parties prenantes (la CATV, la CCCP et la CCPHV).

Il est composé de représentants des services de l'Etat, du Pays vendômois, des trois EPCI du territoire, ainsi que des collectivités régionale et départementale.

Ce comité de pilotage se réunira deux fois par an à minima et autant que de besoin. Il aura pour rôle :

- De suivre la réalisation des actions inscrites au CRTE ;
- De valider l'inscription de nouveaux projets sur la base de fiches actions présentant au moins les éléments suivants : maître d'ouvrage, description, partenaires, coût prévisionnel, plan de financement, calendrier ;
- De décider d'éventuelles mesures rectificatives (insertion d'une nouvelle thématique, abandon de certaines actions, etc.) ;
- De faire le lien avec les autres démarches, notamment contractuelles, sur le territoire.

6.2 Le comité technique

Un comité technique réunissant les services de l'État compétent et les services administratifs des collectivités territoriales et de leurs établissements publics se réunira au moins une fois par trimestre. Il aura la tâche de veiller au bon déroulement des actions prévues au contrat et de préparer les comités de pilotage en étudiant en amont les problématiques d'ordre financier, administratif ou technique propres aux projets concernés. Il présentera également aux membres du comité de pilotage un bilan des actions en cours ou réalisées. Il proposera en outre aux membres du comité de pilotage des évolutions au CRTE (insertion de nouvelles actions par exemple).

6.3 La mise en œuvre opérationnelle des projets

Des projets ont été identifiés dans chacune des grandes orientations définies dans le plan d'actions et sont présentés en annexe au présent contrat.

Ces projets, présentés de manière générale, sont répartis par axes du plan d'actions afin de souligner la volonté de chaque partenaire de définir une stratégie globale sur le territoire, avec une attention portée chaque secteur géographique. Chacun de ces projets fait en parallèle l'objet d'une fiche action détaillée, incluant notamment un calendrier et un plan de financement prévisionnels, qui sera présentée et validée par le comité de pilotage du CRTE.

Comme indiqué précédemment, le CRTE est un contrat à caractère évolutif. Ainsi, de nouvelles actions ou projets pourront être inscrits, ultérieurement, au sein du présent contrat, en fonction de leur cohérence avec les trois grandes orientations du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple, de leur intérêt collectif ou encore de leur effet d'entraînement.

L'ensemble des actions seront en outre analysées au regard des critères suivants :

- La réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre (rénovation énergétique, production d'énergies renouvelables, mobilités douces, etc.) ;

- La gestion économe de l'espace et des ressources, en particulier de l'eau ;
- La préservation et la valorisation de la biodiversité ;
- L'économie circulaire ;
- La recherche de mutualisations (entre communes, entre entreprises, etc.).

Dès validation de l'action, celle-ci fera l'objet d'un suivi particulier par le service référent de la collectivité concernée en lien avec les services de la préfecture. Un état d'avancement des actions et les évaluations feront l'objet de présentations lors de chaque comité de pilotage.

La clôture de l'action sera validée par le comité de pilotage.

Une synthèse globale sera proposée par le président du Copil, appuyé par le chef de projet ou la personne en tenant lieu.

7. Article 7 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Le Pays vendômois s'engage à assurer le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre du CRTE. Pour ce faire, les établissements publics de coopération intercommunale membres du Pays vendômois s'engagent à :

- Pour Territoires vendômois, mettre à disposition en tant que de besoin les services compétents de la communauté d'agglomération ;
- Pour les Collines du Perche, mettre à disposition en tant que de besoin une volontaire territoriale en administration, d'ores et déjà recrutée pour assurer le suivi du CRTE à l'échelle du territoire de la communauté de communes ;
- Pour le Perche et Haut-Vendômois, mettre à disposition des agents en contrats aidés en tant que de besoin.

L'État, ses opérateurs, les collectivités territoriales signataires et leurs établissements publics s'engagent à faciliter l'accès à leurs offres en ingénierie au profit des actions annexées au présent contrat.

8. Article 8 - Évaluation du CRTE

Un bilan annuel sera réalisé à partir d'un panel d'indicateurs, proposés à titre indicatif en annexe, selon leur pertinence avec les actions mises en œuvre et les orientations du présent contrat. Ce bilan annuel fera l'objet d'une présentation en comité de pilotage, après préparation en comité technique.

9. Article 9 - Information et communication

Une information concernant l'avancement des actions sera faite auprès des élus et des citoyens lors des instances municipales et communales. De même, les membres du conseil de développement, créé au niveau du Pays Vendômois et regroupant des élus, des associations, des entreprises et des particuliers, feront l'objet d'une information spécifique.

Au-delà de ces informations régulières sur la mise en œuvre globale du CRTE, des actions plus ponctuelles de communication seront instaurées par le biais de diffusions par voie de presse, d'opérations ciblées sur des projets emblématiques ou encore de visites sur sites.

Fait à Blois,
en 7 exemplaires,

Le 29 novembre 2021

Le Préfet de Loir-et-Cher



François PESNEAU

Le Président de la communauté
d'agglomération Territoires
Vendômois



Laurent BRILLARD

Le Président de la communauté de
communes du Perche et Haut
Vendômois



Alain BOURGEOIS

La Présidente de la communauté de
communes des Collines du Perche



Karine GLOANEC-MAURIN

La Présidente du syndicat mixte
du Pays Vendômois



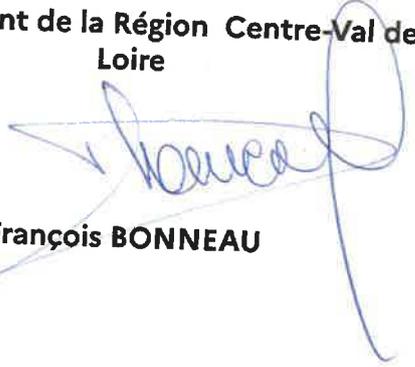
Claire FOUCHER-MAUPETIT

Le Président du Conseil départemental de
Loir-et-Cher



Philippe GOUET

Le Président de la Région Centre-Val de
Loire



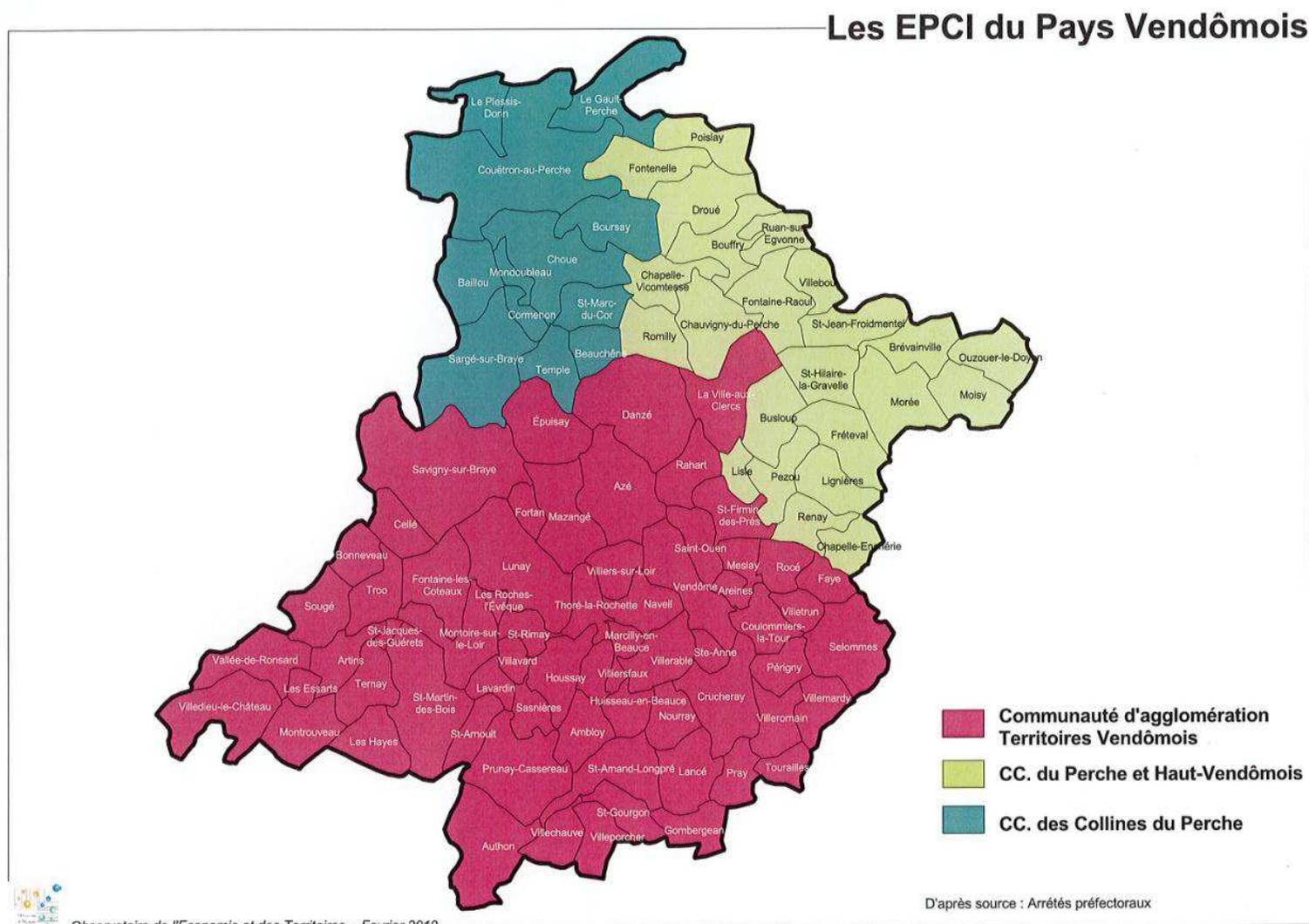
François BONNEAU

En présence du
Ministre délégué chargé des
relations avec le parlement
et de la participation
citoyenne



Marc FESNEAU

Annexe 1 : Carte des EPCI de l'arrondissement de Vendôme



Annexe 2 : carte des axes routiers de l'arrondissement de Vendôme

Direction
Départementale
des Territoires
Loir-et-Cher

INFRASTRUCTURES

Infrastructures routières et ferroviaires Loir-et-Cher

Voie_SNCF

— LGV

— Principale

Routes et Autoroutes

— Autoroute

— Départementale de liaison

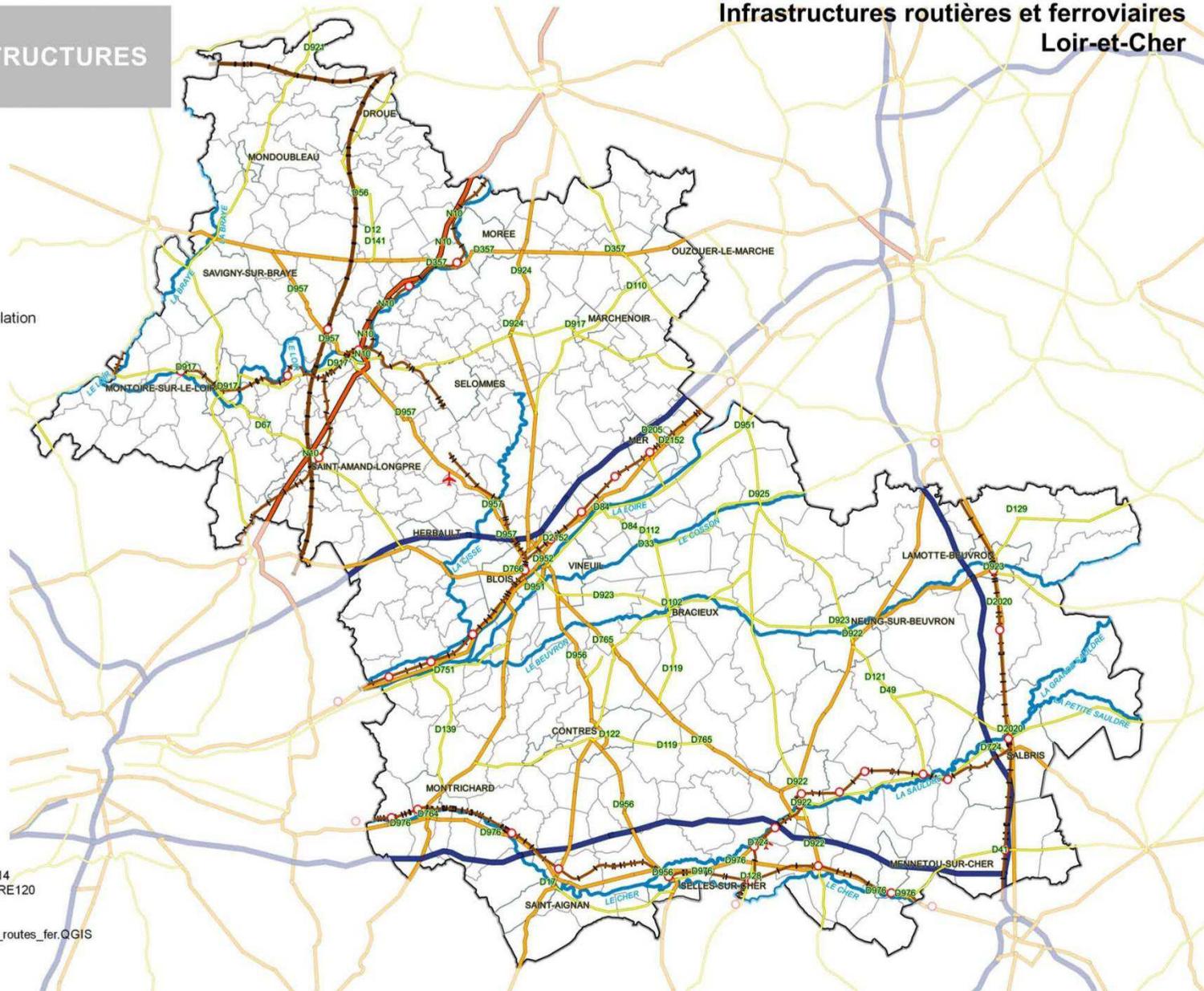
— Départementale à grande circulation

— Nationale

— Cour d'eau

✈ aéroport

○ Gare SNCF



Direction
Départementale
des Territoires
Loir-et-Cher

DDT41 SCTP - année 2014
Source: 2013 BDRROUTRE120
2013 BD TOPO
Echelle : 1/400000
Document: Infrastructures_routes_fer.QGIS



Contrat de relance et de transition écologique

Portrait de territoire Pays Vendômois

Juillet 2021

SOMMAIRE

LES ÉQUIPEMENTS ET L'OFFRE DE SERVICES SONT-ILS ADAPTÉS AUX BESOINS DE LA POPULATION ET AUX CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE ? 5

Y a-t-il des « zones blanches » sur le territoire concernant l'offre globale de services et d'équipements ?

Quelles sont les populations concernées ? 6

Un territoire plutôt bien doté en services et équipements..	6
Un bon niveau d'équipements sportifs	7
Une capacité d'accueil de la petite enfance répondant largement aux besoins qui se réduisent	7
Une offre plus limitée de services favorisant le maintien à domicile des seniors dans certains secteurs géographiques	7
Des tensions dans de nombreuses disciplines médicales ou paramédicales	8
Des services d'accompagnement au plus près des habitants	9

Accès au numérique : l'infrastructure et l'offre de service répondent-elles aux besoins de la population ?..... 10

Le territoire bientôt couvert entièrement par le très haut débit	10
Un bon maillage de points numériques en libre accès et une présence locale de nombreux acteurs sociaux	10

Est-ce que l'ensemble de la population peut se déplacer ?..... 12

11 % des ménages non motorisés.....	12
...Mais une desserte en transports collectifs ou à la demande organisée pour l'ensemble des habitants du Pays	12
Les nouveaux services de mobilité	13
Des aires de covoiturage «informelles»	13
La compétence mobilité	13

QUELLES SONT LES FORCES DU TERRITOIRE SUR LESQUELLES S'APPUYER POUR DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE, ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ?..... 15

Y a-t-il aujourd'hui une attractivité du territoire ? 16

Une attractivité résidentielle amoindrie	16
Vers un repli démographique ?.....	16
Une faible dynamique de construction	16

Le territoire est-il attractif pour les résidents actifs ?.. 18

91 emplois pour 100 actifs occupés.....	18
---	----

Un flux de navetteurs important vers le Blaisois, l'Île-de-France et la Touraine.....	18
Une faible proportion des modes de transport doux.....	18
Une population en âge de travailler moins diplômée.....	19
L'offre locale de formation	19

Quelle est la dynamique des pôles principaux et secondaires ? 20

Quelle est la prégnance de la vacance commerciale ? 21

La vacance croît ces dernières années	21
---	----

Comment évolue l'offre de logements ?..... 22

13 % logements de locatifs sociaux, un taux légèrement moindre que celui du département.....	22
Observe-t-on des tensions ?	22
Des enjeux d'amélioration de la qualité du parc privé	23
Un enjeu de reconquête des logements vacants.....	23
1 457 logements sont vacants depuis plus de 2 ans.....	23
Poursuivre les efforts d'adaptation des logements au vieillissement de la population	24
Une forte proportion de résidences secondaires mais en diminution	24

Quelles sont les dynamiques économiques du territoire ?..... 27

Un territoire en pleine mutation économique	27
270 emplois perdus entre 2012 et 2017	27
Un faible taux de chômage, des difficultés de recrutement de main d'œuvre	29
Un tissu artisanal plutôt dense qui assure un bon maillage du territoire.....	29
225 ha de surfaces disponibles dans les zones d'activités	29

Quelles sont les forces et les faiblesses de l'agriculture sur le territoire ?..... 31

Une place prépondérante de l'agriculture	31
Un enjeu de renouvellement générationnel	31
Des points de vigilance	31
Un pôle important d'emplois agricoles	32

Quelles sont les dynamiques territoriales en matière de tourisme, culture et patrimoine ?..... 34

Une importante offre patrimoniale et culturelle	34
Une faible fréquentation touristique	34
Une capacité d'accueil touristique marchande relativement modeste	34

COMMENT LE TERRITOIRE PEUT-IL CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET À LA PROTECTION DES RESSOURCES ?..... 37

Quels sont les secteurs prioritaires en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ? . 38

Des émissions de GES dominées par l'agriculture.....	38
Un puits de carbone estimé à 192 162 teqCO2.....	38
Une consommation d'énergie par habitant plus élevée qu'en Loir-et-Cher	39

Énergies renouvelables : quelle est la capacité de production du territoire ? 40

Le territoire produit un quart des énergies renouvelables du département	40
Des potentialités de développement des énergies renouvelables sur le territoire.....	40

Quel est le gisement en termes de rénovation énergétique du bâti ?..... 42

Une proportion de « passoires énergétiques » importante dans le parc de logements.....	42
Un enjeu à quantifier dans le parc tertiaire	42
Une dynamique importante sur les bâtiments publics	42
Une gouvernance mobilisée par les sujets climatiques	43

Quelle est la dynamique d'occupation des sols ?..... 45

Les surfaces urbanisées représentent 7,5 % du territoire contre 8,2 % pour le Loir-et-Cher.....	45
42 ha artificialisés en moyenne chaque année entre 2009 et 2019.....	45
Plusieurs friches potentielles identifiées sur le territoire	45

Quelles masses d'eau risquent de ne pas atteindre le bon état à l'horizon 2027 ?..... 46

Bon état des masses d'eau superficielles à l'horizon 2027 : un objectif difficile à atteindre... ..	46
Un captage d'eau potable prioritaire	46
Systèmes d'assainissement : un taux élevé de non-conformité.....	47
Renforcement de la réglementation sur l'épandage des boues urbaines	47

Comment évoluent les prélèvements d'eau par secteur ? Quels enjeux sur le territoire ? 48

Des prélèvements majoritairement en eaux souterraines en Loir-et-Cher	48
Une ressource en eau vulnérable et contrainte	48
Changement climatique : des impacts sur la ressource en eau du territoire	49
Perche et Perche Vendômois : territoire-test « résilience eau ».....	49

Les enjeux de sécurisation pour l'eau potable (source ARS)	49
--	----

Économie circulaire (réduction, réutilisation, recyclage) : comment évoluent la production de déchets, le tri sélectif, le recyclage et quelles sont les démarches engagées sur le territoire ?..... 50

Le traitement des déchets désormais confié à des syndicats de plus grande taille	50
Une production de déchets en hausse mais inférieure à la moyenne nationale	51
Des circuits de collectes sélectives bien ancrés sur le territoire	51
La gestion des déchets : un bon niveau de recyclage matière et organique	51
De nombreuses actions pour favoriser le tri et réduire les déchets à la source.....	52

COMMENT LE TERRITOIRE PEUT-IL S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?..... 53

Quel constat peut-on faire de la préservation des zones humides, des cours d'eau, des espaces naturels et des paysages? 54

6,2 % du territoire couvert par des zonages du patrimoine naturel.....	54
4,1 % concernés par un zonage au titre de Natura 2000 (partie terrestre)	54
Les surfaces inventoriées en ZNIEFF couvrent 1,2 % du territoire du syndicat	54
7 Espaces Naturels Sensibles	55
Un déficit en zones humides	55
Continuités écologiques	55
Loir et Braye : deux axes « grands migrateurs ».....	55
Préservation des paysages en Vallée du Loir et Perche : des points de vigilance	56

Comment l'agriculture peut-elle accroître sa résilience ?..... 58

Des productions diversifiées, soutenues par une industrie de première et de seconde transformation	58
Un territoire présentant des fragilités, mais actif en matière d'agro-écologie.....	58

Quels sont les enjeux de prévention des risques sur le territoire ?..... 60

Risques : des enjeux concentrés en vallée du Loir	60
---	----

« LES ÉQUIPEMENTS ET L'OFFRE
DE SERVICES SONT-ILS
ADAPTÉS AUX BESOINS
DE LA POPULATION ET
AUX CARACTÉRISTIQUES
DU TERRITOIRE ?



Y A-T-IL DES « ZONES BLANCHES » SUR LE TERRITOIRE CONCERNANT L'OFFRE GLOBALE DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS ? QUELLES SONT LES POPULATIONS CONCERNÉES ?

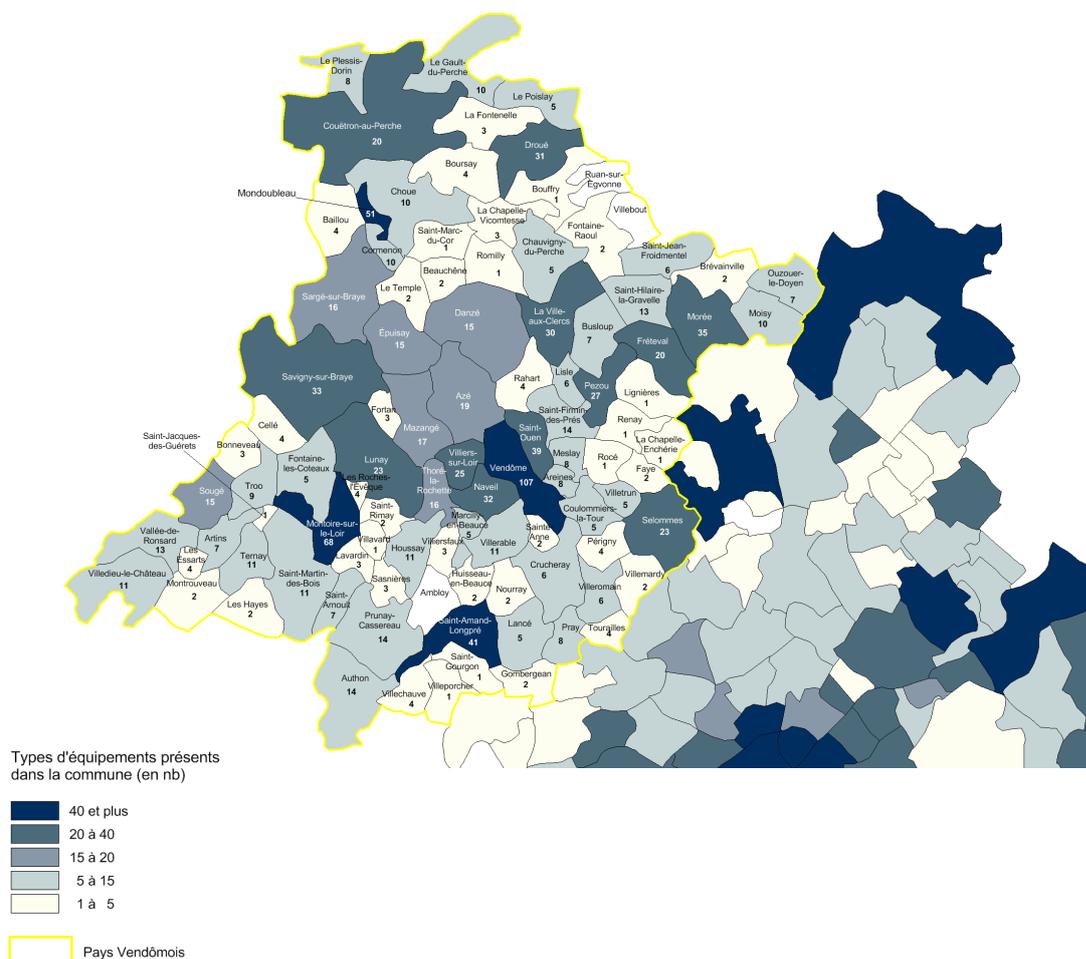
UN TERRITOIRE PLUTÔT BIEN DOTÉ EN SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

Dans l'ensemble, le Pays Vendômois semble **assez bien couvert en matière de services à la population et d'équipements**. Seule la **partie nord du Pays** est **moins bien desservie**, avec une quinzaine de communes présentant moins de 5 équipements, voire aucun.

Selon les données issues de la Base permanente des équipements (INSEE - 2019), l'offre du territoire est articulée autour d'un **unique pôle de services supérieurs** situé à **Vendôme** et de **deux pôles de services intermédiaires** à **Mondoubleau** et **Montoire-sur-le-Loir**.

21 pôles de proximité répartis sur l'ensemble du territoire viennent compléter cette offre de services. Dans les territoires voisins, le pôle de services supérieurs de Blois est également rapidement accessible pour une partie de la population du Pays Vendômois via la D957 ainsi que celui de Châteaudun.

Diversité des équipements présents dans les communes du Pays Vendômois



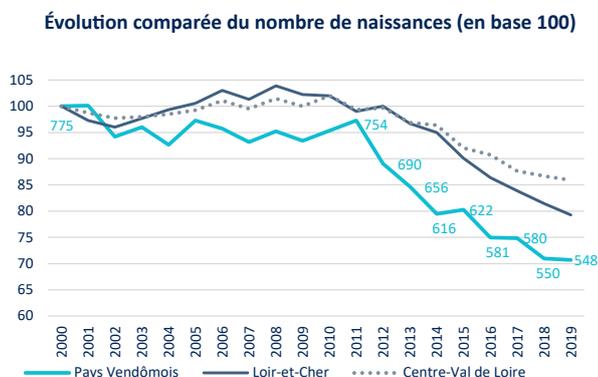
D'après source : INSEE - Base permanente des équipements (BPE) 2019

UN BON NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

En matière d'équipements sportifs, le Pays Vendômois apparaît comme un territoire plutôt bien pourvu avec **59,6 équipements pour 10 000 habitants** (hors espaces et sites de pratique de sport de nature) contre 53,5 en Loir-et-Cher ; le département se situant dans la moyenne régionale, elle-même supérieure de 11,9 points au ratio national.

Parmi les récentes créations d'équipements structurants, citons le gymnase intercommunal de Montoire-sur-le-Loir en mai 2018 ou le **nouveau centre aquatique des Grands Prés à Vendôme** qui a ouvert fin 2019.

UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE RÉPONDANT LARGEMENT AUX BESOINS QUI SE RÉDUISENT



548 : Nombre brut de naissances dans le Pays Vendômois en 2019

D'après source : INSEE - Etat civil

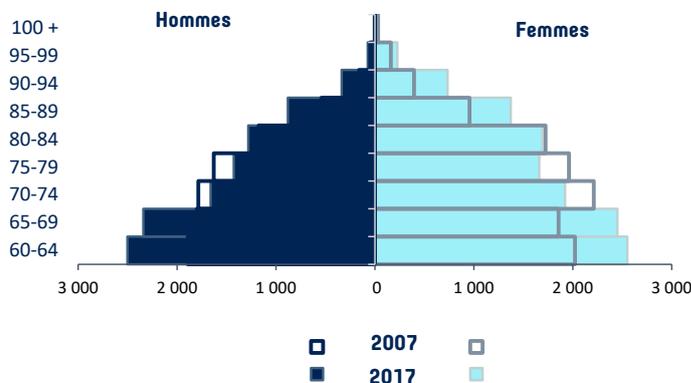
Depuis une vingtaine d'années, le **nombre de naissances a fortement chuté** dans le territoire : **- 29 % entre 2000 et 2019**, soit une baisse plus marquée que celles observées pour l'ensemble du département (- 21 %) et la région (- 14 %). 559 enfants sont nés en moyenne par an au cours des trois dernières années connues. **Les besoins en places d'accueil pour la petite enfance se réduisent avec la baisse des naissances.**

Le Pays Vendômois offre au total **159 places** réparties dans **6 multi-accueil**s auxquelles s'ajoutent **1 641 places potentielles** chez les **434 assistants maternels** agréés. Une partie de ces places peut temporairement ne pas être disponible (congé maladie ou maternité d'un professionnel par ex.).

On compte **plus de places** chez les assistants maternels ou dans les structures d'accueil collectif que **de naissances au cours des 3 dernières années** : le taux de couverture global est de **1 073 places pour 1 000 enfants de moins de 3 ans**, bien supérieur à celui du département (933). L'offre de la communauté de communes **Perche et Haut-Vendômois** apparaît **néanmoins plus réduite** (**875 places** pour 1 000 enfants de moins de 3 ans) ; celle-ci ne dispose en effet d'aucune structure d'accueil collectif (c'est le seul EPCI dans ce cas en Loir-et-Cher).

UNE OFFRE PLUS LIMITÉE DE SERVICES FAVORISANT LE MAINTIEN À DOMICILE DES SENIORS DANS CERTAINS SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Pyramide des âges de la population âgée de 60 ans et plus du Pays Vendômois en 2007 et 2017



D'après source : INSEE - RP

Le nombre d'habitants âgés de **80 ans ou plus** s'accroît de façon soutenue : **plus de 590 personnes supplémentaires en 5 ans ; 1 423 en 10 ans**, soit 27 % de plus qu'en 2007. Dans le Pays, **23 141 habitants ont 60 ans ou plus** (1/3 de la population) et **6 623 ont 80 ans ou plus** (9,5 %).

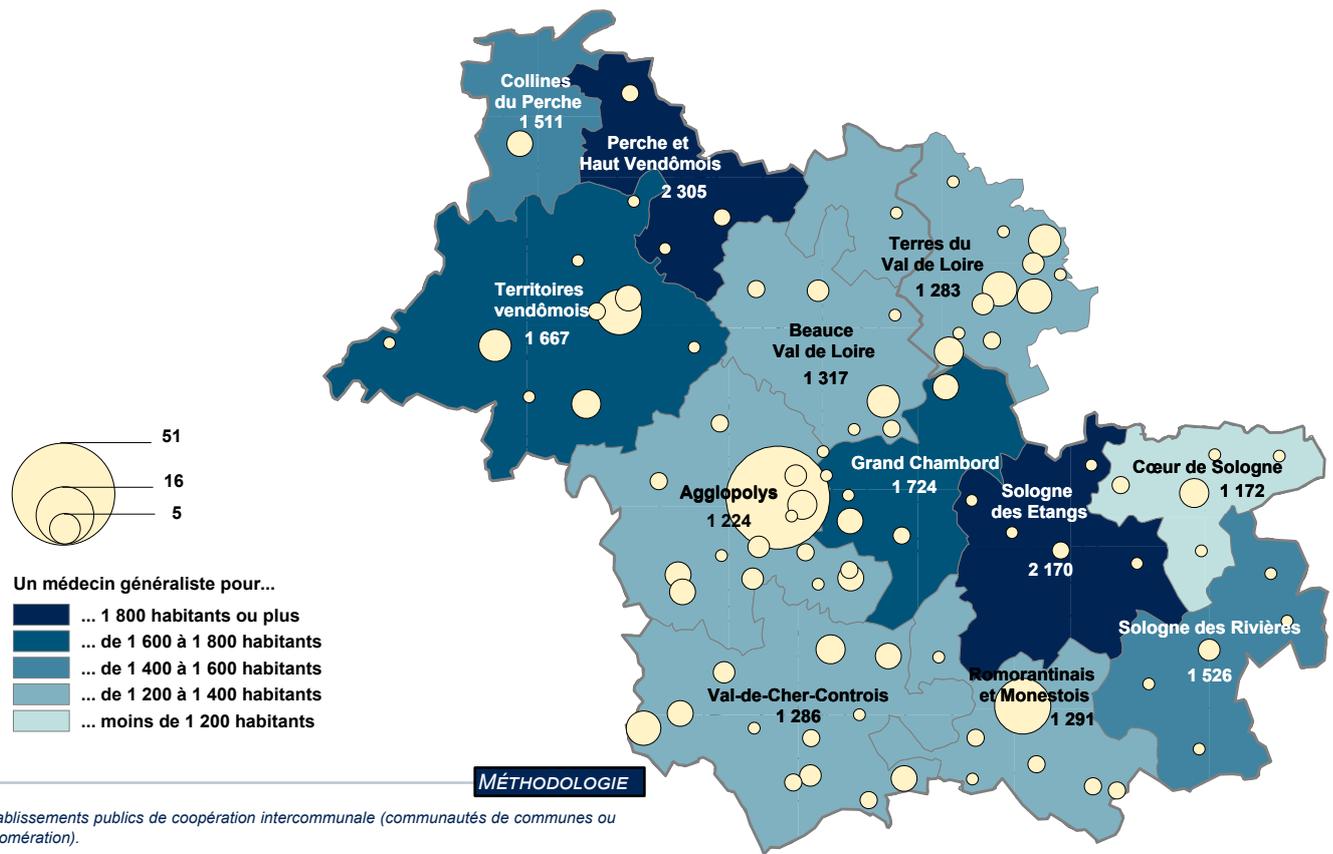
16 établissements d'accueil pour personnes âgées se répartissent sur l'ensemble du pays, offrant une large palette de possibilités : 108 places en résidences autonomie et 1 303 places d'hébergement permanent en EHPAD, publics ou privés. Le territoire affiche **un bon taux d'équipement en places d'hébergement** (145 places pour 1 000 habitants de 75 ans ou plus contre 128 en Loir-et-Cher) qui explique sans doute pour partie une proportion un peu plus faible de seniors résidant à domicile ou chez un tiers (87,3 %, soit 2,2 points de moins qu'en Région).

Les personnes âgées aspirent à rester le plus longtemps possible dans leur logement. **5 252 seniors de 80 ans ou plus** vivent à domicile, **près de la moitié d'entre eux y résident seuls** (49 %, près de 2 600 personnes concernées). Le **maintien à domicile** nécessite au fur et à mesure de l'avancée en âge la mise en place de services à la personne. **10 établissements de Services d'aide et d'accompagnement** à domicile sont implantés sur le territoire, répartis dans 5 communes : Fréteval, Mondoubleau, Montoire-sur-le-Loir (2 SAAD), Naveil et Vendôme (5). **27 % des seniors de 75 ans ou plus** en sont **éloignés de plus de 10 minutes en voiture** (contre 19 % en moyenne départementale), générant des **surcoûts pour les prestataires** qui peuvent alors privilégier leur intervention dans des communes les plus proches. Globalement, la moitié des communes du territoire sont concernées par cet éloignement et **en particulier** celles situées dans la **partie nord du territoire**, dans le **secteur de Droué**, de **Savigny** ainsi que dans celui de **Saint-Amand-Longpré**.

L'ensemble du territoire est couvert par **4 services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)**, celui de Fréteval intégrant quelques communes de Beauce Val de Loire. Ces structures disposent au total de 185 places pour personnes âgées et 15 pour personnes en situation de handicap. Le **taux de couverture** est **proche de celui du département** (environ 19 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus) mais apparaît **sensiblement plus faible** sur le périmètre couvert par le CIAS Territoires vendômois (**Vendôme et 16 communes périphériques : 13 ‰**).

DES TENSIONS DANS DE NOMBREUSES DISCIPLINES MÉDICALES OU PARAMÉDICALES

Nombre moyen d'habitants pour un médecin généraliste libéral ou salarié d'un centre de santé par EPCI¹ en 2021 et nombre de professionnels présents par commune²



MÉTHODOLOGIE

1 - Établissements publics de coopération intercommunale (communautés de communes ou d'agglomération).

2 - Les médecins exerçant au sein de plusieurs communes sont représentés cartographiquement dans chacune des communes concernées mais ne sont comptabilisés que dans celle de leur activité principale pour le calcul du nombre d'habitants par médecin

D'après sources : Observatoire de l'Economie et des Territoires (mai 2021), Insee - RP 2018

En complément du **Centre hospitalier** et de la **Clinique Saint-Cœur de Vendôme**, le territoire bénéficie de la **proximité d'autres établissements** (Blois, Châteaudun, Château-Renault et Saint-Calais). La **part de sa population éloignée de plus de 20 minutes** en voiture d'un service d'urgences ou de médecine, chirurgie et gynécologie est donc **peu élevée** : **11 %** contre 25 % pour l'ensemble du Loir-et-Cher. Sont principalement concernées les **communes localisées au nord** ainsi que celles à **l'ouest de Montoire**, pour partie distantes de **plus de 30 min de la maternité la plus proche**.

La plupart des **médecins spécialistes** exercent au sein de la ville de **Vendôme** mais **quelques professionnels** proposent des **consultations au sein de l'une des 5 maisons ou pôles de santé pluridisciplinaires** qui maillent le territoire (cardiologue à Montoire ou ophtalmologue à Saint-Amand-Longpré par ex.). 2 des 5 structures sont implantées à Vendôme, dont une à caractère universitaire. Celle de Mondoubleau regroupe médecins généralistes et paramédicaux.

40 médecins exercent en Vendômois comme **généralistes libéraux** (hors mode d'exercice particulier), soit **1 médecin pour 1 715 habitants**. Ce **ratio** est **élevé** comparé à la moyenne du Loir-et-Cher (1 pour 1 393 hab.) lui-même mal positionné au niveau national, le département se classant au 75^e rang sur 96 en termes de densité médicale.

La tension est forte sur l'ensemble du territoire qui compte aussi une **proportion élevée de médecins âgés de 55 ans ou plus** (près de 6 sur 10 ; Loir-et-Cher : 5,5 sur 10).

Les trois communautés de communes ou d'agglomération et le Conseil départemental se sont engagés auprès **des médecins généralistes pour mettre en œuvre le dispositif PAÏS** (Plateforme Alternative d'Innovation en Santé) qui permet d'assurer une continuité des soins avec prise en charge des imprévus sans RDV entre 8h et 20h.

Peu de professionnels médicaux et paramédicaux sont installés dans le **Perche**, le **Haut Vendômois** ou en **bordure de la Sarthe** :

- aucune sage-femme ;
- aucun dentiste ni pédicure-podologue en Perche et Haut-Vendômois ;
- aucun orthophoniste dans le Perche ;
- une très **faible densité de masseurs-kinésithérapeutes** dans le Perche et dans le secteur de Morée.

Pédiatres et gynécologues sont **présents uniquement à Vendôme** mais le service de **PMI** (Protection maternelle et infantile) du Conseil départemental assure des **consultations pour jeunes enfants** (0 à 6 ans) à **Mondoubleau et Vendôme** et propose un suivi pré et postnatal à domicile.

Des **consultations en addictologie** sont ouvertes à Montoire, Mondoubleau et Vendôme qui regroupent plusieurs lieux pour l'accueil, la prévention ou la prise en charge des addictions.

Notons enfin le **déploiement sur l'ensemble du territoire d'actions de prévention dédiées aux seniors**.

DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

Le périmètre d'intervention de la **Maison départementale de cohésion sociale (MDCS) de Vendôme** correspond aux limites du Pays. Ce service du Conseil départemental a déployé un réseau de lieux d'accueil de proximité et est **présent dans 12 communes**. Outre son rôle d'accueil et de service social, il assure une mission de protection maternelle et infantile (consultations médicales de jeunes enfants, accompagnement des femmes enceintes, accompagnement à la parentalité, etc.), de protection de l'enfance, d'insertion (suivi des allocataires du RSA, parcours d'insertion, etc.).

Différentes actions ciblées par rapport aux spécificités du territoire sont mises en oeuvre en lien avec le **Programme départemental d'insertion (PDI)** autour, par exemple, de la mobilité, de la santé ou de l'accès au français.

Notons, qu'en 2021, le Loir-et-Cher a été retenu pour développer un **service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)** dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, ce qui permettra de renforcer l'accompagnement des publics en insertion.

Par ailleurs, des **conseillers autonomie** du Conseil départemental proposent un accueil sur rendez-vous dans **5 communes** (Fréteval, Mondoubleau, Montoire, Savigny et Vendôme) pour **informer et accompagner les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie** dans leurs démarches d'accès à un droit, une prestation, un service, un dispositif ou réaliser une demande d'aide liée à leur situation.

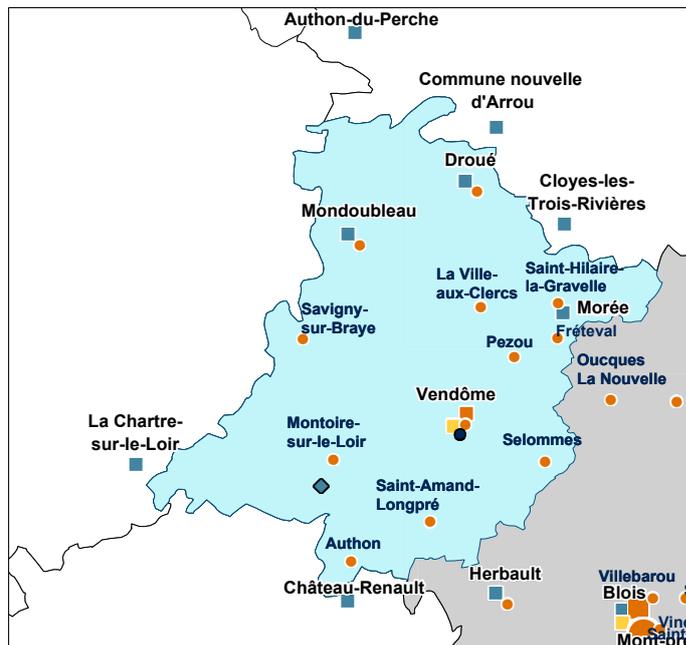
Territoires vendômois s'est doté d'un **Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)** qui intervient sur l'accès aux droits, l'accompagnement social, le maintien à domicile, etc. Une convention avec le Conseil départemental précise la répartition des publics pour les actions partagées ou déléguées (accompagnement des allocataires du RSA par ex.), le CIAS étant alors l'interlocuteur des ménages sans enfants mineurs à charge.

Le personnel des **3 maisons de services au public de Droué, Morée et Mondoubleau** est formé par les différents opérateurs représentés (CAF, CPAM, Services fiscaux, Pôle emploi, etc.) pour faciliter la réalisation des démarches administratives ou de demande d'ouverture de droits des personnes en difficulté face au numérique. Un ensemble d'équipements numériques est à disposition des usagers en libre accès.

De nombreux partenaires institutionnels ou associatifs assurent également des permanences régulières au sein de celle de **Mondoubleau, labellisée France services**.

Plusieurs lieux d'accueil à **Vendôme** offrent une palette de services, à l'exemple du **Transfo**, point d'information jeunesse, qui met à disposition un espace multimédia ouvert à tous et regroupe différents partenaires autour de la santé, l'orientation professionnelle, etc. On peut également citer le **Point d'accès aux droits** où plus d'une quinzaine de partenaires tiennent des permanences régulières.

Lieux d'accueil et d'accompagnement des publics pour la réalisation de démarches administratives ou sociales



- Maison départementale de cohésion sociale (MDCS)
- Permanence sociale MDCS
- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)
- Maison de services au public (MSAP) / France services
- ◆ Maison de l'emploi (avec projet d'évolution vers un espace France services)
- ◆ Point d'accès aux droits

D'après sources : Conseil départemental de Loir-et-Cher, Etat, Observatoire de l'Economie et des Territoires, mars 2021

ACCÈS AU NUMÉRIQUE : L'INFRASTRUCTURE ET L'OFFRE DE SERVICE RÉPONDENT-ELLES AUX BESOINS DE LA POPULATION ?

LE TERRITOIRE BIENTÔT COUVERT ENTIÈREMENT PAR LE TRÈS HAUT DÉBIT

Selon l'Arcep, **près de 35 % des logements ou des locaux à usage professionnel** du territoire étaient **raccordables** à un réseau de communication à **très haut débit en fibre optique** à la fin de l'année 2020 (**14 761 au total dont les 2/3 à Vendôme, 25 communes** concernées sur le territoire). Cette part est très proche de celle observée en Loir-et-Cher (33,6 %) mais apparaît en deçà du ratio régional (53,2 %). **A noter que fin 2023, tous les habitants et les entreprises du Loir-et-Cher auront accès au très haut débit via la fibre optique jusqu'à l'habitation.**

En complément, un **réseau wifi territorial (Val de Loire wifi public)**, porté par le SMO Val de Loire Numérique, est également **en cours de déploiement** sur les départements du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire. Fin mai 2021, **32 bornes wifi ont été installées sur 9 communes du Pays Vendômois** : Fréteval, Mazangé, Mondoubleau, Montoire-sur-le-Loir, Morée, Saint-Jean-Froidmentel, Sasnières, Troô et Vendôme. Ce réseau est sécurisé, sans publicité et son accès est gratuit.

L'ensemble du territoire du Pays Vendômois est couvert en **4G** par a minima un opérateur.

UN BON MAILLAGE DE POINTS NUMÉRIQUES EN LIBRE ACCÈS ET UNE PRÉSENCE LOCALE DE NOMBREUX ACTEURS SOCIAUX

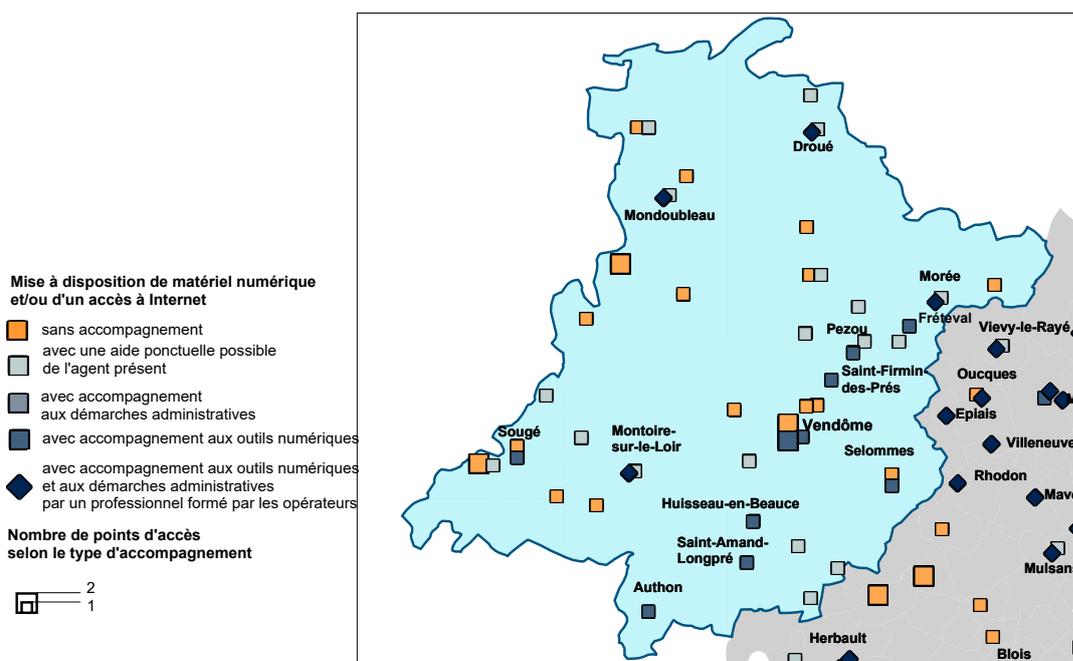
Plus de 50 lieux d'accès au numérique se répartissent sur le territoire pour répondre aux besoins des habitants qui ne disposent pas de l'équipement informatique dont ils auraient besoin, soit **près d'un point pour 1 300 habitants** (1 pour 1 400 en Loir-et-Cher). Ces équipements sont le plus souvent **mis à disposition gratuitement en libre accès.**

Outre les 3 maisons de services au publics, une quinzaine de mairies proposent ce service, tout comme une dizaine d'agences postales communales, 20 bibliothèques, médiathèques ou points-lecture, ainsi que quelques associations ou autres lieux d'accueil.

Un **accompagnement** pour la prise en main de ces outils est mise en place **dans plus de 6 points sur 10** (comme en moyenne départementale), sous une forme très diverse selon les structures, d'un coup de pouce ponctuel à un accompagnement de l'utilisateur dans la réalisation de ses démarches du quotidien.

Vendôme a dédié un lieu à l'innovation numérique : **Outremer** propose en effet un **espace de coworking et de télétravail** ainsi qu'une pépinière d'entreprises numériques.

Points d'accès au numérique et mode d'accompagnement proposé en 2021



D'après sources : Enquête réalisée en 2021 par l'Observatoire auprès des mairies, médiathèques, bibliothèques, points-lecture, de la Poste, des associations et autres structures

CHIFFRES-CLES

Santé

10

pôles de santé de proximité

dotés d'au moins un médecin généraliste, un infirmier et une pharmacie



un médecin généraliste pour

1 715 habitants

1 393

D'après sources : Observatoire de l'Economie et des Territoires (mai 2021), Insee - RP 2018

Enfance



1 073

**places d'accueil de la petite enfance
pour 1 000 enfants de moins de 3 ans**

933

D'après sources : Conseil départemental (2020) - Insee - Etat Civil

Seniors



145

**places d'accueil
pour 1 000 personnes de 75 ans et plus**

128

D'après sources : Conseil départemental (2020) - Insee (RP 2017)

Sport et culture

13

**fauteuils
pour 1000 habitants**



16

59,6

**équipements sportifs
pour 10 000 habitants
(hors espaces et sites de pratique
de sport de nature)**

53,5

D'après sources : Conseil départemental, Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques - T4 2017 (hors espaces et sites de sport de nature) et CNC (2019) Insee (RP 2018)

Accès au numérique

99,9 %

99,9 %

**Part de la surface
couverte en 4G par
au moins un opérateur**

34,8 %

33,6 %

**Part des logements et
locaux à usage professionnel
raccordables FTTH
(fibre optique)**

D'après sources : Arcep, données du 4ème trimestre 2020

EST-CE QUE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION PEUT SE DÉPLACER ?

11 % DES MÉNAGES NON MOTORISÉS...

Près de 3 560 ménages du Pays ne disposent pas de voiture, soit 11,2 % (une part proche de celle observée en Loir-et-Cher : 11,6 %). Cette proportion apparaît plus élevée dans les pôles de Vendôme (21 %), Mondoubleau (21 %) et Montoire-sur-le-Loir (14 %).

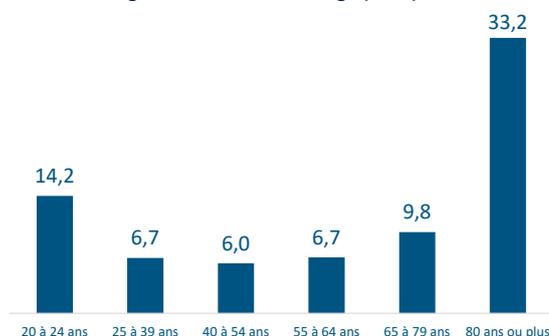
Deux tranches d'âge semblent particulièrement concernées : les 20 à 24 ans et surtout les 80 ans et plus (1 ménage sur 3).

...MAIS UNE DESSERTE EN TRANSPORTS COLLECTIFS OU À LA DEMANDE ORGANISÉE POUR L'ENSEMBLE DES HABITANTS DU PAYS

46 communes du Pays Vendômois sont desservies par le réseau régulier de transports collectifs (train Rémi ou TGV, lignes régulières de car Rémi, réseau de transport urbain Move), soit un peu plus des 3/4 des habitants (76 %).

Sur l'ensemble du territoire, 5 lignes interurbaines Rémi circulent, dont 2 reliant Montoire et Vendôme à Blois et 3 reliant St-Hilaire-la-Gravelle, Droué et Choue à Vendôme. Ces lignes sont principalement empruntées par les scolaires, au vu du faible nombre de trajets proposés et de l'absence de service en période de vacances scolaires, à l'exception de la ligne (Vendôme-Blois) qui circule toute l'année. Ce réseau est complété par la ligne M de Move (Vendôme-Montoire-Artins) et par un service spécifique pour l'ESAT de Lunay. Move (MObilités en VENDômois), le réseau de transports ur-

Part des ménages du Pays Vendômois sans voiture selon l'âge du référent du ménage (en %)



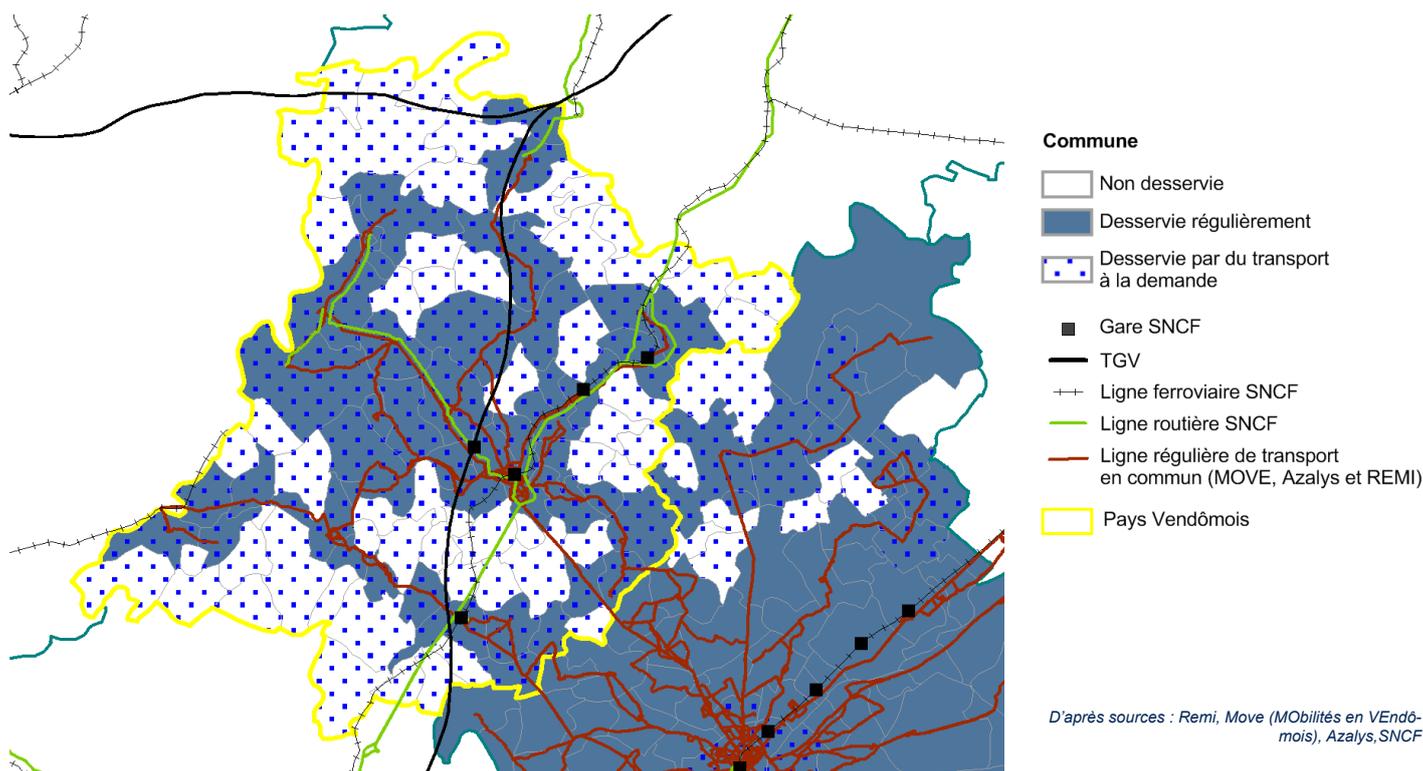
D'après source : INSEE - Fichier détail logement RP 2017

bains de la Communauté d'agglomération Territoires vendômois irrigue les communes de Vendôme, Saint-Ouen, Areines, Meslay, Sainte-Anne, Saint-Firmin, Villerable et Naveil. Il comporte 10 lignes dont l'une relie Vendôme à la gare TGV de Vendôme/Villiers.

En complément, plusieurs services de transport à la demande sont proposés : Move à la demande et services Rémi + à la demande. Ils viennent offrir une solution de déplacements aux 16 230 habitants des 54 communes du Pays non desservies par les lignes régulières.

L'ensemble de la population a par conséquent à sa disposition une offre de service de transports collectifs.

Desserte des communes du Pays Vendômois par le réseau de transports collectifs



LES NOUVEAUX SERVICES DE MOBILITÉ

En 2017, le SIDELC a assuré le déploiement sur l'ensemble du Loir-et-Cher de 100 bornes de recharge dans le cadre du Schéma départemental de déploiement des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE).

A ce jour, tout le département du Loir-et-Cher est couvert par ces infrastructures publiques qui viennent compléter un réseau privé de bornes déjà en place dans les enseignes de la grande distribution, certaines concessions automobiles et chez quelques acteurs touristiques.

16 communes du Pays Vendômois sont actuellement dotées de bornes de recharge (46 points de charge disponibles au total d'une puissance maximale de 18 KW chacun).

DES AIRES DE COVOITURAGE «INFORMELLES»

Le pays est peu équipé en aire de covoiturage aménagée. Une seule structure est **en projet à Morée**, route de Saint-Hilaire.

Néanmoins, 6 autres aires de stationnement ont été identifiées sur les communes du territoire (*enquête auprès des élus et comité de pilotage du 13/10/2020 du Plan de Mobilité des Territoires du Grand Vendômois*). Ces lieux apparaissent utilisés habituellement par les usagers en tant que aires de covoiturage sans être ni aménagés ni signalés.

LA COMPÉTENCE MOBILITÉ

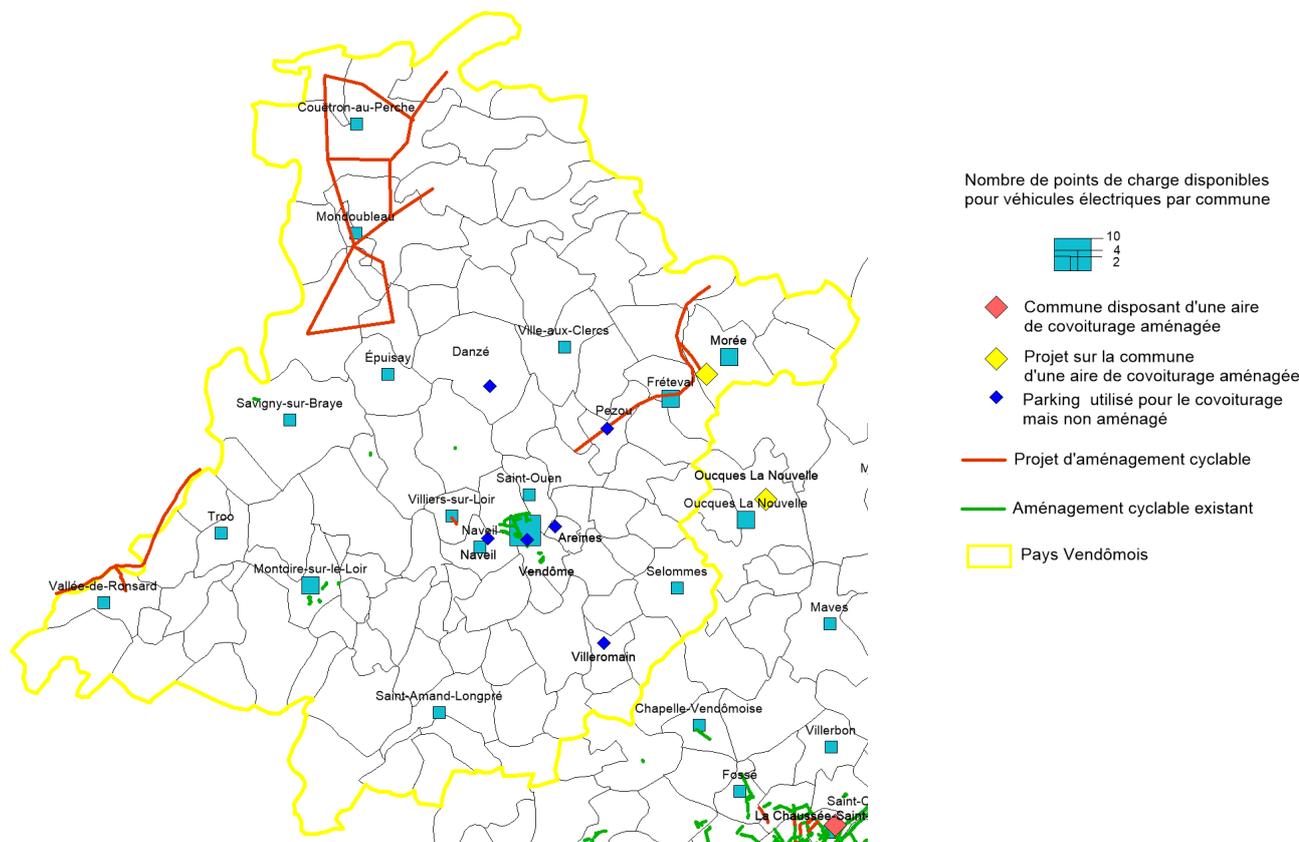
Depuis le 1^{er} septembre 2017, la **Communauté d'agglomération Territoires vendômois** est devenue pleinement **compétente pour organiser les services Transports et Mobilité** sur l'ensemble des 65 communes du territoire. Le réseau MOVE (MObilités en VEndômois) est né en septembre 2018.

Les Communautés de communes des **Collines du Perche** et du **Perche et Haut-Vendômois** devaient se prononcer avant le 31 mars 2021 sur la prise de compétence « Autorité organisatrice de mobilité ». **Aucune des 2 ne s'étant prononcée favorablement**, cette compétence revient donc, par substitution, à la Région comme le prévoit la loi du 24 décembre 2019.

Un **plan de mobilité rurale** est en cours d'élaboration à l'échelle du SCOT Territoires du Grand Vendômois pour proposer une approche globale de la mobilité, sur l'ensemble du Pays.

Mobilités alternatives en Pays Vendômois

Aménagements et projets d'aménagements cyclables (hors itinéraires cyclotouristiques), localisation des bornes de recharge pour véhicules électriques et des aires de covoiturage



D'après sources : Fichier consolidé des Bornes de Recharge pour Véhicules Électriques (mai 2021) , Conseil départemental de Loir-et-Cher



La nouvelle politique départementale des mobilités alternatives s'inscrit en complément des actions présentées dans le plan d'actions de l'Agenda 2030, pour répondre aux urgences environnementales, sociales et climatique. Ainsi un ensemble de mesures nouvelles visent à développer les mobilités douces et à réduire l'auto-solisme qui reste un enjeu important dans un département rural où il n'existe pas partout d'alternatives économiquement viables à l'automobile pour les déplacements de la population.

L'accent sera mis sur le **développement des aménagements cyclables sécurisés à disposition des Loir-et-chériens et des touristes** (itinéraires cyclables touristiques, desserte des collèges et déplacements domicile travail) **et des alternatives aux déplacements en voiture** (travaux d'aménagement des parkings de co-voiturage, des parkings relais et amélioration de la part modale du covoiturage).

Ces nouvelles mesures viennent compléter la « stratégie vélo » du conseil départemental qui visait jusqu'à présent au développement des seuls itinéraires cyclables à vocation touristique.

CHIFFRES-CLES

11,2 % des ménages sans voiture



46

communes desservies par le réseau de transports collectifs (train ou lignes régulières de car Rémi et Move)



100

communes desservies par un transport à la demande (Move à la demande ou services Rémi + à la demande)

5 gares ferroviaires

Ligne Tours - Vendôme - Châteaudun - Chartres - Paris qui dessert 4 gares en Vendômois : Saint-Amand-Longpré, Vendôme, Pezou et Fréteval - Morée
Ligne TGV Paris-Montparnasse - Tours qui dessert la gare de Vendôme/Villiers TGV
Une navette relie l'est de Vendôme à la gare TGV

« QUELLES SONT LES FORCES
DU TERRITOIRE SUR
LESQUELLES S'APPUYER POUR
DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ
RÉSIDENTIELLE, ÉCONOMIQUE,
TOURISTIQUE ?



Y A-T-IL AUJOURD'HUI UNE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ?

UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE AMOINDRIE

Depuis le milieu des années 70, le Pays Vendômois a connu une période d'**attractivité résidentielle** (arrivée de nouveaux habitants) qui s'est révélée particulièrement soutenue dans les années 1990 à 2010, notamment dans la partie située au sud du Loir, sous l'**effet de l'influence des pôles urbains de Vendôme, Blois et de Tours dans une moindre mesure.**

Depuis, le **solde migratoire** s'est progressivement réduit jusqu'à être désormais **négatif sur la période récente (- 915)** : les ménages qui quittent le Pays Vendômois sont désormais plus nombreux que ceux venant s'y installer.

Les flux de nouveaux arrivants ne parviennent plus à compenser le **déficit naturel** qui perdure depuis une quarantaine d'années et **se creuse davantage dans la période récente (- 1 274)**, signe d'un fort **vieillesse de la population.**

VERS UN REPLI DÉMOGRAPHIQUE ?

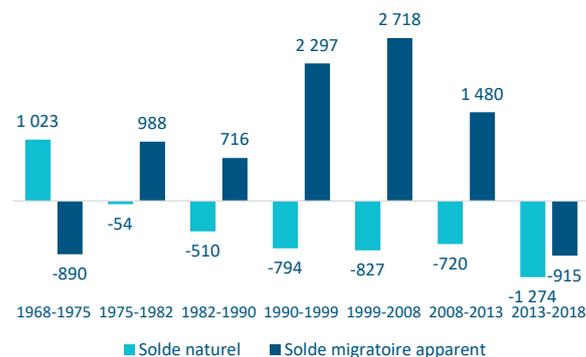
Un **net repli démographique s'amorce** dans le territoire qui a perdu **2 190 habitants** entre 2013 et 2018. **Le rythme des pertes est particulièrement élevé : - 0,63 % par an.** Reste à savoir si l'intérêt accru des habitants des grands centres urbains pour les territoires peu densément peuplés pourrait permettre d'atténuer quelque peu cette tendance...

Au 1^{er} janvier 2018, le Pays Vendômois totalise **68 600 habitants**, soit 21 % de la population du Loir-et-Cher.

UNE FAIBLE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION

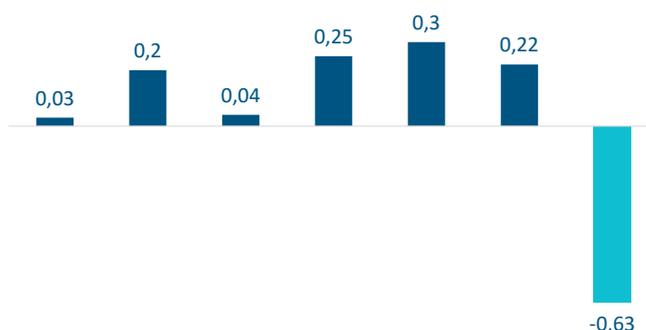
La conjugaison de ces éléments (faible attractivité résidentielle, baisse et vieillissement de la population) explique que la **construction nouvelle reste très contenue.** Au cours des trois dernières années, seulement 510 logements nouveaux ont été mis en chantier, soit **1,3 pour 100 logements existants**, un **taux particulièrement faible.**

Composantes de l'évolution démographique du Pays Vendômois



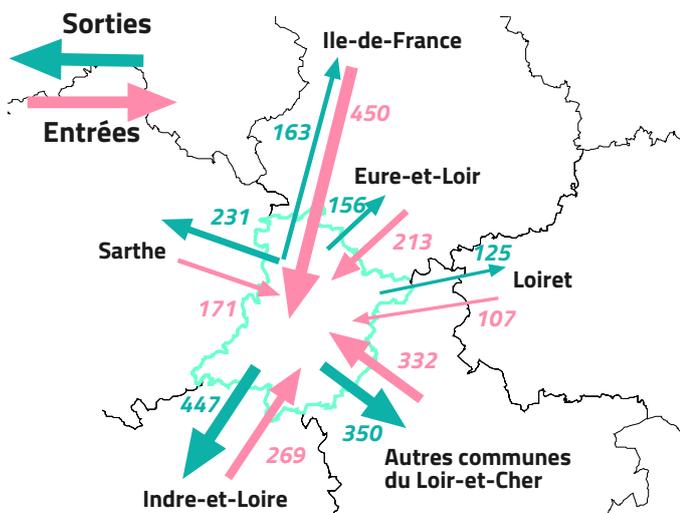
D'après source : INSEE - RP

Évolution du taux de variation annuel moyen du Pays Vendômois depuis 1968 (en %)



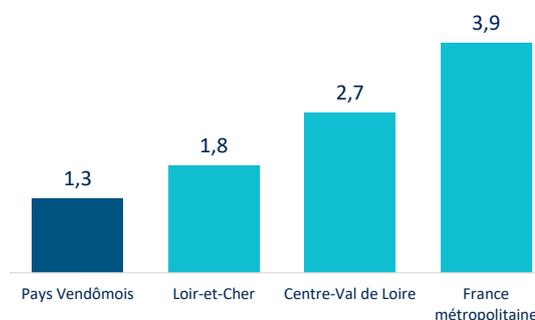
D'après source : INSEE - RP

Principaux mouvements de population en 2016 entre le Pays Vendômois et les autres territoires



D'après source : INSEE

Taux de construction nouvelle par territoire en 2017-2020 (en %)



D'après sources : SITADEL2 et INSEE - RP 2017

CHIFFRES-CLES

68 599 HABITANTS

- 0,63 %

par an de croissance
démographique
entre 2013 et 2018

- 2 189

habitants
en 5 ans

- 1 274

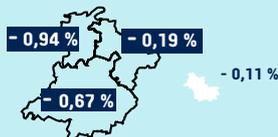


Solde
naturel

- 915



Solde
migratoire



D'après source : Insee - RP 2013 et 2018

Age et niveau de formation

26,1 % des habitants
ont 65 ans ou plus

120



personnes
de 65 ans et plus

pour

100



jeunes de moins
de 20 ans

105

26,1 %

27,4 %



Part de la population de 20 à 64 ans
sortie du système scolaire titulaire
d'un BAC + 2 ou plus



(105 en 2007)

D'après source - INSEE RP 2017

Population active

30 085

actifs âgés de 15 à 64 ans
(occupés et chômeurs)



(- 2 % depuis 2007)

75,2 %

Taux d'activité
des 15-64 ans

66,7 %

Taux d'emploi
des 15-64 ans

74,9 %

65,7 %

D'après sources : Insee - RP 2017

Revenu



25 037 €

revenu moyen des
foyers fiscaux

25 813 €

38,8 %

Part des pensions
et retraites dans le
total des revenus

48,2 %

Part des foyers
non imposés

37,5 %

48,3 %

D'après sources : Ministère des finances (revenus de l'année 2018 à la date du 31/12/19) -

La dynamique de construction

508

logements mis en chantier
entre 2017 et 2020



1,3 %

du parc total de
logements

1,8 %

D'après source : SITADEL2

Le territoire est-il attractif pour les résidents actifs ?

91 EMPLOIS POUR 100 ACTIFS OCCUPÉS

Le Pays Vendômois possède un **indice de concentration inférieur à 100**, ce qui signifie qu'il offre assez peu d'emplois comparé à son vivier de main d'œuvre. Il apparaît de ce fait comme un **territoire plutôt résidentiel**. Toutefois, cette caractéristique ne s'applique pas de manière homogène à l'ensemble du territoire : 6 communes dont Vendôme affichent des taux relativement élevés ; elles constituent le poumon économique du territoire (les 2/3 des emplois du Pays).

UN FLUX DE NAVETTEURS IMPORTANT VERS LE BLAISOIS, L'ILE-DE-FRANCE ET LA TOURAINE

En 2017, un quart des actifs occupés résidant dans le Pays Vendômois travaillent à l'extérieur du périmètre, soit **5 650 personnes**. A l'inverse, près de 4 370 actifs résidant dans d'autres territoires y entrent quotidiennement pour leur travail.

Les mouvements domicile-travail avec le **Blaisois**, notamment via la RD 957 qui relie Vendôme à Blois, la **Touraine et l'Ile-de-France** sont volumineux et beaucoup plus importants dans le sens des sorties notamment avec Paris et sa région (près de 960 sorties pour 120 entrées, **effet de la ligne TGV** reliant Vendôme à la capitale).

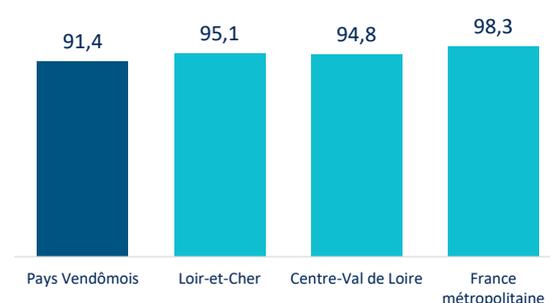
Les échanges sont également conséquents et davantage équilibrés, avec les départements voisins de la Sarthe et d'Eure-et-Loir dans une moindre mesure.

Au total, **les 3/4** des actifs résident et travaillent dans le Pays en 2017. Les flux domicile-travail, internes au Pays, s'effectuent, en grande partie, à destination du pôle de Vendôme, le long de la N10 et de la D957.

UNE FAIBLE PROPORTION DES MODES DE TRANSPORT DOUX

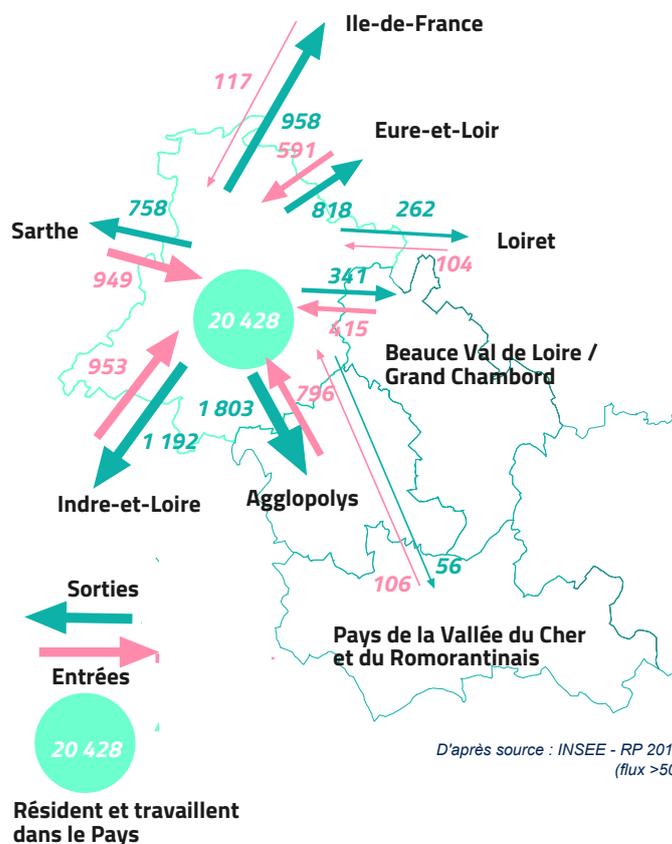
A l'image des autres territoires, la voiture est le mode de transport privilégié. La **part des déplacements domicile-travail réalisés en modes de transport doux ou en transport en commun est peu élevée** (17,1 %), inférieure à celle de la région Centre-Val de Loire (19,6 %). Le département est plutôt mal positionné en la matière (74^e rang sur 96).

Indice de concentration de l'emploi par territoire en 2017



D'après source : INSEE - RP 2017

Les flux domicile-travail entre le Pays Vendômois et les autres territoires



CHIFFRES-CLES

91

emplois pour 100 actifs occupés

95

17,1 %

des déplacements domicile-travail réalisés en modes doux (marche, vélo, pas de transport) ou en transport en commun

75 %

des actifs résident et travaillent dans le Pays Vendômois



25 %

des actifs du Pays Vendômois travaillent en dehors du territoire

4 370

entrées



6 550

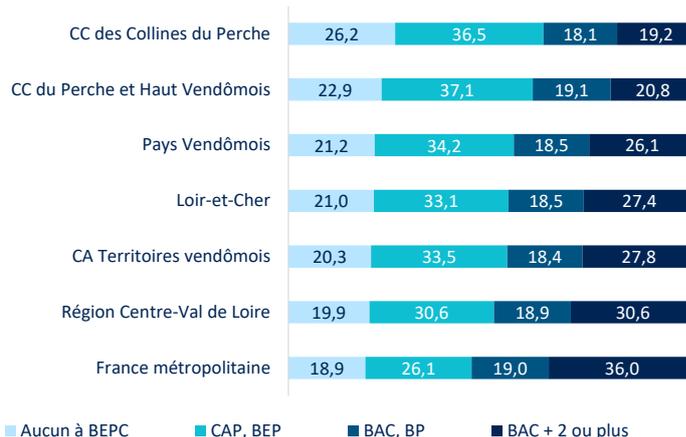
sorties

D'après source - INSEE RP 2017

UNE POPULATION EN ÂGE DE TRAVAILLER MOINS DIPLOMÉE

Le Pays Vendômois et le Loir-et-Cher partagent les mêmes caractéristiques quant aux **niveaux de formation de leur population**, considérés comme **relativement faibles**. A cet égard, le Loir-et-Cher est plutôt mal classé au niveau national, figurant au 73^e rang des départements de métropole pour la proportion de personnes détentrices d'un diplôme de niveau Bac+2 au moins. Ils comptent à la fois **une plus forte proportion d'adultes d'âge actif ayant un faible niveau de formation et une moindre proportion de ceux ayant un niveau d'études supérieures**.

Répartition de la population de 20 à 64 ans non scolarisée selon le dernier diplôme obtenu en 2017 (en %)



D'après source : INSEE - RP 2017

L'OFFRE LOCALE DE FORMATION

Le Pays Vendômois n'offre **pas de formation supérieure universitaire**. Cependant, les différents établissements du territoire permettent de former un nombre important de jeunes, avec des diplômes généraux (BAC) mais également avec **des formations professionnelles et agricoles allant jusqu'au BAC + 2**.

Des formations spécifiques sont proposées dans le domaine des transports et de la logistique (Campus des métiers PROMO-TRANS à Saint-Ouen).

A la rentrée 2020, les **3 principaux lycées du Pays** (Ronsard, Saint-Joseph, Ampère) comptaient au total **plus de 1 800 élèves**, dont 32 % en cursus général et technologique.

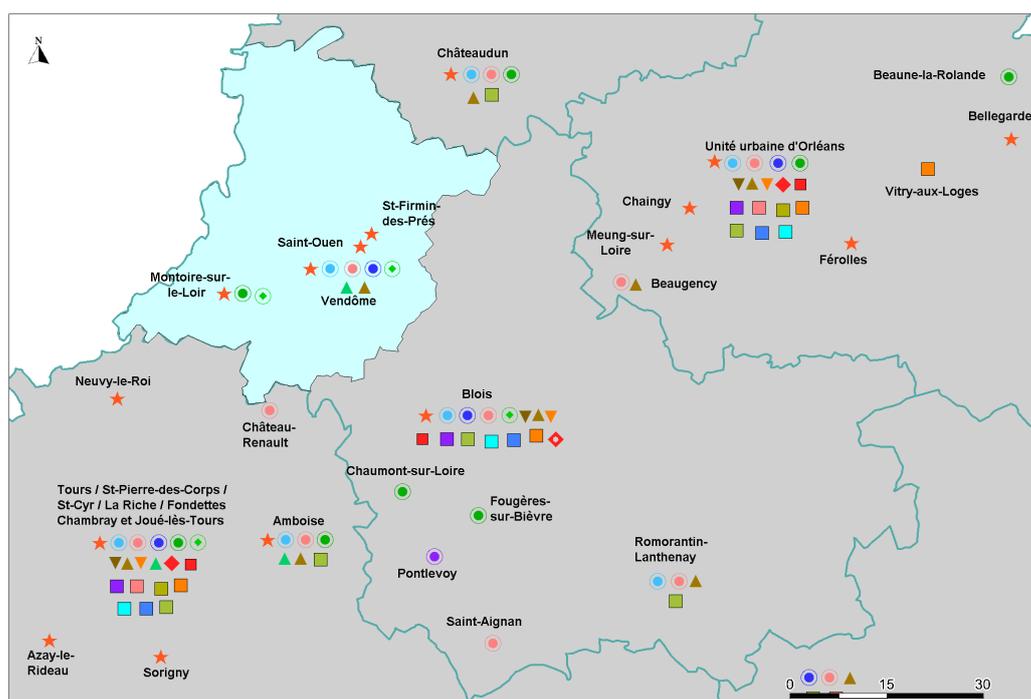
L'offre locale en matière d'enseignement supérieur et de formation continue doit aussi s'apprécier en tenant compte des très nombreuses possibilités offertes par les pôles de Blois, Tours et d'Orléans, géographiquement très proches.

Offre de formation (publique et privée)

(présence sur la commune)

- ★ Centre de formation d'apprentis - CFA (ou antenne) - MFR
- Lycée d'enseignement général
- Lycée d'enseignement général et technologique
- Lycée professionnel
- Lycée polyvalent
- Lycée d'enseignement agricole professionnel
- Lycée d'enseignement général et technologique agricole
- ▼ Classe préparatoire aux grandes écoles - CPGE
- ▲ Section de techniciens supérieurs - STS
- ▲ Section de techniciens supérieurs agricoles - STS A
- ▼ Diplôme des métiers d'art - DMA
- ◆ Siège d'université
- ◆ Antenne universitaire
- IUT
- Ecole d'ingénieur
- Ecole de commerce, gestion, comptabilité
- Ecole juridique et administrative
- Ecole technico-professionnelle de production industrielle
- Ecole paramédicale et sociale
- Ecole supérieure d'art et de culture
- Ecole supérieure du professorat et de l'éducation - ESPE
- Autre école

La formation initiale en Loir-et-Cher



Observatoire de l'Économie et des Territoires, d'après diverses sources

Quelle est la dynamique des pôles principaux et secondaires ?

Sur le périmètre des 3 EPCI, on trouve un pôle supérieur de services qu'est « Vendôme » et 2 pôles intermédiaires que sont Montoire-sur-le-Loir et Mondoubleau. A cela s'ajoutent plusieurs pôles de proximité qui maillent le territoire : Morée-Fréteval, Droué, Saint-Ouen.

Montoire est un pôle d'emploi local avec un taux de concentration plutôt à la hausse. Le taux d'équipement commercial est un peu mitigé, l'offre de santé y est par contre supérieure à la moyenne, ce qui en fait un atout important. Du fait du vieillissement, la population baisse sensiblement, malgré un solde migratoire positif.

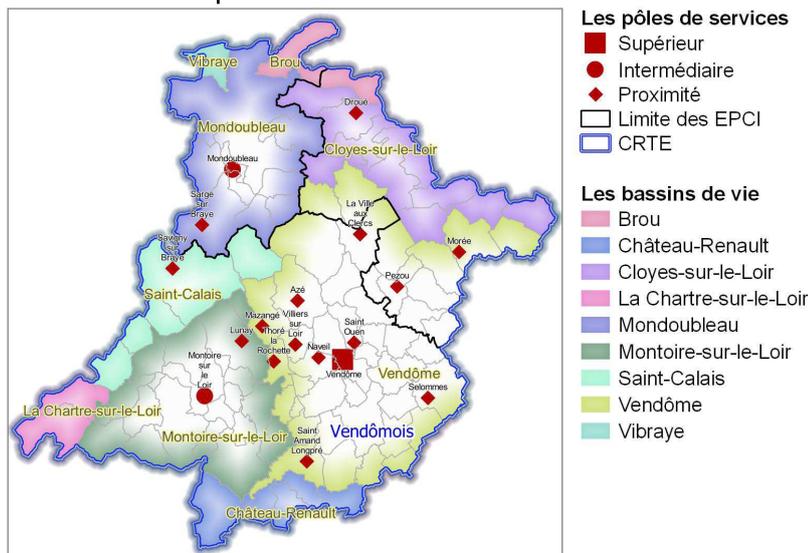
Mondoubleau présente une offre de services et d'équipements importante pour le territoire (écoles, commerces de proximité, médecins). La concentration d'emplois a plutôt montré une tendance à la hausse ces dernières années. Pour autant, la population de la commune est en forte diminution, avec un taux de personnes de plus de 60 ans très supérieur à la moyenne départementale.

Le **bi-pôle Morée - Fréteval** constitue un pôle de proximité avec une offre de services publics, de commerces et de santé importante. La concentration d'emplois y est plus faible que sur les 2 pôles précédents. La population décroît comme sur les autres territoires.

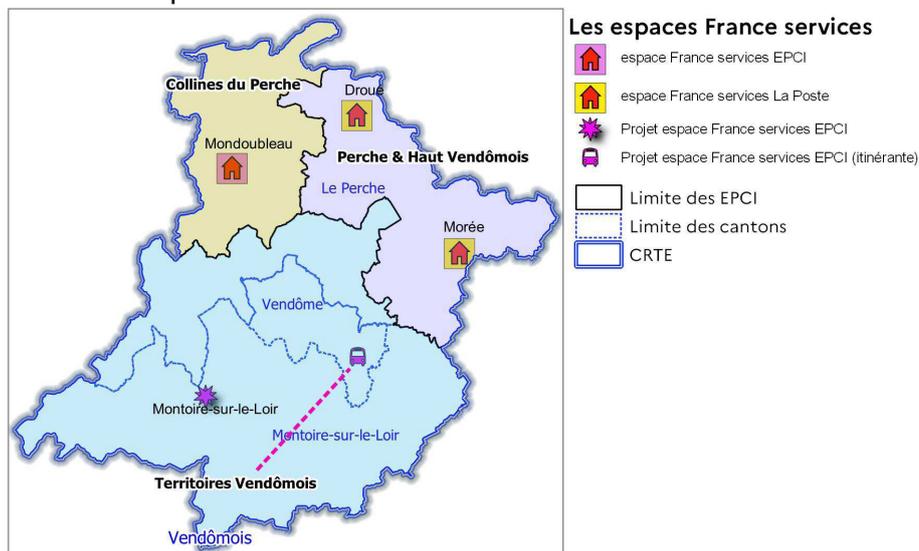
Globalement, le territoire compte **3 maisons France Services** (Mondoubleau, Droué et Morée), **une en projet à Montoire et une itinérante**.

Le programme **Petites Villes Demain** doit permettre de conforter l'attractivité des pôles retenus (Vendôme, Montoire, Mondoubleau et Morée-Fréteval), par l'activation des dispositifs liés aux Opérations de Revitalisation de Territoires, et par le déploiement d'une stratégie d'actions en faveur du logement, des commerces, de l'offre de services, et plus largement du dynamisme économique et du cadre de vie.

Les pôles services



Les espaces France services



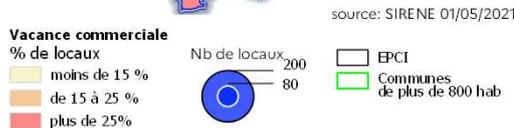
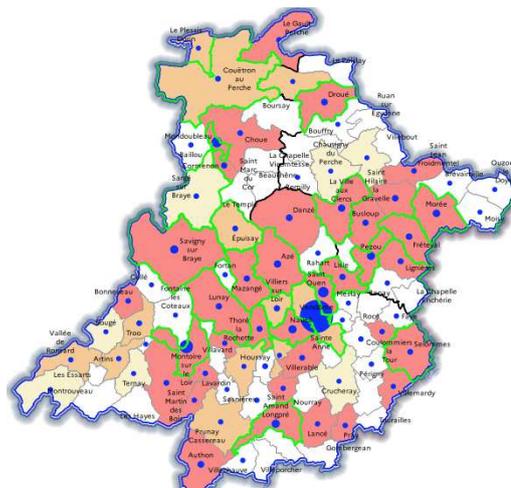
Quelle est la prégénance de la vacance commerciale ?

LA VACANCE CROÎT CES DERNIÈRES ANNÉES

Etat de la vacance commerciale dans le Pays Vendômois au 01/05/21

La vacance commerciale croît régulièrement dans les centres-villes depuis les années 2010. Entre 2010 et 2018, le nombre de commerces qui ferment est supérieur aux ouvertures dans le Loir-et-Cher, on observe une inversion depuis 2018 qui marque la reprise du développement des activités de commerces.

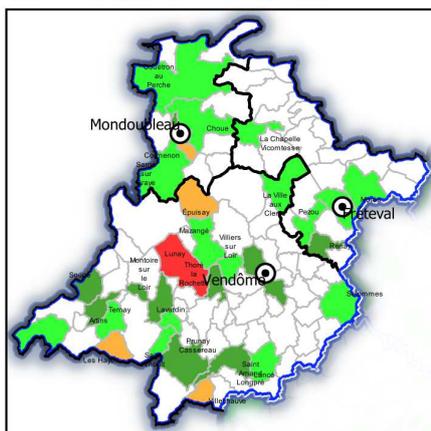
Sur les 3 EPCI (CA Territoires vendômois, CC Perche & Haut Vendômois et CC Collines du Perche), les commerces alimentaires, d'équipements de la personne et de la maison y compris hôtels et restaurants représentent un peu plus de 1 200 commerces au 01 mai 2021. On dénombre une part un peu plus élevée de vacances de commerces sur ce territoire que la moyenne du Loir-et-Cher. **En 10 ans, 553 établissements ont fermé et 412 ont ouvert.**



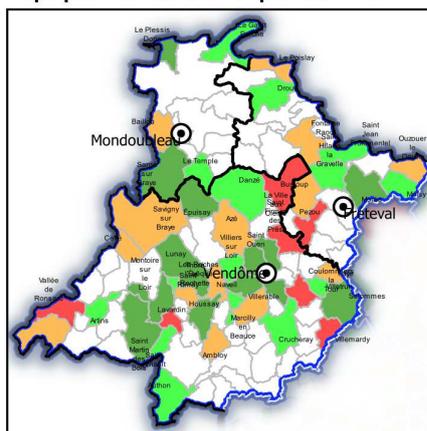
Traitement DDT d'après source INSEE Sirene au 01/05/21

Évolution des principaux commerces du pays Vendômois entre 2011 et 2021

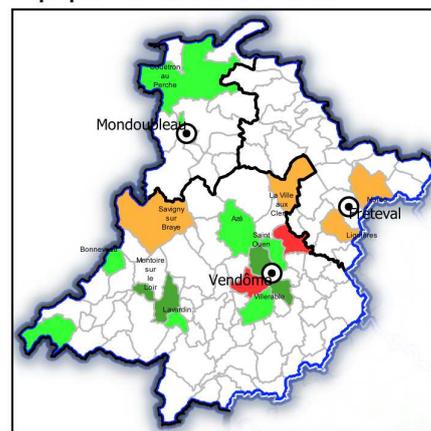
Commerces alimentaires



Equipements de la personne



Equipements de la maison



■ déficit de plus de 1 ■ déficit de 1 ■ pas d'évolution ■ gain de 1 ■ gain de plus de 1

Traitement DDT d'après source : INSEE Sirene au 01/05/21

COMMENT ÉVOLUE L'OFFRE DE LOGEMENTS ?

Le Pays Vendômois compte **40 171 logements**. Ce chiffre est en très légère hausse depuis les années 1990, mais la dynamique de production y est plus faible qu'à l'échelle du département. 83 % du parc sont composés de maisons individuelles, soit 3 points de plus qu'à l'échelle du département. Les résidences principales sont occupées à **71 % par des propriétaires installés en moyenne depuis plus de 22 ans**. **11,4 % sont occupés par des locataires d'un logement HLM loué vide**.

Évolution de la part des résidences principales (en %)



Source : INSEE - RP

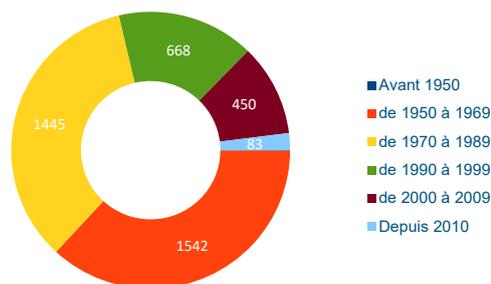
13 % LOGEMENTS DE LOCATIFS SOCIAUX, UN TAUX LÉGÈREMENT MOINDRE QUE CELUI DU DÉPARTEMENT

Le Pays Vendômois compte 4 191 logements locatifs sociaux, une part de logements sociaux légèrement plus faible (13 %) que la moyenne départementale (14 %).

151 logements sont vacants depuis plus d'un an, soit 3,6 % (contre 3 % au niveau départemental), la majorité (82 %) étant situés en territoires Vendômois.

64 % des logements ont plus de 50 ans.

Répartition des logements sociaux des organismes HLM au 1^{er} janvier 2020 par année de construction



Source : RPLS au 1^{er} janvier 2020.

OBSERVE-T-ON DES TENSIONS ?

Globalement, le Pays Vendômois ne fait pas face à une tension de l'offre de logement social dans la mesure où le taux de pression est inférieur à 2 (1,6 dans le cas d'espèce). Néanmoins, on observe un taux de pression sensiblement plus important sur les petites typologies (T1 et T2), ce qui mérite d'être pris en compte.

Analyse de l'offre et de la demande (hors mutations) des logements locatifs sociaux des organismes HLM

	Nombre	Demandes en cours fin 2019	Attributions fin 2019	Taux de pression (Ratio Att/Dem)
T1	78	56	10	5,6
T2	470	153	48	3,2
T3	1 605	189	112	1,7
T4	1 691	75	114	0,6
T5 et +	347	16	23	0,7
Total	4 191	489	307	1,6

Données SNE au 31/12/2019

DES ENJEUX D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU PARC PRIVÉ

Le parc de logements est assez ancien avec 53 % des résidences principales construites avant 1971 (46,5 % à l'échelle du département). La question de la rénovation énergétique de ce parc est très importante et fait l'objet d'un développement particulier dans la 3^{ème} partie.

Le nombre de logements rénovés au titre de l'habitat indigne reste très limité. Mais le gisement, bien qu'en diminution depuis 2011, pourrait s'élever à près de 3 % des résidences principales privées occupées selon les derniers chiffres disponibles de FILOCOM/ANAH de 2015.

Logements rénovés grâce aux aides de l'ANAH entre 2011 et 2020

	Logements indignes ou très dégradés	Adaptation perte d'autonomie	Rénovation thermique
Collines du Perche	4	44	38
Perche et Haut Vendômois	3	51	60
Territoires vendômois	10	254	309
Pays Vendômois	17	349	407

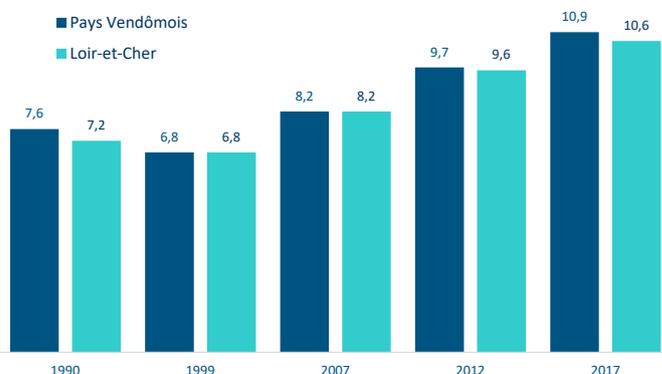
D'après source : ANAH

UN ENJEU DE RECONQUÊTE DES LOGEMENTS VACANTS

La proportion de logements vacants est en augmentation constante, tout comme dans l'ensemble du département. C'est dans cette optique, que le gouvernement a mis en place un Plan national de lutte contre les logements vacants. La remise sur le marché de ces logements inoccupés permettrait de participer à la redynamisation des territoires détendus, de constituer une offre abordable complémentaire au parc social dans les territoires tendus et de se substituer à la construction neuve de logements par artificialisation des sols. Ce plan est piloté le ministère du logement et le Réseau National des collectivités mobilisées contre le logement vacant (RNCLV).

La vacance globale de logements suit une évolution proche de celle du niveau départemental.

Évolution du taux de vacance des logements depuis 1990 (en %)

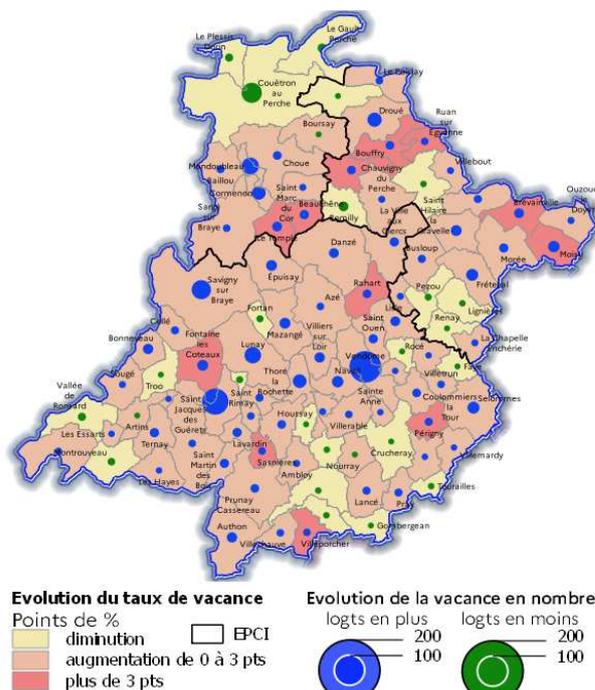


D'après source : INSEE - RP

Évolution du nombre de logements vacants et du taux de vacance entre 2015 et 2020

1 457 LOGEMENTS SONT VACANTS DEPUIS PLUS DE 2 ANS

Le taux de vacance « structurelle » (plus de 2 ans) s'élève à 5,5 %, contre 4,9 % au niveau départemental. Cette vacance a augmenté de 1 point entre 2015 et 2020, soit l'équivalent de 428 logements.



D'après source : Fichiers fonciers

POUR SUIVRE LES EFFORTS D'ADAPTATION DES LOGEMENTS AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

La population du département est caractérisée par un vieillissement marqué et un déficit en jeunes adultes. En croissance, **l'indice de vieillesse de la population du département est de 117** (nombre de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans, en 2021 - *estimations de population INSEE*), contre 100 en région Centre-Val de Loire. L'adaptation des logements à la perte d'autonomie et au vieillissement permet aux ménages concernés de bien vieillir à domicile, tout en retardant une éventuelle entrée en établissement.

Sur le parc social, une attention particulière est portée à la production d'une offre adaptée aux personnes âgées. Une démarche partenariale est à signaler sur ce point, au travers d'une charte en faveur d'un habitat regroupé adapté aux personnes âgées et handicapées, cosignée entre l'État, le CD41, l'association des maires, les bailleurs sociaux et le CAUE.

Elle a pour objectif de promouvoir l'offre d'habitat regroupé, adapté aux besoins et attentes des personnes âgées ou handicapées. Cet habitat favorise l'intégration physique, fonctionnelle et sociale ainsi que l'intervention des services d'aide à la personne et/ou le développement de ces derniers. Il doit également contribuer à rapprocher ces populations des principaux lieux de vie de proximité, en encourageant une mixité intergénérationnelle. Ainsi, les opérations ont vocation à être réalisées dans un rayon de 0,5 km des équipements commerciaux.

9 opérations ont abouti (94 pour l'ensemble du Loir-et-Cher depuis 2007) représentant **39 logements adaptés répartis entre 6 communes**.

En ce qui concerne l'intervention sur le parc de logements privés, l'Anah apporte une réponse à cet enjeu. Depuis 2020, l'Anah renforce son intervention auprès des ménages âgés ou en perte d'autonomie, avec le soutien financier de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV). Une trentaine de logements par an sont ainsi améliorés en Pays Vendômois, soit 23 % des logements accompagnés en Loir-et-Cher.

UNE FORTE PROPORTION DE RÉSIDENCES SECONDAIRES MAIS EN DIMINUTION

Le Pays Vendômois compte 40 171 logements, dont **10 % de résidences secondaires**.

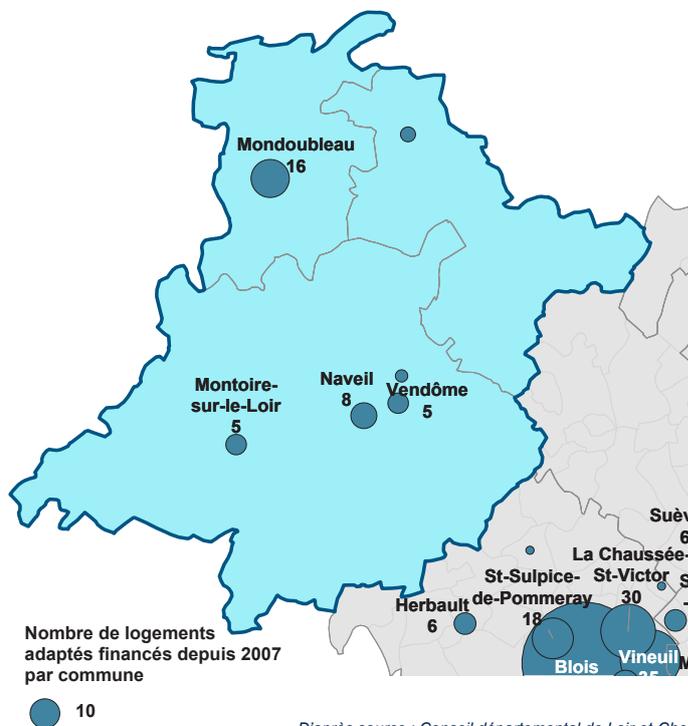
La part des résidences secondaires est globalement plus élevée que dans le département (8 %), mais la tendance est à la baisse comme pour le département.



UN PROJET D'HABITAT INCLUSIF À CORMENON

La communauté de communes des Collines du Perche et l'Association des Personnes Handicapées du Perche (APHP) sont co-porteurs d'un **projet de construction d'une résidence seniors relevant de l'habitat inclusif sur la commune de Cormenon**. Cette opération consiste en la construction de 20 logements locatifs et de locaux partagés à destination de personnes âgées ou en situation de handicap. En habitat inclusif, une ou plusieurs personnes interviennent dans l'accompagnement des locataires. Leurs rôles principaux sont l'animation de la vie collective, l'écoute et les réponses apportées aux besoins des habitants et l'ouverture de l'habitat sur le territoire en créant des partenariats et en promouvant l'inclusion sociale.

Nombre de logements regroupés adaptés aux personnes âgées ou handicapées dans le cadre de la Charte départementale par commune entre 2007 et 2020



D'après source : Conseil départemental de Loir-et-Cher

Evolution de la part des résidences secondaires (en %)



Source : INSEE - RP



UN PARCOURS RÉSIDENTIEL JUGÉ INCOMPLET À L'ÉCHELLE DU VENDÔMOIS EN 2017

L'éventail des choix apparaît réduit pour les **jeunes actifs ou les couples sans enfant** qui doivent opter pour leur premier logement indépendant entre :

- un logement locatif dans le parc social (offre disponible uniquement dans 37 communes du Pays Vendômois avec un fort taux de pression sur les T1 et dans une moindre mesure les T2)
- ou un **logement T1 ou T2 dans le parc locatif privé** (les produits sur le marché sont plutôt chers et mal entretenus, l'offre est parfois limitée dans certaines parties du territoire).

Pour les **couples avec enfants** ou les **familles monoparentales**, c'est la **location d'une maison de types 3 ou 4 dans le parc privé qui semble problématique**, notamment à **Vendôme**. Certains ménages quittent aussi l'unité urbaine pour

accéder à la propriété et trouver une maison avec jardin en périphérie. Ce mouvement peut s'expliquer par plusieurs raisons : offre limitée à Vendôme en raison notamment du peu de constructions nouvelles et un prix foncier nettement plus élevé que dans le reste du Pays. On note aussi une demande de terrains à bâtir à des prix abordables à la campagne.

A l'âge de la retraite, un retour des seniors semble s'opérer sur les pôles du territoire et Vendôme. Les **maisons de plain-pied** ou les **appartements avec ascenseur du centre-ville de Vendôme** apparaissent particulièrement recherchés et l'offre, **à la location comme à la vente**, plutôt restreinte pour ces produits. Le parc social répond en partie à la demande (environ un quart des locataires a 65 ans ou plus). Il apparaît néanmoins peu adapté à cette population qui prend de l'âge.

Les parcours résidentiels en Vendômois - Décembre 2017 - Les études de l'Observatoire n° 86

Les possibilités de parcours résidentiels des ménages du Pays Vendômois dans l'état actuel du marché (2017)

	 Locatif social	 Locatif privé	 Accession à la propriété
Etudiants, jeunes actifs 			
Couples sans enfant 	Fort taux de pression sur les T1 et dans une moindre mesure les T2	Surabondance de l'offre de petits logements mais ne répondant pas aux besoins (anciens, à réhabiliter)	Pas de remarque formulée pour cette catégorie
Couples avec enfants 			
Familles monoparentales 	Peu de tension	Fort demande de maisons de types T3 et T4 notamment sur Vendôme, dans l'ancien comme dans le neuf	Demande plutôt forte pour les T4 ou les grands appartements à prix abordables à Vendôme et son agglomération (motif de l'éloignement de Vendôme et son unité urbaine)
Ménages plus âgés (plus de 60 ans) en évolution de parcours résidentiel 		Assez peu de tension	
Personnes seules âgées 	Des besoins qui devraient croître assez fortement en raison de la forte augmentation attendue du nombre des seniors. Manque de logements adaptés.		
	Fort taux de pression sur les T1 et dans une moindre mesure les T2, appartements dans des immeubles sans ascenseur	Produits très recherchés : petites maisons de plain-pied en centre-ville	Manque de maisons de plain-pied et d'appartements dans le centre-ville de Vendôme.

Les principaux freins à la mobilité résidentielle

	 Locatif social	 Locatif privé	 Accession à la propriété
Vendôme	Le manque de T1 et T2	Surabondance de l'offre de petits logements mais ne répondant pas aux besoins (anciens, à réhabiliter) surtout dans le centre-ville. Taux de vacance élevé des T1	Peu de constructions récentes et offre limitée en maisons de taille moyenne (T3/T4) avec jardin ou de plain-pied
Les autres territoires	Bourgs qui ne répondent pas suffisamment aux critères des demandeurs en matière de services et de commerces de proximité et qu'il faudrait redynamiser. Faible volume des constructions récentes.	Collines du Perche : offre qui ne répond plus à la demande, faible taux de pression mais taux de vacance élevé (collectif et sans ascenseur)	Dans certaines parties du territoire, faible proportion de logements en locatif privé freinant l'installation de jeunes de ces territoires
			Des biens géographiquement isolés et à des prix élevés qui ne trouvent pas preneurs. Vacance importante dans le parc ancien et de petite taille

Les parcours résidentiels en Vendômois - Décembre 2017 - Les études de l'Observatoire n° 86

CHIFFRES-CLES

40 171 LOGEMENTS

+ 1,9 %
Évolution entre
2012 et 2017 (en %)

+ 2,9 %

 **+ 0,7 %** Résidences principales

 **- 0,5 %** Résidences secondaires et logements occasionnels

 **+ 14,4 %** Logements vacants

Les résidences principales

15,6 %



Appartements

34,4 %



Construites avant 1946

71 %



Propriétaires

Source INSEE - RP2017

Taux de vacance

5,5 %

4,9 %

Taux de vacance structurelle* des logements

Source FILOCOM - 2020 (depuis plus de 2 ans)

Le parc social

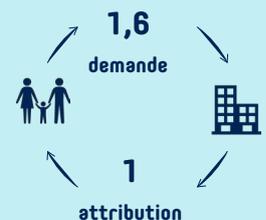
4 191

logements sociaux des organismes HLM au 1^{er} janvier 2020

22,4 %

dont 17,6 % classés économes

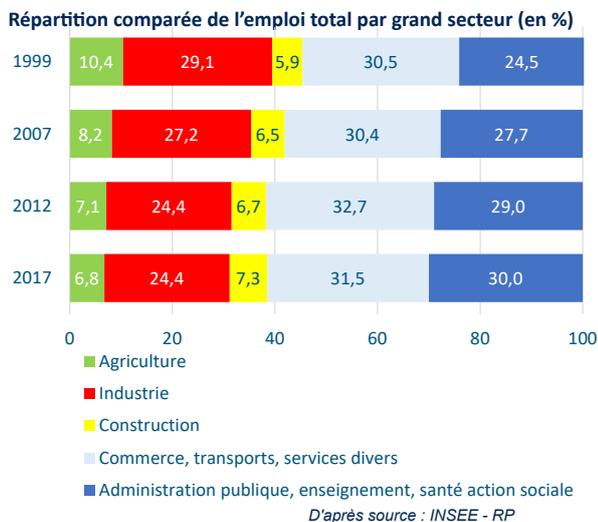
13,2 % des résidences principales



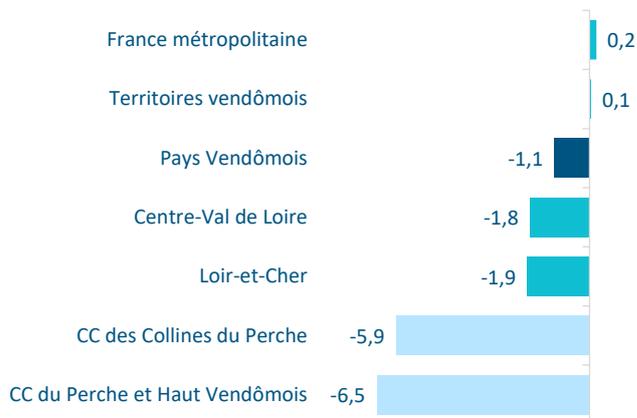
D'après source - INSEE RP 2017 - RPLS au 1^{er} janvier 2020, AFIDEM USH (2019)

QUELLES SONT LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE ?

UN TERRITOIRE EN PLEINE MUTATION ÉCONOMIQUE



Évolution de l'emploi total entre 2012 et 2017 (en %)



D'après source : INSEE - RP 2012 et 2017

Le Pays Vendômois a fait l'objet de profondes mutations économiques, à la fois rapides et importantes mais très atténuées depuis 2012, qui se manifestent par **un recul très marqué de l'industrie et de l'agriculture**, bien que la part de cette dernière reste non négligeable. D'un autre côté, **la sphère tertiaire s'est renforcée**.

L'économie conserve néanmoins une forte singularité avec **les activités relevant du « Faire » (produire, fabriquer, construire) qui demeurent très présentes**. Celles-ci concentrent encore **près de 39 % des emplois**, quand le Loir-et-Cher en totalise 29 %, proportion déjà considérée comme élevée.

Le poids de ces activités a tout de même diminué de 7 points depuis 1999 et plus particulièrement dans les Collines du Perche (baisse de 13 points).

Les activités relevant du tertiaire offrent désormais 62 % des emplois du Pays avec une plus grande présence du tertiaire marchand (32 %). 13 951 emplois relèvent de la **sphère présentielle (56,3 %)**.

270 EMPLOIS PERDUS ENTRE 2012 ET 2017

Ces mutations économiques se traduisent aussi par la **disparition de quelques emplois : 271 perdus**, toutes catégories confondues (public, privé, salariés, non salariés) entre 2012 et 2017, soit une baisse de 1 % (Loir-et-Cher - 1,9 %, France + 0,2 %) ; **- 810 au cours des 10 dernières années**.

Le recul de l'emploi apparaît **particulièrement marqué dans les communautés de communes des Collines du Perche et du Perche et Haut Vendômois** (respectivement - 5,9 et - 6,5 %). Dans la communauté d'agglomération Territoires vendômois, l'emploi se maintient (+ 0,1 %).

Au sein du territoire, l'évolution de l'emploi total semble très inégale. **Vendôme** a enregistré une augmentation de 4,3 % de son volume d'emplois (**460 postes supplémentaires**), ce qui est tout à fait atypique pour cette période de pertes généralisées. En illustration de cette dynamique, citons l'implantation récente de Vuitton, porteuse d'image et de dynamisme. L'évolution est encore plus favorable pour **Saint-Amand-Longpré** (+ 23 % et + 108 emplois) alors que plusieurs communes enregistrent des pertes importantes : - 180 postes à Saint-Ouen, une centaine à Montoire-sur-le-Loir et près de 90 à la Fontaine-Raoul.

Les données partielles disponibles pour la période récente semblent indiquer **une tendance plutôt positive pour l'emploi salarié privé : + 69 postes** en 2018-2019.

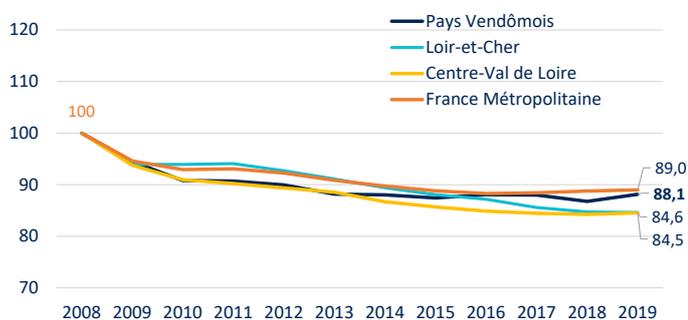
Sur la période 2008-2019, **l'industrie a perdu 780 emplois salariés** (soit 11,9 % ; Loir-et-Cher et région -15 %). **L'industrie automobile et la fabrication d'équipements électriques** sont les secteurs les plus affectés et ont perdu à eux deux plus de 800 postes salariés. La fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques enregistre également de lourdes pertes (- 140 emplois). Ces baisses ont été en partie compensées par les créations d'emplois dans d'autres secteurs notamment la fabrication de produits métalliques (+ 220). L'emploi industriel semble néanmoins se maintenir sur la période récente.

Le secteur de **la construction a connu au cours des années récentes une crise générale** alimentée par une chute sans précédent de la mise en chantier de logements, **entraînant la disparition de 116 emplois sur la période 2008-2019**. Cette situation semble cependant s'inverser **en 2018-2019 avec la création de 96 emplois**.

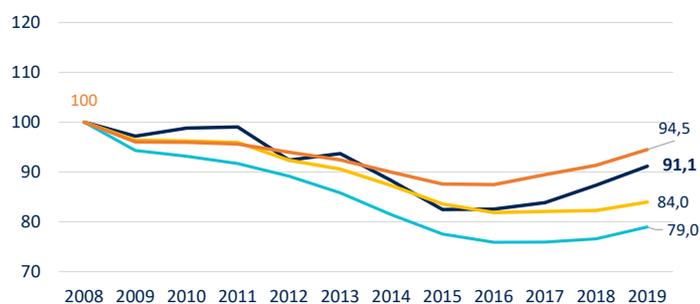
Bien que le **secteur des services soit en plein boom depuis 2008** (+ 611 postes), **la tendance semble ralentir avec une légère baisse du nombre d'emplois en 2018-2019** (77 postes supprimés). Notons que les effets économiques de la crise sanitaire ne sont pas encore appréhendables dans leur globalité.

Évolution de l'emploi salarié privé (hors agriculture) par grand secteur (base 100 en 2008)

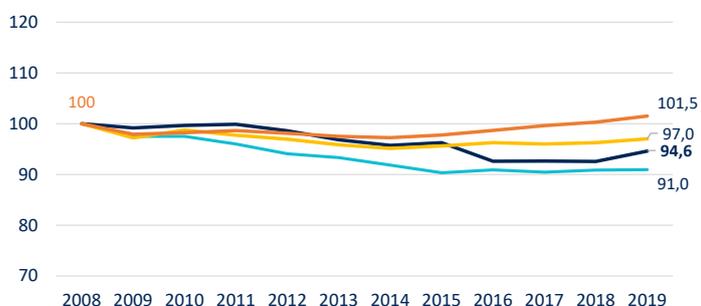
Industrie



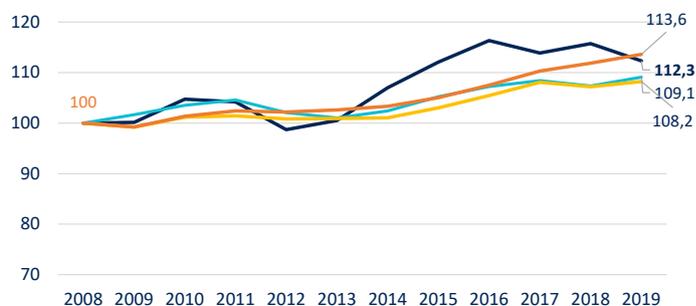
Construction



Commerce



Services



D'après source : URSSAF au 31 décembre

Evolution de l'emploi salarié privé dans les principales branches industrielles du Pays Vendômois entre 2008 et 2019



D'après source : URSSAF au 31 décembre

UN FAIBLE TAUX DE CHÔMAGE, DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT DE MAIN D'ŒUVRE

Le **taux de chômage de la zone d'emploi de Vendôme** continue de reculer de manière significative depuis 2013. Moins prononcé qu'en Loir-et-Cher et qu'au niveau national, il est **le plus bas des zones d'emploi de la région (5,8 % fin 2020)**.

Ce faible niveau de chômage est à rapprocher des difficultés croissantes des entreprises à recruter, en période de conjoncture favorable, alors même que les départs en retraite deviennent plus nombreux. Les tensions sur le marché du travail s'intensifient. Il s'agit d'un enjeu majeur pour le territoire.

Sur **1 920 projets de recrutement identifiés par Pôle emploi dans le bassin d'emploi de Vendôme*** dans le cadre de son enquête BMO en 2021 :

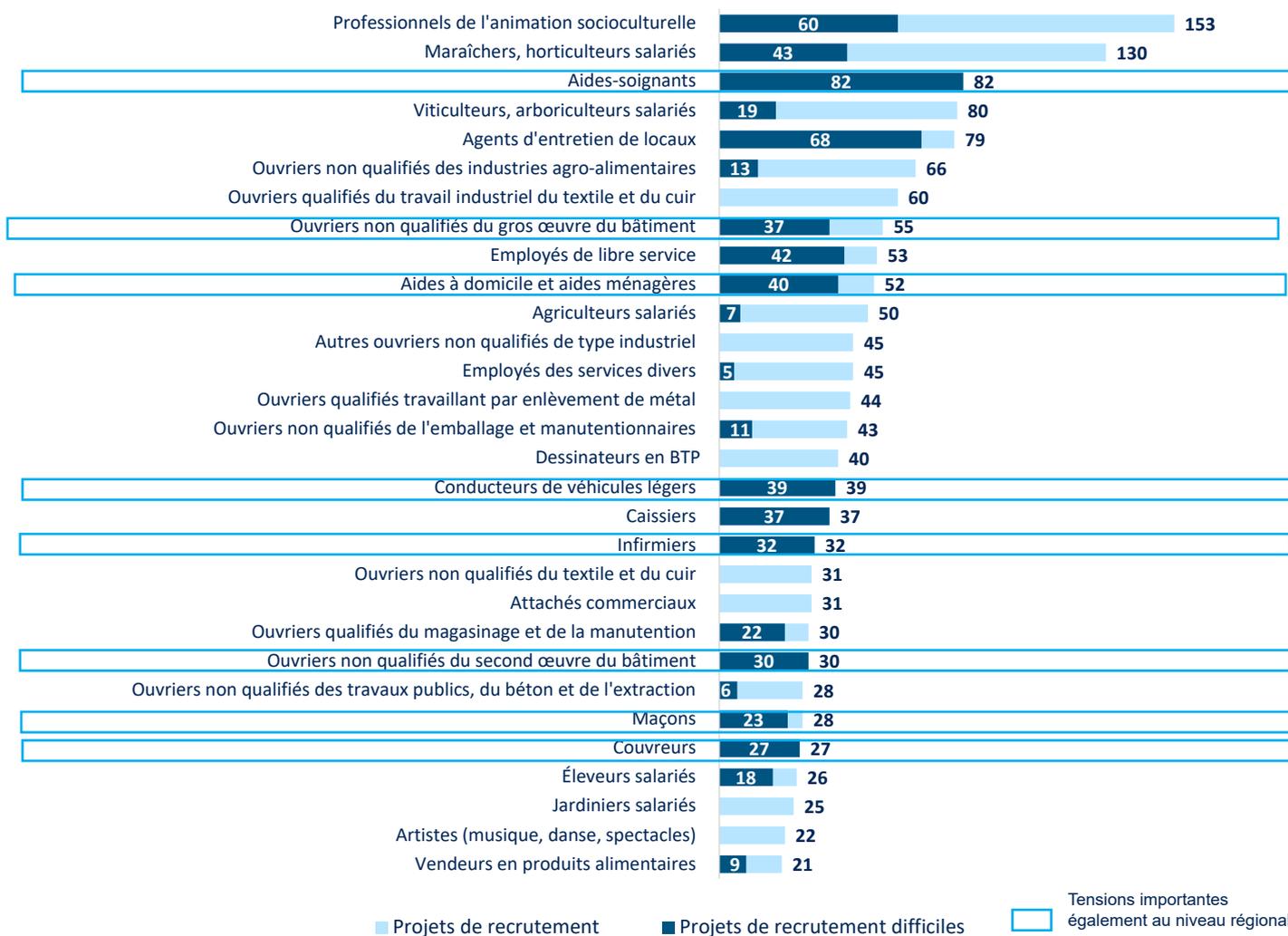
- **46 %** généreraient des **difficultés de recrutement**, un ratio élevé mais inférieur aux moyennes régionale (53 %) et départementale (59 %)

- **un tiers** concernerait un **emploi saisonnier** (près de 4 sur 10 en moyenne dans le Loir-et-Cher).

Des difficultés de recrutement sont particulièrement prégnantes dans certains métiers liés à **la santé (aides-soignants et infirmiers)**, **les services** (agents d'entretien de locaux, aides à domicile et aides ménagères), le **bâtiment et les travaux public** et le transport (**conducteurs de véhicules légers**). Pour la plupart de ces métiers, des tensions similaires sont observées à l'échelle régionale.

* Le bassin d'emploi de Vendôme couvre 86 des 100 communes du Pays.

Principaux métiers du bassin d'emploi de Vendôme pour lesquels des projets de recrutement ont été identifiés dans le cadre de l'enquête besoin de main d'œuvre (BMO) 2021 et nombre de projets difficiles
Emplois saisonniers et non saisonniers avec au moins 20 projets de recrutement en 2021 (en nombre d'emplois)



D'après source : Pôle Emploi - Enquête BMO 2021

MÉTHODOLOGIE

Enquête Besoins en Main-d'Œuvre 2021

Chaque année, Pôle emploi adresse un questionnaire à plus de 1,9 million d'établissements afin de connaître leurs besoins en recrutement par secteur d'activité et par bassin d'emploi. Cette enquête apporte des éléments de connaissance du marché du travail (besoins des entreprises, métiers porteurs, difficultés de recrutement, etc.).

UN TISSU ARTISANAL PLUTÔT DENSE QUI ASSURE UN BON MAILLAGE DU TERRITOIRE

L'artisanat est une composante importante de l'économie locale. Fin 2020, plus de **1 480 établissements artisanaux** dont 36,7 % de micro-entreprises sont installés dans le Pays (tous corps de métiers confondus). Celui-ci bénéficie d'une densité se situant globalement dans la bonne moyenne : **21,6 artisans pour 1 000 habitants** (21 ‰ en Centre-Val de Loire). Cette proportion apparaît plus élevée dans le Perche et Haut Vendômois (23,9 ‰).

Fin décembre 2020, ces entreprises artisanales regroupaient environ **2 430 salariés** soit 22 % des effectifs départementaux. On y dénombrait **19 apprentis pour 100 établissements artisanaux** (fin 2019 ; 17 en Loir-et-Cher).

225 HA DE SURFACES DISPONIBLES DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS

Le Pays Vendômois accueille en son périmètre **46 parcs d'activités** (sans compter les zones de fait), **répartis sur une superficie totale de 714 ha** (soit 20 % du total loir-et-chérien). **13 zones d'activités** ont été définies **prioritaires** dans le cadre des travaux menés par le Pays Vendômois sur ce sujet en 2016.

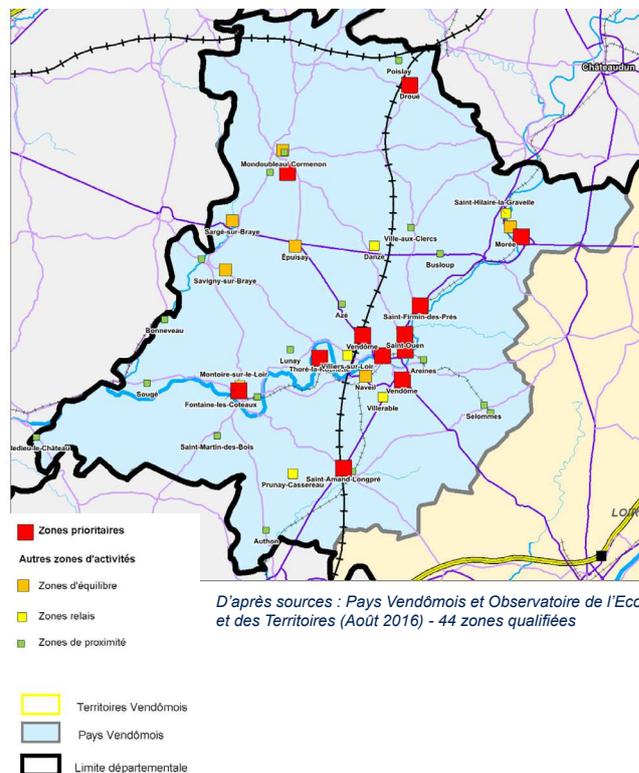
419 ha sont actuellement occupés, soit un **taux d'occupation** (65,1 %) **inférieur** à ce qui est observé dans l'ensemble du Loir-et-Cher (71,4 %). 520 établissements environ y sont implantés pour un total de 7 660 emplois, soit **plus de la moitié des emplois salariés privés du territoire**.

225 ha sont actuellement disponibles dont **88 ha viabilisés et prêts à accueillir des entreprises**, principalement dans la communauté d'agglomération Territoires vendômois (81 ha libres équipés).

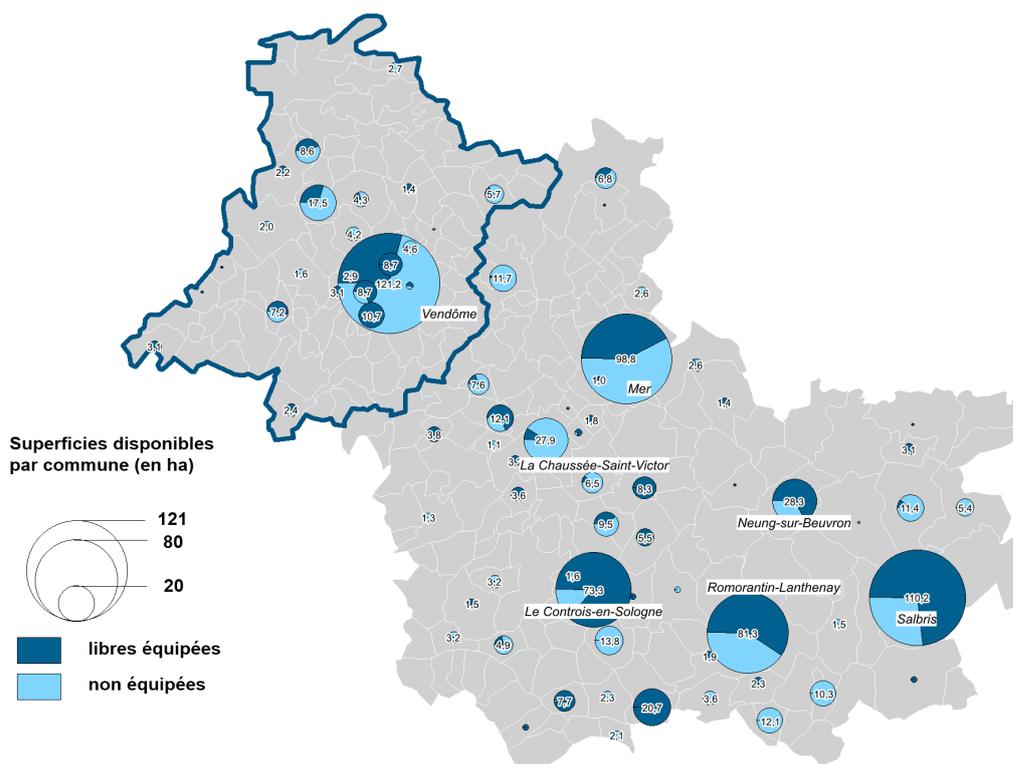
A l'image du Loir-et-Cher, le rythme de commercialisation s'est légèrement renforcé depuis 2015 (**7,4 ha par an en moyenne entre 2015 et à juin 2021** contre 6,3 ha depuis 2000). Les transactions concernent essentiellement des **entreprises industrielles** et dans une moindre mesure des établissements commerciaux.

Des surfaces ont été commercialisées au cours de la période récente dans le secteur de Vendôme, notamment à la faveur du développement de Vuitton (près de 10 hectares sur la ZA du Bois de l'Oratoire dont 5 ha de réserves et 5 000 m² occupés en Centre-ville).

Les zones d'activités prioritaires définies dans le schéma de développement économique du Pays Vendômois



Nombre d'hectares de zones d'activités disponibles par commune en Loir-et-Cher



Quelles sont les forces et les faiblesses de l'agriculture sur le territoire ?

UNE PLACE PRÉPONDÉRANTE DE L'AGRICULTURE

Selon les données de la PAC 2020, le Pays Vendômois est **l'un des territoires du Loir-et-Cher le plus agricole avec près des 3/4 de ses surfaces dédiées à l'agriculture (125 000 ha, 72 %) contre seulement 45 % pour le département.** Il possède moins de surfaces forestières que la moyenne du département (seulement 14 % contre 35 %). La moitié des exploitations de cette zone sont à **dominante grandes cultures** et un quart sont spécialisées en polyculture et polyélevage. **Plus de la moitié des agriculteurs ont plus de 50 ans.**

Le territoire totalise **963 exploitations agricoles en 2020** contre 1 270 en 2010. Leur nombre diminue un peu moins rapidement que sur l'ensemble du département, **recul de 18 % en 10 ans** contre 23 % pour l'ensemble du Loir-et-Cher. La baisse est moins forte que sur la décennie précédente.

UN ENJEU DE RENOUVELLEMENT GÉNÉRATIONNEL

Seulement 36 % (343) des chefs d'exploitations ont moins de 50 ans, 64 % des responsables d'exploitations ont plus de 50 ans, un niveau légèrement moindre que le département (66 %). Les **plus de 60 ans** représentent **33 % des chefs d'exploitation** et vont libérer leur exploitation dans les prochaines années. **Le maintien de l'identité et du caractère très agricole de ce territoire repose sur le renouvellement générationnel de ces exploitants.**

Ce territoire bénéficie sur son territoire d'un centre de formation et d'expérimentation avec le Lycée Agricole de Vendôme qui propose différentes formations dans le domaine agricole et environnemental et forment de futurs agriculteurs, c'est un atout de proximité important de même que le lycée agricole professionnel de Montoire-sur-le Loir.

DES POINTS DE VIGILANCE

L'adaptation de l'agriculture au réchauffement climatique et aux nouvelles demandes sociétales constitue un défi important pour ce territoire. Ce point sera développé dans la partie 4. Par ailleurs, il convient de signaler que la simplification des paysages agri-naturels, tout particulièrement sur la partie percheroise voire gâtinaise avec la disparition d'une grande proportion du bocage, notamment suite à l'agrandissement des parcelles agricoles (remembrement) constitue également un point de vigilance.

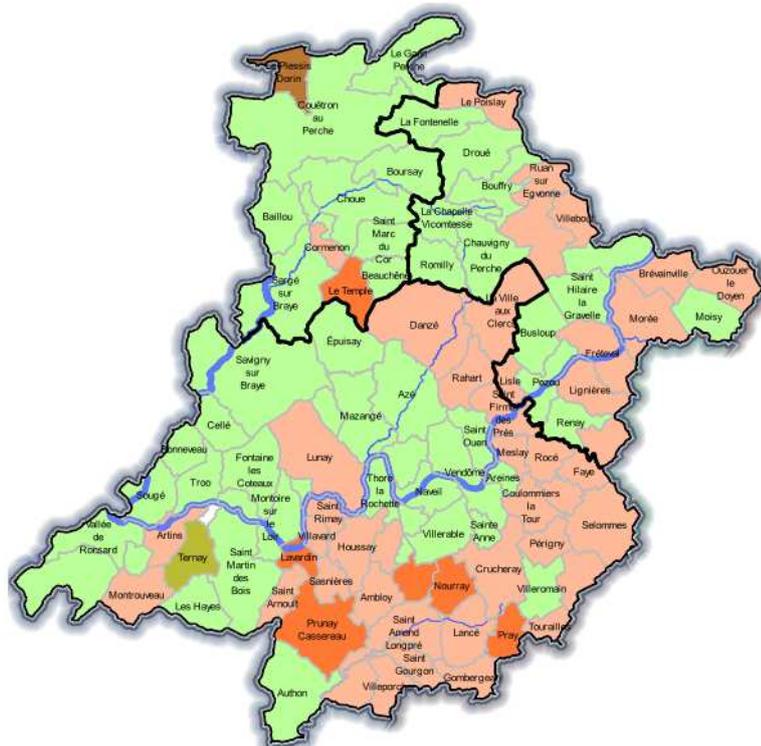
Les surfaces agricoles recensées (RA 2010) ne permettent pas d'appréhender la consommation d'espace agricole à l'échelle de zones géographiques fines.

Ici, la surface agricole utile mesurée en 2010 est d'ailleurs supérieure à celle de 2000, ce qui traduit **une dynamique des exploitants agricoles qui colonisent des terres hors de leur territoire.**

Au dernier recensement agricole (RA2010), environ **40 % des terres agricoles du Pays étaient drainées (69 500 ha).** L'irrigation concernait 19 000 ha, soit **15 % des surfaces agricoles** et 261 exploitations.

Classification des OTEX des exploitations agricoles par commune

Classification des OTEX par commune



D'après source : RA2010 - Orientation technico-économique des exploitations agricoles

UN PÔLE IMPORTANT D'EMPLOIS AGRICOLES

Le Pays Vendômois concentre **21 % de la main d'œuvre agricole du département**. Selon les dernières données disponibles de la MSA (2018), les exploitations agricoles du territoire emploient **1 252 non-salariés et 1 200 salariés**. S'y ajoute un nombre assez réduit d'emplois occupés par des saisonniers étrangers.

Le territoire compte aussi un peu plus de 220 entreprises relevant du régime agricole (hors exploitations agricoles), évoluant dans divers domaines dont les **travaux agricoles ou le secteur jardin et paysage**. Elles totalisent environ **780 emplois** dont 8 sur 10 sont localisés dans le périmètre de Territoires vendômois.

Ces deux groupes, combinés, représentent de fait **un poids non négligeable dans l'économie locale**.

Répartition des effectifs salariés et non-salariés des exploitations agricoles selon le territoire en 2018

	Non-salariés	Salariés	Salariés (en ETP)
Collines du Perche	272	157	51
Perche et Haut Vendômois	258	258	122
Territoires vendômois	722	785	358
Pays Vendômois	1 252	1 200	531

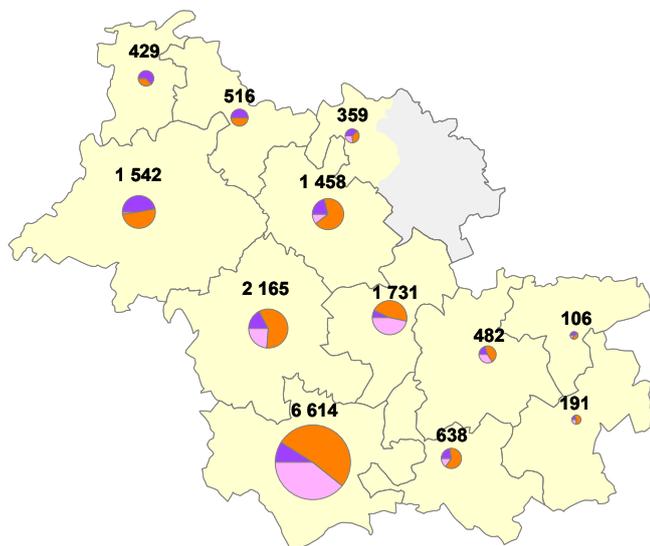
Sources : MSA Berry-Touraine (fichiers cotisants salariés et non-salariés) - UD Direccte (PSI)

Répartition des effectifs salariés et non-salariés des entreprises relevant du régime agricole (hors exploit. agricoles) selon le territoire en 2018

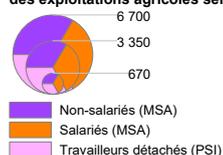
	Non-salariés	Salariés	ETP salariés
Collines du Perche	9	69	42
Perche et Haut Vendômois	12	50	29
Territoires vendômois	53	588	325
Pays Vendômois	74	707	354

Source : MSA Berry-Touraine (fichiers cotisants salariés et non-salariés)

Répartition des effectifs salariés et non-salariés des exploitations agricoles selon le territoire en 2018

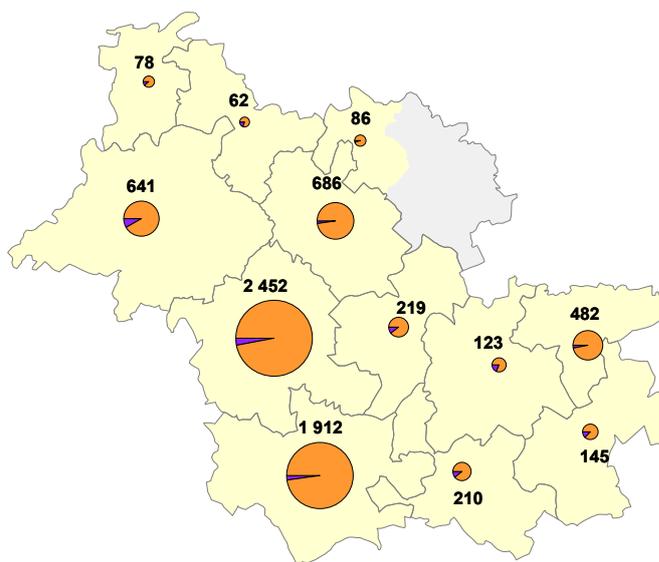


Répartition des effectifs non-salariés, salariés et travailleurs détachés des exploitations agricoles selon le territoire en 2018

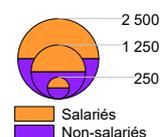


Sources : MSA Berry-Touraine (fichiers cotisants salariés et non-salariés) - UD Direccte (PSI)

Répartition des effectifs salariés et non-salariés des entreprises relevant du régime agricole (hors exploit. agricoles) selon le territoire en 2018

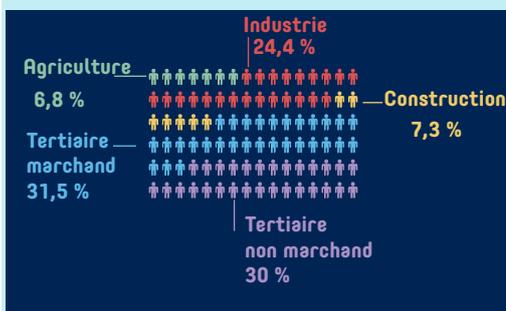


Répartition des effectifs salariés et non-salariés des entreprises relevant du régime agricole par territoire en 2018



Source : MSA Berry-Touraine (fichiers cotisants salariés et non-salariés)

24 787 EMPLOIS



dont **15,5 %**
de non-salariés

13,1 %

- 1,1 %

-1,9 %

Évolution entre
2012 et 2017 (en %)

- 0,8 % salariés

- 2,4 % non-salariés

56,3 % Poids de la sphère présentielle

62,6 %

D'après source : INSEE RP 2017 et 2012

L'emploi salarié privé

14 613

emplois salariés du
secteur privé
(hors agriculture)

Evolution
2017 et 2019

+ 69

+ 0,5 %



+ 38



+ 96



+ 42



- 77

D'après source : URSSAF au 31/12



395

Activités
caractéristiques
du tourisme

5,5 %

2,7 %

des emplois salariés privés



317

Filière TIC
y compris les
activités connexes

1,6 %

2,2 %

des emplois salariés privés

D'après source : URSSAF - Acoss au 31 décembre 2019



Vallée du Loir : CA Territoires vendômois, CC du Perche et Haut Vendômois, CC des Collines du Perche, CC du Grand Châteaudun (28) et CC du Bonnevalais (28)

Agriculture

125 000 ha
de SAU

2 452
emplois salariés
et non salariés

et
781
salariés et non salariés-
des entreprises relevant
du régime agricole (hors
exploit. agricoles)

D'après source : PAC 2020
et MSA 2018

Artisanat



21,6

22,9

établissements
artisans pour
1 000 habitants

D'après sources : CRMA CVL - établis-
sements actifs au Répertoire des
Métiers et CRMA CVL (31/12/20)
et INSEE RP

Zones d'activités

46

Parcs d'activité

7 660
emplois



65,1 %
71,4 %



Taux d'occupation

D'après source : Observatoire de
l'Economie et des Territoires

QUELLES SONT LES DYNAMIQUES TERRITORIALES EN MATIÈRE DE TOURISME, CULTURE ET PATRIMOINE ?

UNE IMPORTANTE OFFRE PATRIMONIALE ET CULTURELLE

Le Pays Vendômois est constitué d'une **mosaïque de paysages** regroupés en **4 grandes entités remarquables**, parfois façonnées par l'agriculture : le Perche, la Vallée du Loir, les confins de la Touraine et la Beauce.

Il présente une **bonne densité de monuments historiques** : **7,6 immeubles protégés au titre des Monuments Historiques pour 100 km²** (contre respectivement 6,7 et 7,1 en Loir-et-Cher et Centre-Val de Loire). **Plus de 130 monuments historiques y sont recensés**, principalement le long du Loir et de la Braye, dont notamment des châteaux médiévaux (Vendôme, donjon de Fréteval, ancienne commanderie des Templiers d'Arville, etc.) ou du XVIII^e siècle (Château des Énigmes de Fréteval).

Depuis 1986, Vendôme est aussi reconnue **Ville d'Art et d'Histoire**.

De fait, le territoire ne manque pas de potentiel. Et l'on observe depuis quelques années, une **montée en puissance du tourisme de nature** à travers notamment les **produits de randonnée sous toutes ses formes** et les activités de nature valorisant le patrimoine historique, architectural, naturel, culinaire, viticole... Citons par exemple le **sentier de randonnée** et la **véloroute V41** longeant le Loir de Châteaudun à Montoire, portion de l'itinéraire permettant de relier **Saint-Jacques-de-Compostelle** (Espagne) depuis Chartres ou encore l'itinéraire de **la Vallée du Loir à vélo** (320 km) qui traverse le territoire.

UNE FAIBLE FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

Néanmoins, le pays totalise moins de **4 % des entrées touristiques du Loir-et-Cher (5,9 millions en 2019)**. Il ne bénéficie pas, en effet, de locomotives du calibre des grands sites tels que le ZooParc de Beauval, le domaine national de Chambord ou celui de Chaumont-sur-Loire.

4 sites touristiques majeurs ont enregistré toutefois **plus de 10 000 entrées en 2019** (hors festivals et manifestations) : le Château des Enigmes - Val de Loire à Fréteval (23 170 entrées), la Commanderie templière d'Arville (16 680 visiteurs), le Musée de Vendôme et le Musée-spectacle Musikenfête à Montoire-sur-le-Loir.

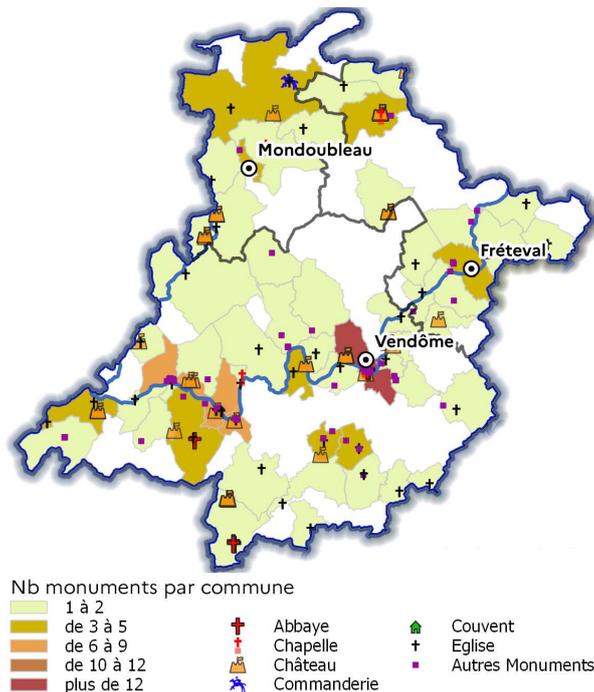
Des **manifestations culturelles** attirent également un public nombreux comme le très prisé Festival des Promenades Photographiques (80 000 entrées estimées), celui des Danses et musiques du monde à Montoire-sur-le-Loir ou Les Rockomotives de Vendôme.

Notons que le territoire dispose de **plusieurs équipements culturels d'envergure** à l'image du Minotaure à Vendôme (qui s'est doté d'une troisième salle en 2016), de l'espace culturel de Lunay, de l'espace socio-culturel de Droué ou de la salle de spectacle de Saint-Agil.

UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL TOURISTIQUE MARCHANDE RELATIVEMENT MODESTE

La capacité d'accueil touristique du Pays Vendômois est relativement modeste. Selon les dernières données de l'ADT, il rassemble **3 750 lits touristiques marchands**, soit **5 lits touristiques pour 100 habitants**. A titre de comparaison, ce ratio est 2,3 fois plus élevé en Loir-et-Cher (13 lits). L'offre est principalement localisée le long de la Vallée du Loir et l'**hôtellerie de plein air** concentre la plus grande capacité d'accueil en nombre de lits (près de la moitié).

Nombre de monuments historiques classés ou inscrits par commune dans le Pays Vendômois



Carte DDT d'après source : Atlas des patrimoines - fin 2020



LES CLIENTÈLES TOURISTIQUES DU PAYS VENDÔMOIS

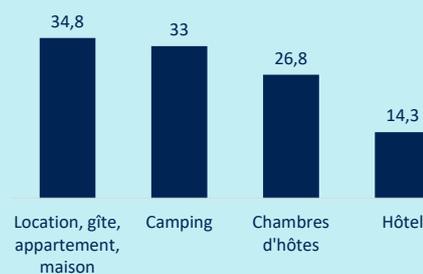
86 % des séjours réalisés par les Français
14 % par les étrangers

22 % de primo-visiteurs

39 % de longs séjours (6 nuits ou plus)

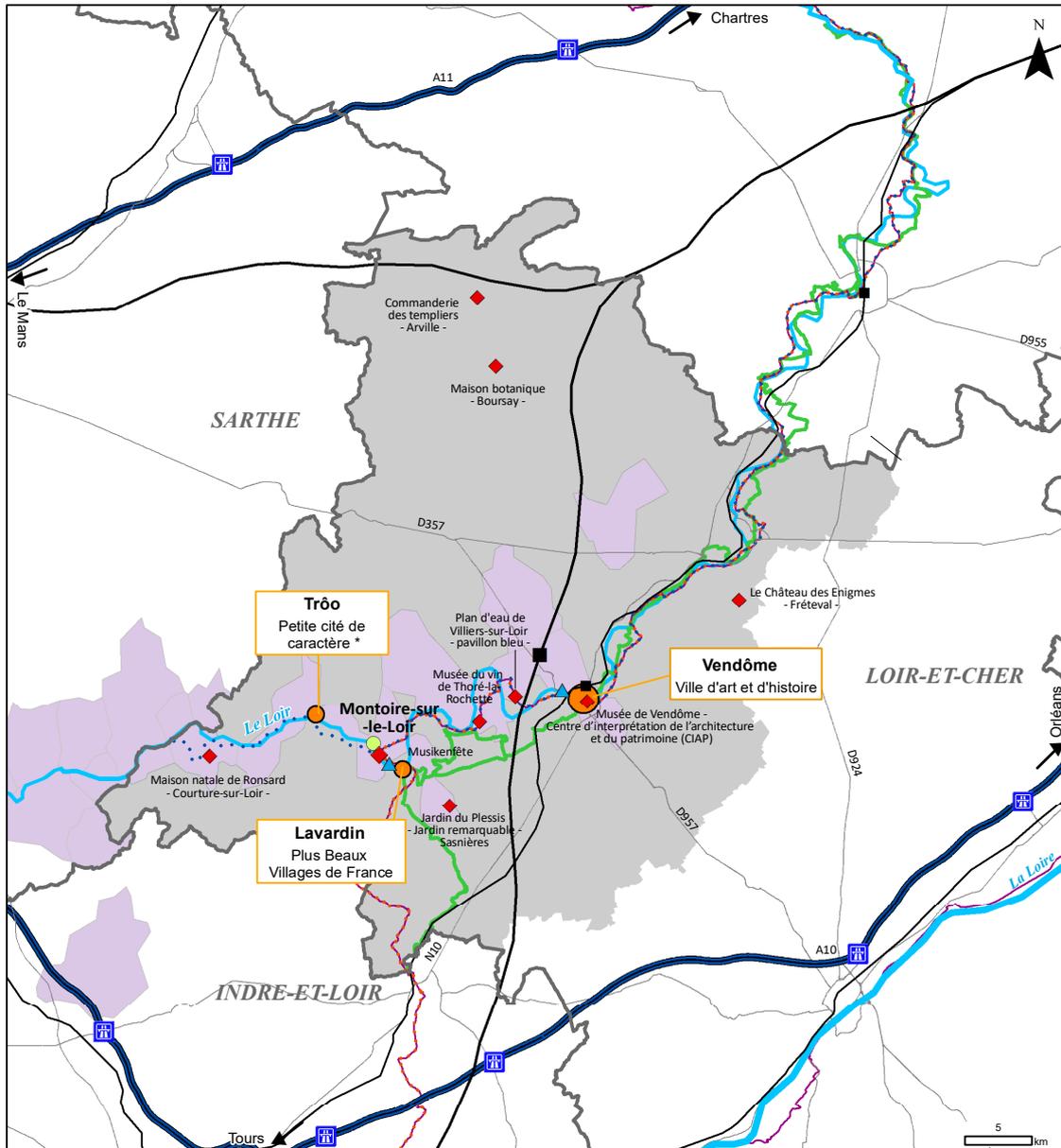
33 % des séjours réalisés par des touristes itinérants

Part des touristes ayant séjourné dans les hébergements marchands suivants (en %)



D'après source : Etude sur les clientèles touristiques en région Centre-Val de Loire 2019
Extraction sur le Pays Vendômois

Principaux sites et itinéraires touristiques du Pays Vendômois



Sources : ADT 41 - CRT Centre Val de Loire - Observatoire de l'Economie et des Territoires

* En cours d'homologation

Principaux sites touristiques

- ◆ Principaux sites touristiques
- Ville ou village labellisé
- Station verte
- ▲ Club canoë
- Communes concernées par des AOC labellisées Vignobles & Découvertes

- - - Train Touristique de la Vallée du Loir
- GR 655 : St-Jacques de Compostelle via Chartres
- - - Saint Jacques de Compostelle à Vélo via Chartres
- ● ● ● La Vallée du Loir à Vélo
- Limite départementale
- Pays Vendômois

Réseau de transport

- Autoroute
- Route principale
- Ligne TGV
- Ligne classique
- Gare SNCF Classique
- Gare TGV



OBSERVATOIRE
DE L'ECONOMIE
ET DES TERRITOIRES

Observatoire de l'Economie et des Territoires - Juin 2021

CHIFFRES-CLES

Culture et patrimoine

131

**immeubles protégés au titre
des monuments historiques**

1

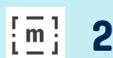
**site patrimonial remarquable
(à Vendôme)**

*Ministère de la Culture - Patrimoine architectural
(Mérimée) et Atlas des Patrimoines Septembre 2019*

5

sites classés (Authon/Prunay-Cassereau, Huisseau-en-Beauce, Thoré-la-Rochette/Naveil/Villiers-sur-Loir, Vendôme, Meslay)

Vendôme, ville d'art et d'histoire



2

**Naveil et
Vendôme**



1

**Couture-
sur-Loir**



1

Sasnières



1

**Trôo (en cours
d'homologation)**



1

Lavardin

Tourisme

5



13

**lits touristiques marchands
pour 100 habitants**

100 942

**nuitées générées en 2019
par les hébergements touristiques
assujettis à la taxe de séjour dans les
Territoires vendômois**

D'après source : ADT - Fichier Tourisoft 2021 et CA Territoires Vendômois

« COMMENT LE TERRITOIRE PEUT-IL
CONTRIBUER À LA RÉDUCTION
DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE
SERRE ET À LA PROTECTION DES
RESSOURCES ?



Quels sont les secteurs prioritaires en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ?

DES ÉMISSIONS DE GES DOMINÉES PAR L'AGRICULTURE

En 2018, les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire s'élèvent à **556 k tonnes équivalent CO2**, soit **25 % des émissions départementales de GES**.

Le **ratio par habitant (8,1 tonnes équivalent CO2)** est supérieur à celui du département qui s'élève à 6,7 teq.CO2/hab.

L'**agriculture constitue le premier secteur émetteur sur le territoire (44 %)**, suivie par le transport routier (27 %) et le secteur résidentiel (15 %). Au niveau départemental, le principal secteur émetteur est le transport routier.

Entre 2008 et 2018, les émissions de GES du Pays Vendômois ont globalement diminué de 15,1 % (- 15,3 % à l'échelle du département sur la même période).

4 secteurs ont fortement réduit leurs émissions : le tertiaire (- 37 %), le résidentiel (- 37 %), la branche énergie (- 25 %) et l'industrie (- 24 %). Seul le transport routier voit ses émissions augmenter légèrement (+ 5 %).

A l'échelle régionale, les objectifs du SRADET* sont de tendre vers une réduction de 50 % des émissions globales de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 2014, de 65 % d'ici 2040, de 85 % d'ici 2050, respectant ainsi la trajectoire fixée par la loi Energie et Climat.

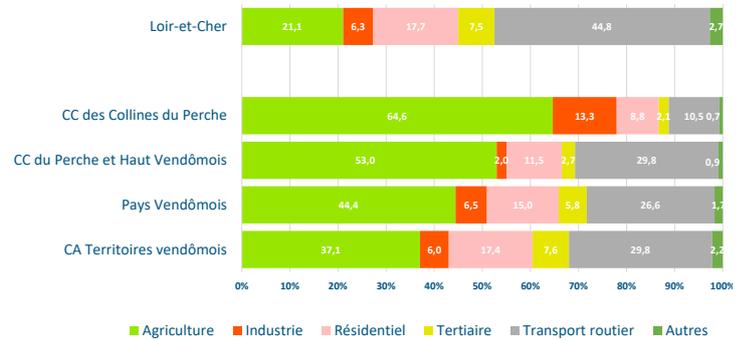
*Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

UN PUIT DE CARBONE ESTIMÉ À 192 162 TEQCO2

La **séquestration nette de carbone** du Pays Vendômois est estimée à **192 162 teqCO2 en 2018**, soit 35 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Globalement pour l'ensemble du territoire du Pays, la **neutralité carbone n'est pas atteinte (363 691 teqCO2)**. Celle-ci correspond à la différence entre les émissions de GES et les absorptions de carbone dans les écosystèmes gérés par l'homme (forêts, sols agricoles, etc.) ou par certains procédés industriels (capture et stockage ou réutilisation du carbone).

Émissions de GES par secteur par territoire en 2018 (en %)



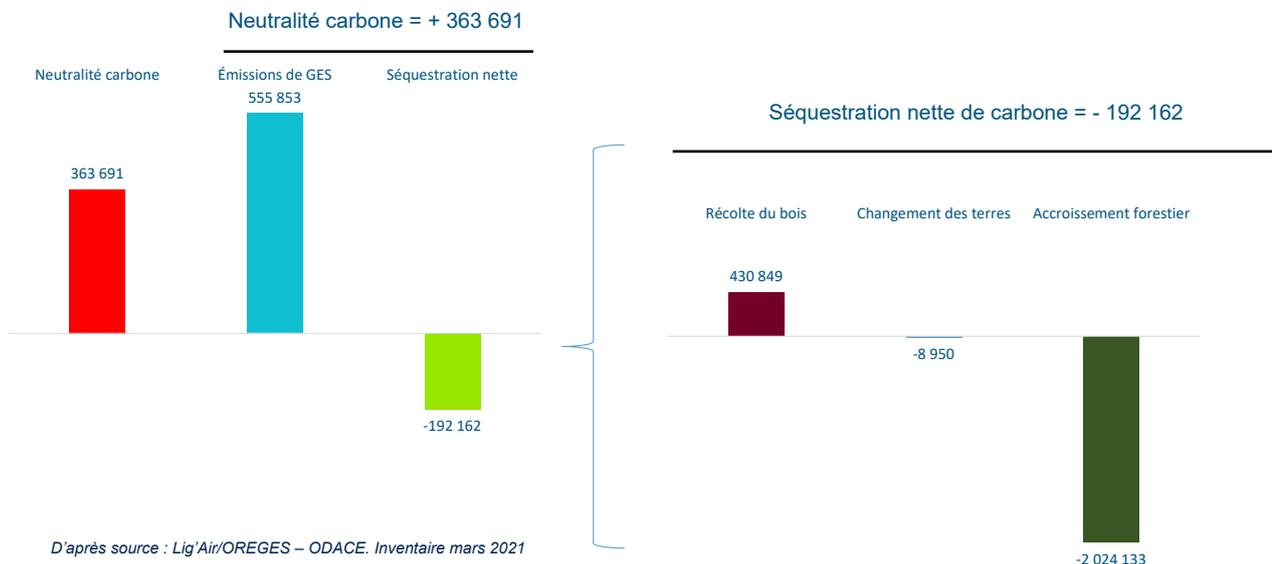
D'après source : Lig'Air/OREGES – ODACE. Inventaire mars 2021

Émissions de GES du Pays Vendômois en kt eq. CO2 et cibles du SRADET (objectifs de réduction par rapport à l'année 2014)



D'après source : Lig'Air/OREGES – ODACE. Inventaire mars 2021

Répartition des absorptions (valeurs négatives) et des émissions (valeurs positives) concernant la séquestration nette de carbone en Pays Vendômois en 2018 (en tonnes équivalent CO2)



D'après source : Lig'Air/OREGES – ODACE. Inventaire mars 2021

UNE CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR HABITANT PLUS ÉLEVÉE QU'EN LOIR-ET-CHER

Les dernières données de Lig'air (2018) permettent d'estimer la consommation d'énergie finale du Pays Vendômois. Celle-ci atteindrait **2 327 gigawatt-heure (GWh)**, soit **34 MWh par habitant (2018)**, un résultat plus élevé que celui observé dans le département ou la région.

Sur la période **2008-2018**, la consommation d'énergie du Pays Vendômois est en recul de **21,2 %** contre 12,9 % en Loir-et-Cher. A l'échelle régionale, le SRADDET vise une réduction de la consommation énergétique finale de 43 % en 2050 par rapport à 2014.

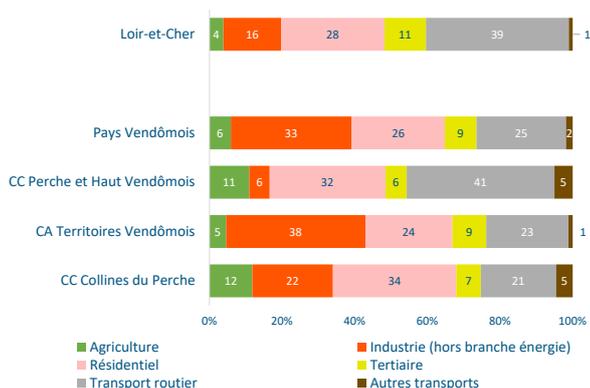
Le **secteur industriel** représente le tiers de la consommation énergétique du territoire. Suivent le résidentiel et le transport routier (environ un quart chacun), le secteur tertiaire (11 %) et l'agriculture (6 %).

Évolution de la consommation d'énergie finale en GWh du Pays Vendômois et cible du SRADDET (objectifs de réduction par rapport à l'année 2014)



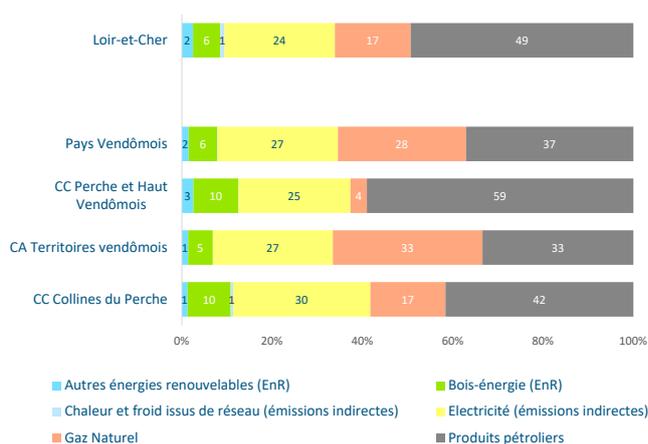
D'après source : Lig'Air/OREGES – ODACE. Inventaire mars 2021

Répartition de la consommation d'énergie finale par grand secteur en 2018 selon le territoire (en %)



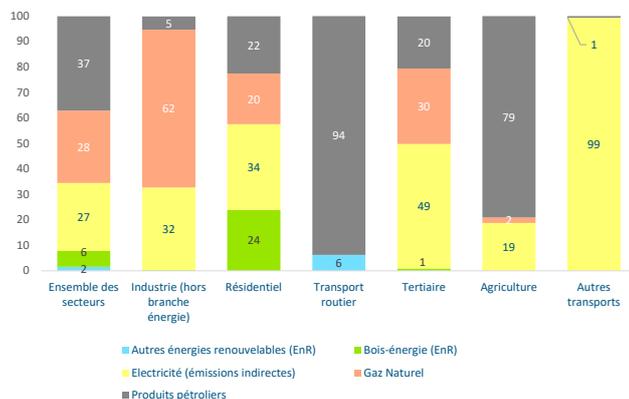
D'après source : Lig'Air/OREGES – ODACE. Inventaire mars 2021

Consommation d'énergie finale en 2018 en fonction du type d'énergie selon le territoire (en %)



D'après source : Lig'Air/OREGES – ODACE. Inventaire mars 2021

Consommation d'énergie finale du Pays Vendômois en 2018 par grand secteur en fonction du type d'énergie (en %)



D'après source : Lig'Air/OREGES – ODACE. Inventaire mars 2021

Source : PCET du Pays Vendômois

Énergies renouvelables : quelle est la capacité de production du territoire ?

LE TERRITOIRE PRODUIT UN QUART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DU DÉPARTEMENT

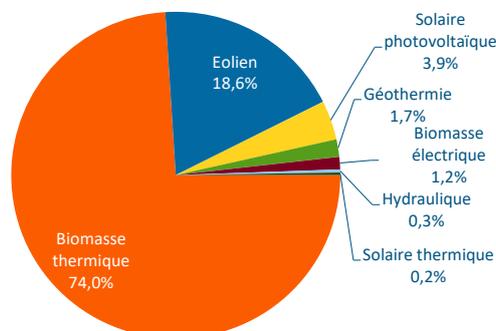
D'après les dernières données obtenues auprès de l'OREGES (2016), le territoire du Pays Vendômois produisait **223,8 GWh** contre 881 GWh pour le Loir-et-Cher, soit **25 % de la production du département**. **L'énergie produite sur le territoire est issue à 75 % de la biomasse thermique** (bois énergie, méthanisation).

Le parc éolien (commune de Moisy) produit près de 20 % de la quantité totale d'énergie renouvelable.

Le solaire photovoltaïque se développe : au sol mais aussi en toiture (bâtiments agricoles, industriels, commerciaux, sportifs...). En 2016, 627 installations solaires photovoltaïques étaient recensées pour une puissance installée de 24 MW.

A l'échelle du Loir-et-Cher, la puissance installée en solaire photovoltaïque a doublé entre 2016 et 2020 (source SDES).

Répartition de la production d'énergie renouvelable du Pays Vendômois en 2016 entre les filières (en %)



D'après source : Lig'Air/OREGES – ODACE.

DES POTENTIALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE :

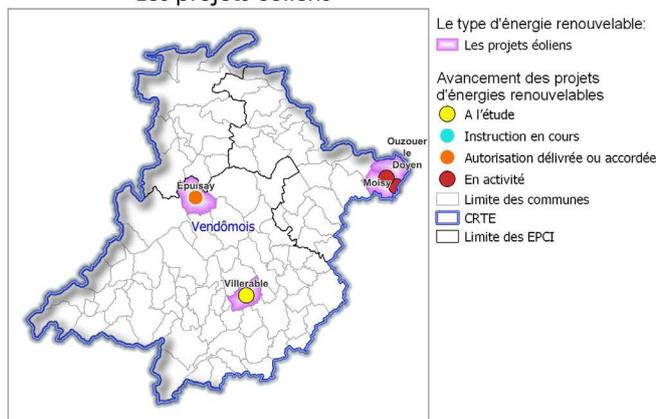
Filière bois : du fait de son caractère bocager, et de la place importante des haies sur le territoire, encouragées notamment dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique, la filière bois-énergie présente des potentialités intéressantes.

Photovoltaïque : le territoire dispose de potentiels sur les bâtiments agricoles, industriels, commerciaux, sportifs, culturels,

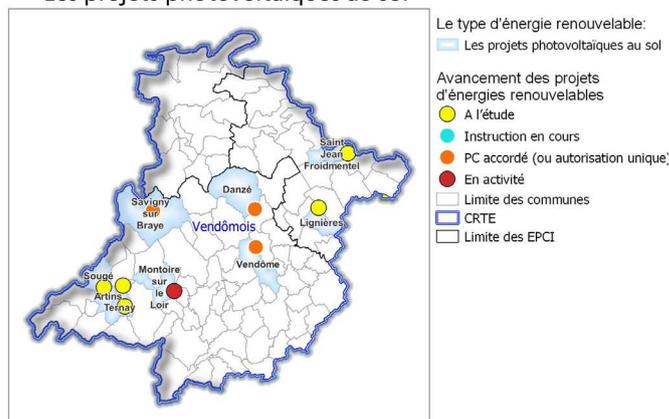
hors prescriptions de sauvegarde des monuments historiques, ainsi que de sites susceptibles d'accueillir une centrale photovoltaïque du sol : une dizaine de sites ont ainsi été identifiés sur ce territoire par la DDT (anciennes carrières, friches industrielles, zones déjà réservées dans les PLU...). Cet inventaire tient compte des enjeux environnementaux, patrimoniaux et du risque inondation.

Projets identifiés sur le territoire (liste non exhaustive)

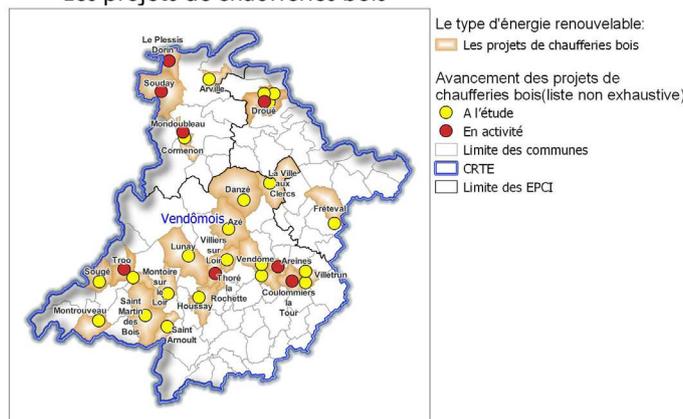
Les projets éoliens



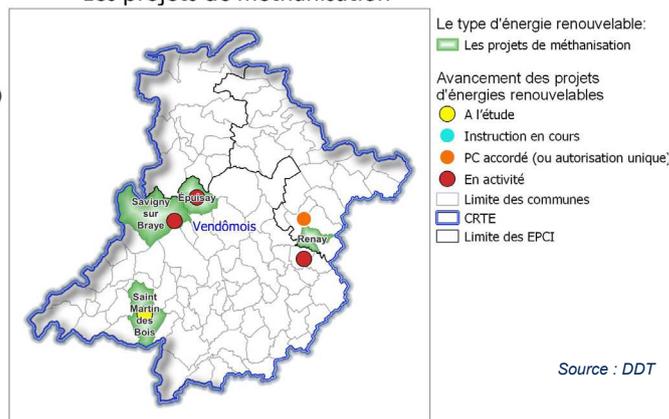
Les projets photovoltaïques au sol



Les projets de chaufferies bois



Les projets de méthanisation



Source : DDT

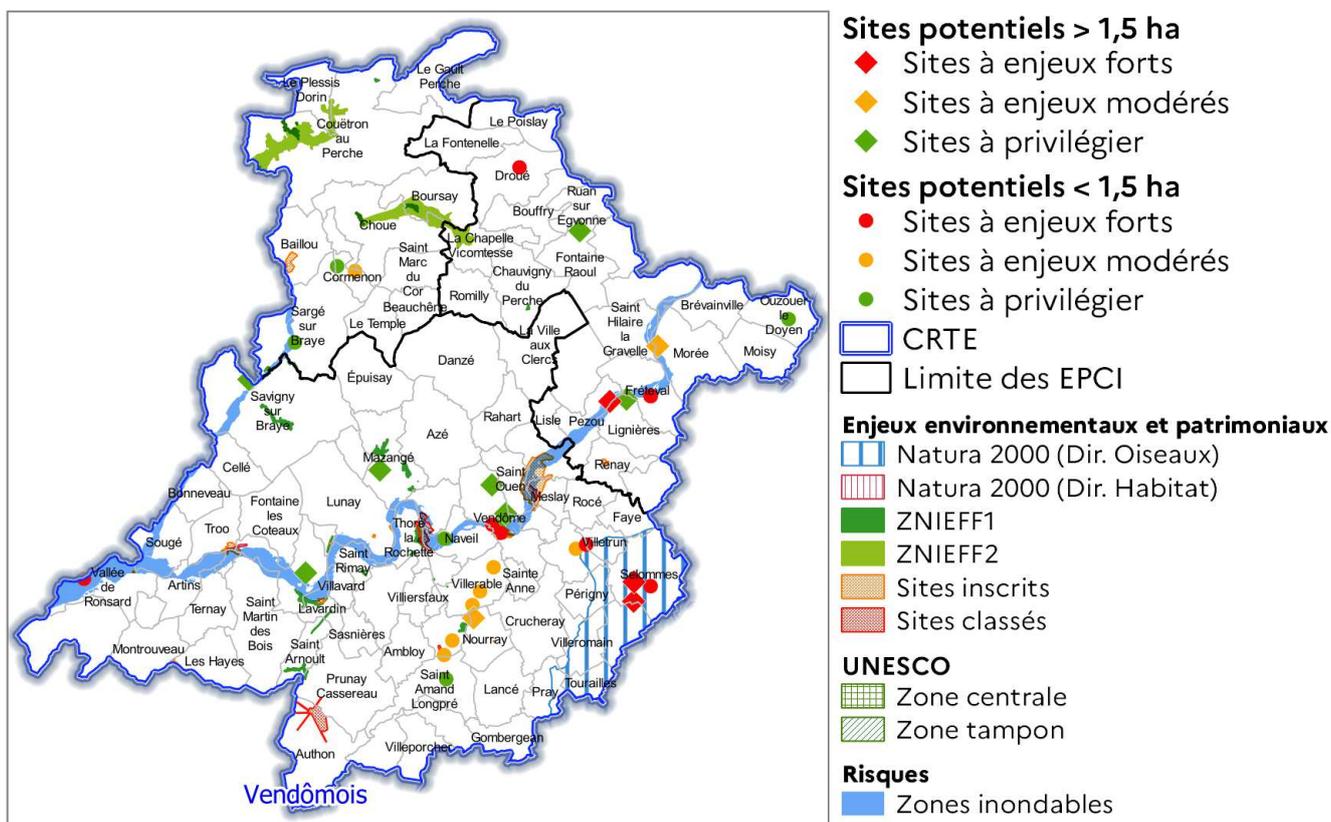
Eolien : si une partie importante du département n'est pas propice au développement éolien pour des raisons patrimoniales notamment, le territoire du Vendômois présente des zones moins sensibles au développement éolien dans son quart sud-ouest. Une réflexion mérite d'être menée pour identifier ces zones avec les acteurs du territoire et définir les conditions d'acceptabilité et d'intégration paysagères.

Géothermie : Des installations géothermiques existent déjà (sur nappe assistée par pompe à chaleur et géothermie basse température).

Le potentiel de développement de la géothermie sur aquifères superficiels au niveau des Territoires du Grand Vendômois est relativement bon. En effet, 23 communes du territoire présentent un potentiel supérieur à 300 tep et quatre d'entre elles présentent un potentiel supérieur à 600 tep. Le potentiel sur sondes géothermiques verticales est, quant à lui, plus faible, majoritairement compris entre 50 et 300 tep. Quatre communes présentent un potentiel compris entre 300 et 600 tep. Ce potentiel est donc à explorer tout en veillant à sa compatibilité avec la nature des sols, en particulier humide pour lesquels la géothermie peu profonde peut engendrer des dysfonctionnements sur les dispositifs, mais aussi sur les écoulements naturels. (source diagnostic du SCOT)

Dans le cadre de la dynamique du Contrat de Transition Ecologique du Pays Vendômois, la **filière GNV** a été identifiée comme une voie à explorer.

Inventaire des sites potentiels d'implantation des centrales photovoltaïques selon les enjeux environnementaux et patrimoniaux et le risque d'inondation



Source : DDT

Quel est le gisement en termes de rénovation énergétique du bâti ?

UNE PROPORTION DE « PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES » IMPORTANTE DANS LE PARC DE LOGEMENTS

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) renseigne sur la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Il s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique définie au niveau européen afin de réduire la consommation d'énergie des bâtiments et de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Une première estimation de la performance énergétique du parc des résidences principales du Loir-et-Cher au 1^{er} janvier 2018 vient d'être publiée par le Ministère de la Transition écologique. **Une résidence principale sur cinq du département serait très énergivore** (étiquettes F et G du DPE, regroupant les logements qualifiés de « passoires thermiques »), soit environ 29 880 logements concernés. Ce **ratio** est proche de celui de la région Centre-Val-de-Loire (20,3 %) mais **bien supérieur à celui observé en France métropolitaine** (16,7 %).

Cette information n'est pas encore disponible à une échelle géographique plus fine. Néanmoins, les **statistiques, mises à disposition par l'ADEME** (à partir des DPE renseignés lors de la vente ou de la location d'un logement), permettent d'apporter un **éclairage sur la classe énergétique des habitations ayant bénéficié d'un DPE dans les territoires** (près d'un logement sur 5 en Loir-et-Cher).

L'analyse de cette source d'information révèle que **près de la moitié des logements du Pays Vendômois ayant bénéficié d'un DPE* sont classés EFG et 1 sur 5 en classe F-G** qualifiée de « passoires thermiques ».

Au sein du territoire, les résultats apparaissent plus défavorables dans les communautés de communes du **Perche et Haut Vendômois** et des **Collines du Perche** : respectivement **27 %** et **26 % de logements très énergivores** contre **15 % en Loir-et-Cher**.

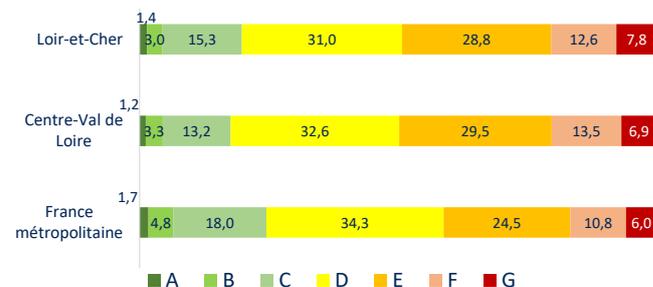
* 6 011 DPE réalisés dans le Pays Vendômois.

2 logements locatifs sociaux sur 10 sont classés énergivores (E, F ou G) : 18,4 % des logements ayant eu un diagnostic de performance énergétique (DPE) sont énergivores (22 % à l'échelle du département).

UN ENJEU À QUANTIFIER DANS LE PARC TERTIAIRE

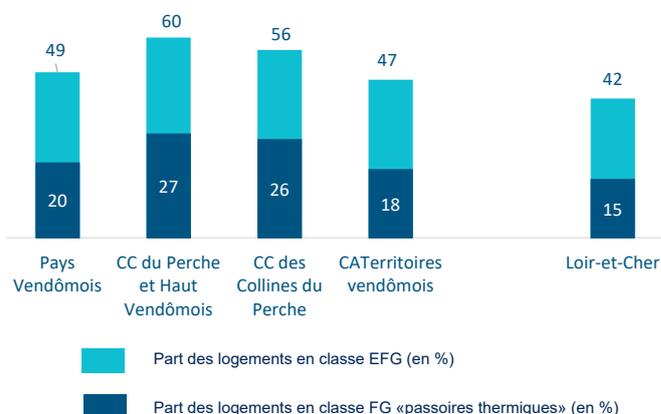
L'objectif premier du décret tertiaire est la réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments tertiaires (commerces, bureaux, santé, enseignement, infrastructures collectives destinées aux sports, aux loisirs, aux transports, cafés/hôtels/restaurants, et tous les établissements destinés à recevoir du public). Il s'applique à tous les bâtiments de 1 000 m² ou plus utilisés à des fins tertiaires. Il s'agit de définir les modalités qui doivent permettre de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010. La déclaration annuelle des consommations énergétiques doit être réalisée au travers d'une plateforme numérique, et ce dès 2021.

Estimation de la répartition des résidences principales selon leur diagnostic de performance énergétique (DPE) au 1^{er} janvier 2018



Source : Fidéli 2018, base des DPE 2017 et 2018 de l'Ademe, modèle Enerter année 2015

Part des logements en classe énergie EFG parmi les habitations ayant bénéficié d'un DPE (en %)



Source : d'après données ADEME, base des ventes au 31/12/2020 - (6 011 DPE réalisés dans le Pays Vendômois, 31 786 en Loir-et-Cher)

UNE DYNAMIQUE IMPORTANTE SUR LES BÂTIMENTS PUBLICS

Un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en œuvre à destination de l'État, des opérateurs de l'État et des collectivités territoriales. Une enveloppe de 4 Md€ est répartie entre les collectivités territoriales et l'État. Une dynamique est clairement engagée sur ce point par les collectivités.

UNE GOUVERNANCE MOBILISÉE PAR LES SUJETS CLIMATIQUES

Le territoire est déjà très actif en matière de réduction de gaz à effet de serre, de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique à travers de **nombreuses initiatives locales** : Agenda 21 (2010), PCET (2015), Conseil en Energie Partagée, démarche de Territoire à énergie positive et croissance verte (TEP-CV), contrat de transition écologique (2019), Projet alimentaire territorial (2020).

A noter que le PCET devra être transformé en Plan Climat Air Energie Territorial afin de s'inscrire en conformité avec la réglementation.



LE PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS VENDÔMOIS

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) du Pays Vendômois, adopté en 2015, s'articule autour de deux grands axes :

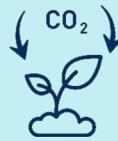
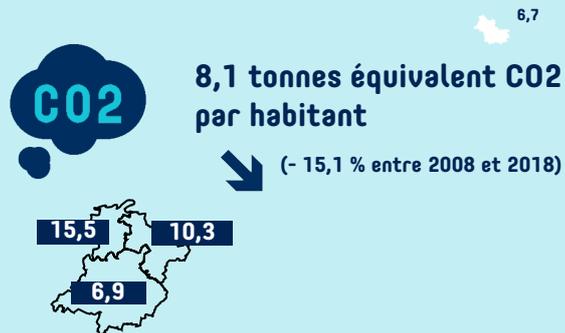
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en participant à l'atteinte des objectifs nationaux (32% d'énergie renouvelable et -40% d'émissions de Gaz à Effet de Serre à horizon 2030), à hauteur des moyens du territoire,
- l'adaptation du territoire aux changements climatiques en réduisant les points de vulnérabilité y compris sociaux.

Son programme d'action 2015-2020 prévoyait notamment de :

- **déployer une plateforme de rénovation énergétique**, notamment en mettant en réseau les acteurs locaux de la rénovation et expérimenter à partir de chantiers identifiés afin de **standardiser les processus et de maîtriser les coûts** ;
- **promouvoir l'utilisation du bois** (forêt, haie bocagère ou géré en agroforesterie) afin de permettre la séquestration du carbone mais également en tant que biomasse valorisable en chaufferie bois et réseau de chaleur venant se substituer aux énergies fossiles ;
- **soutenir la filière méthanisation**, afin de valoriser les déchets d'activités agricoles tout en offrant un débouché économique à la profession et en créant des emplois ;
- **développer la géothermie, l'éolien, et le photovoltaïque** à partir de projets ou d'études préexistants et ainsi augmenter la part des énergies renouvelables sur le territoire ;
- **préserver la ressource en eau** en accompagnant l'évolution des pratiques agricoles et en prenant en compte les enjeux « eau » dans les documents d'urbanisme ;
- **promouvoir et développer les mobilités durables**, y compris en matière de tourisme, et développer les nouveaux modes de travail (co-working, télétravail) ;
- **soutenir les filières territoriales de proximité** en développant les circuits de courts dans le secteur alimentaire et plus généralement en mettant en place le principe de l'économie circulaire sur le territoire (recentrer les flux économiques, recycler les déchets, réduire les flux de transport) ;
- **intégrer les questions énergie/climat** dans le marketing territorial et dans le schéma de cohérence territoriale, proposer la candidature du pays aux initiatives de maîtrise énergétique afin de renforcer l'image et l'attractivité du territoire ;
- **embellir les espaces naturels, favoriser la biodiversité**, notamment grâce à des actions participatives et **promouvoir un tourisme de nature** ;
- **développer l'accessibilité aux services de proximité tels que l'accès aux soins.**

CHIFFRES-CLES

Les émissions de gaz à effet de serre



Le territoire émet plus de CO2 qu'il n'en séquestre

D'après sources : Lig'Air/OREGES – ODACE. Inventaire mars 2021 et INSEE RP 2018

La consommation d'énergie finale



D'après sources : Lig'Air/OREGES – ODACE. Inventaire mars 2021 et INSEE RP 2018

La production d'énergie renouvelable



Source : Lig'Air/OREGES – ODACE. Inventaire mars 2021

La rénovation énergétique



Source : d'après données ADEME, base des ventes au 31/12/2020 - (6 011 DPE réalisés dans le Pays Vendômois, 31 786 en Loir-et-Cher)

Quelle est la dynamique d'occupation des sols ?

LES SURFACES URBANISÉES REPRÉSENTENT 7,5 % DU TERRITOIRE CONTRE 8,2 % POUR LE LOIR-ET-CHER

Analysées par la DDT (à partir des fichiers fonciers à l'échelle de la parcelle - 2019), les **surfaces urbanisées représenteraient 7,5 % du territoire** contre 8,2 % pour le Loir-et-Cher ; cette proportion étant un peu plus élevée sur la CA Territoires vendômois (8,6 %), que pour les deux autres communautés de communes (6 %).

Le modèle de développement urbain extensif bien que mesuré s'est traduit inévitablement par **une artificialisation de foncier agricole** : les densités de logements ont varié de 7,9 (CCPHV) à 12,1 logements/ha (CATV) au cours des dix dernières années (2007-2017) alors que la superficie moyenne d'un terrain à la construction d'une maison individuelle sur les Territoires du Grand Vendômois dépassait les 1 000 m² (1 029 m² sur la période 2007-2017).

42 HA ARTIFICIALISÉS EN MOYENNE CHAQUE ANNÉE ENTRE 2009 ET 2019

Selon les données issues des fichiers fonciers (Observatoire de l'artificialisation des sols), **417 ha d'espaces naturels, agricoles ou forestiers** ont été **artificialisés entre 2009 et 2019** sur l'ensemble du territoire du Pays Vendômois (soit 16 % de l'artificialisation du département).

Rapportée à la surface totale du territoire, **la part des surfaces artificialisées** au cours de cette période apparaît **plus modérée que dans les territoires de référence** : 0,24 % de pertes en 10 ans contre respectivement 0,41 % pour le Loir-et-Cher et 0,41 % pour la région.

Le prélèvement se fait majoritairement pour l'habitat, l'activité ne représente que 19 % de l'artificialisation.

La trajectoire du zéro artificialisation nette en 2050 est inscrite dans le plan Biodiversité, le SRADDET de la région Centre-Val de Loire demande quant à lui la division par deux de la consommation d'espace d'ici 2025 et l'atteinte du zéro artificialisation nette dès 2040.

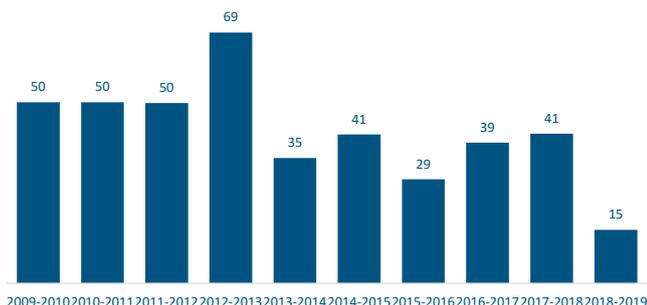
Afin de s'inscrire dans une trajectoire de plus grande sobriété foncière, plusieurs leviers sont mobilisables :

- reconquête de logements vacants ;
- réflexion sur les formes urbaines, afin d'accroître la densité des opérations ;
- reconquête des terrains dégradés (friche) ;
- limitation des zones ouvertes à l'urbanisation dans les documents d'urbanisme.

PLUSIEURS FRICHES POTENTIELLES IDENTIFIÉES SUR LE TERRITOIRE

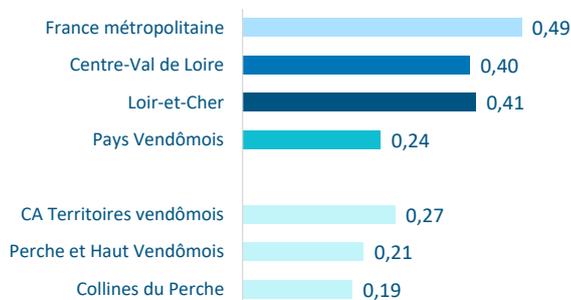
Le territoire du CRTE compte une **quinzaine de friches industrielles** dont huit sont localisées sur la CA Territoires vendômois, elles représentent **11 hectares**.

Nombre d'hectares artificialisés annuellement dans le Pays Vendômois entre 2009 et 2019



Source : Fichiers fonciers (Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2019) - 2009-2019

Part de la surface artificialisée du territoire entre 2009 et 2019 (en %)



Source : Fichiers fonciers (Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2019) - 2009-2019

Localisation des friches industrielles présentes dans le Pays Vendômois



- Friches industrielles**
- Friche industrielle
 - ◆ Sol pollué
 - Ex station service
 - EPCI
 - CRTE
 - Communes concernées

Source : DDT

Quelles masses d'eau risquent de ne pas atteindre le bon état à l'horizon 2027 ?

En application de la directive cadre sur l'eau, qui vise la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, **un état des lieux des masses d'eau** est réalisé tous les 6 ans dans chacun des 6 bassins versants de France métropolitaine. Il sert de base à la préparation du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et du programme de mesures pour la période 2022-2027.

L'état des lieux permet également de caractériser le risque de non-atteinte des objectifs environnementaux à l'horizon 2027. Ce risque est établi sur la base de l'analyse combinée de la qualité des milieux aquatiques et des pressions exercées par les activités humaines sur ces milieux.

« **L'état des eaux** » est défini par la directive cadre sur l'eau.

Pour les eaux de surface, il comprend :

- le bon état écologique,
- le bon état chimique.

Dans les eaux souterraines, l'évaluation se fait au travers de deux notions :

- l'état quantitatif, qui consiste en un bon équilibre entre prélèvements et ressources ;
- l'état chimique, qui porte notamment sur les teneurs en nitrates et pesticides, principaux polluants qui affectent les eaux souterraines.

Dans le bassin Loire-Bretagne, le dernier diagnostic a été validé en 2019 par le Comité de bassin, avec l'appui des services techniques de l'agence de l'eau, de la Dreal et de l'OFB. En Loir-et-Cher, sont comptabilisées 110 masses d'eau de surface et 24 masses d'eaux souterraines.

BON ÉTAT DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES À L'HORIZON 2027 : UN OBJECTIF DIFFICILE À ATTEINDRE...

Le territoire du Pays Vendômois est concerné par 34 masses d'eau superficielles.

Parmi ces masses d'eau, **25 risquent de ne pas atteindre le bon état en 2027** (voir carte ci-dessous) ; 23 masses d'eau connaissent un risque lié aux pesticides, 16 présentent un risque lié aux nitrates et 13 aux pressions exercées par les obstacles à l'écoulement.

Pour se rapprocher des objectifs de la directive cadre sur l'eau, il est nécessaire de concentrer en priorité les actions sur les masses d'eau les plus proches du bon état sans négliger les autres qui doivent retrouver un bon état également, mais sur un terme plus long.

Parmi les actions à mettre en œuvre :

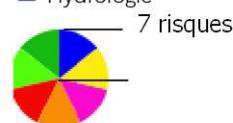
- veiller au respect de la réglementation (contrôle des épandages et des traitements phytosanitaires, de la préservation des bandes enherbées, mise aux normes des stations d'épuration...) ;
- inciter les agriculteurs à développer des cultures intermédiaires et mettre en œuvre des techniques alternatives aux traitements phytosanitaires...
- inciter aux économies d'eau et mettre en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique : augmenter la résilience des milieux aquatiques et réduire l'impact du changement climatique ;
- veiller à la préservation des zones humides et des réservoirs biologiques du bassin.

Objectif de bon état des masses d'eau superficielles

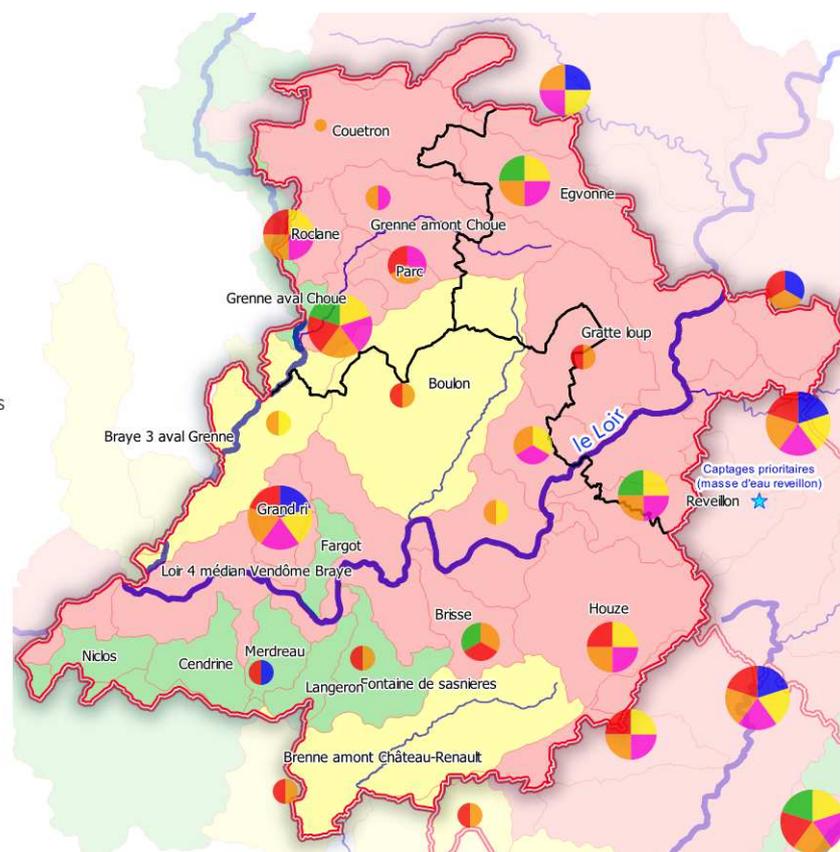
- Bon état
- Possible
- Difficile

Risques

- Macropolluants ponctuels
- Macropolluants diffus
- Nitrates
- Pesticides
- Morphologie
- Obstacles
- Hydrologie



- CRTE
- Limite EPCI



UN CAPTAGE D'EAU POTABLE PRIORITAIRE

Suite au Grenelle de l'Environnement, 507 captages ont été définis au niveau national comme prioritaires : ces captages sont parmi les plus menacés par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et les produits phytosanitaires. Les captages prioritaires sont identifiés dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

On note la présence d'un **captage prioritaire sur le Réveillon, qui prend sa source à Oucques la Nouvelle.**

SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT : UN TAUX ÉLEVÉ DE NON-CONFORMITÉ

Les stations d'épuration du Loir-et-Cher présentent un **taux de non-conformité supérieur à la moyenne nationale** ; cela est en particulier le cas pour le territoire du **Pays Vendômois** où **la totalité des stations d'épuration de plus de 2000 EH sont non conformes sauf Naveil.** Ces non-conformités sont toutefois d'origines variables, de l'absence d'équipements réglementaires (non-conformité pouvant être levée rapidement) au dépassement des normes de rejet réglementaires (non-conformité à traiter en priorité et engageant des travaux souvent lourds et coûteux). **La station d'épuration de Savigny-sur-Braye doit faire l'objet d'une attention particulière.** Il s'agit d'une station d'épuration à boues activées, vieillissante et désormais sous-dimensionnée par rapport aux volumes d'effluents collectés.

RENFORCEMENT DE LA RÉGLEMENTATION SUR L'ÉPANDAGE DES BOUES URBAINES

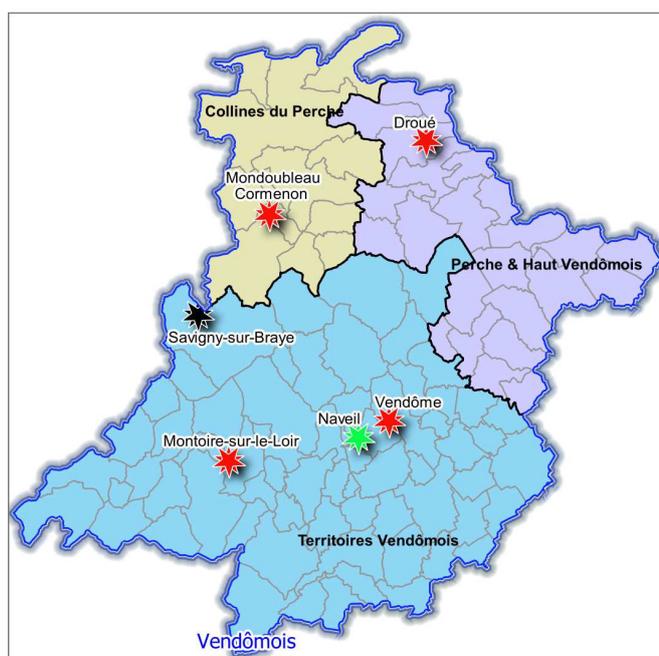
La crise sanitaire sans précédent que nous connaissons actuellement a nécessité de **durcir la réglementation en place sur l'épandage de boues urbaines** en interdisant l'épandage de boues non hygiénisées. Or, l'épandage est aujourd'hui une des solutions offrant le meilleur compromis économique et environnemental et elle est employée sur une partie non négligeable du Pays du Vendômois. Les collectivités concernées (Montoire, Mondoubleau et Droué notamment) ont ainsi conservé ce mode de valorisation en procédant à une hygiénisation de leurs boues, ce qui a engendré des surcoûts significatifs. Pour hygiéniser les boues urbaines, certaines collectivités ont fait appel à de l'injection de chaux (chaux vive ou lait de chaux) ; ce procédé repose sur une utilisation de la chaux comme biocide.

- L'injection de chaux vive nécessite une déshydratation préalable des boues via un appareillage spécifique ; un procédé coûteux qui n'est pertinent que pour des volumes suffisants de boues à traiter : soit pour une station d'épuration d'une capacité supérieure à 8000 EH, soit pour une mutualisation de plusieurs petites stations d'épuration dont les capacités cumulées atteindraient 8000 EH.

- L'injection de lait de chaux ne nécessite pas de déshydratation préalable des boues. Elle s'effectue directement à l'intérieur du silo de stockage, ce qui engendre un coût de mise en œuvre plus avantageux pour les plus petites collectivités. Toutefois, cette technique nécessite une extrême rigueur dans le dosage de la chaux pour que le processus d'hygiénisation réussisse. Les collectivités intéressées doivent prévoir des investissements pour augmenter leur capacité de stockage de boues et faire face à d'éventuels imprévus en cas de chaulage par lait de chaux.

L'injection de lait de chaux, processus ponctuel facile de mise en œuvre pour hygiéniser les boues, est apparu suite à la crise sanitaire. Très peu sollicité jusqu'alors, ce procédé avantageux d'un point de vue économique, a connu un attrait certain à l'échelle nationale ; des retours d'expérience seront toutefois nécessaires avant d'envisager de le pérenniser.

La conformité des systèmes d'assainissement (station de traitement et réseau de collecte) du Pays Vendômois au titre de l'année 2021



Conformité des systèmes d'assainissement

- système conforme, ne présentant aucun dysfonctionnement apparent
 - système non conforme mais non conformité pouvant être rapidement levée (défaut d'autosurveillance en équipement ou en documents réglementaires) et système ne présentant aucun dysfonctionnement apparent. Non-conformité ne faisant pas l'objet d'un rapportage dans le cadre de la Directive ERU
 - système non conforme et/ou présentant des dysfonctionnements avérés et nécessitant la mise en place d'un plan d'actions pluriannuel pour qu'il redevienne conforme. Toutefois cette non-conformité ne fera pas l'objet d'un rapportage dans le cadre de la Directive ERU
 - système non conforme ERU et pouvant faire l'objet d'un rapportage européen
- Communes
□ Limite des EPCI
□ CRTE

MÉTHODOLOGIE

La Directive « Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) » du 21 mai 1991 (n° 91/271/CEE) ainsi que l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié définissent le cadre d'évaluation des systèmes d'assainissement et fixent des performances minimums de collecte et de traitement des eaux usées urbaines (« conformité ERU »). Certaines obligations peuvent être renforcées par arrêté préfectoral, en fonction de conditions locales particulières (sensibilité du milieu récepteur notamment), fixant des prescriptions locales (« conformité locale »). Le terme « conformité » regroupe ainsi conformité ERU et conformité locale. Cependant, certains systèmes d'assainissement, bien qu'évalués « conformes », présentent des défauts de fonctionnement. C'est notamment le cas lorsque d'importants déversements ont lieu vers le milieu naturel via le déversoir d'orage en tête de station d'épuration. Lorsqu'un déversement a lieu le jour d'un bilan d'autosurveillance, la charge organique rejetée vers le milieu naturel est prise en compte pour l'établissement des conformités. Toutefois, beaucoup de déversements ont lieu en dehors des jours de bilans d'autosurveillance. Ainsi, beaucoup de systèmes sont classés « conformes », alors que si l'ensemble des rejets étaient captés, ils seraient probablement classés non-conformes. C'est pourquoi, ces dysfonctionnements ont été intégrés dans le classement proposé sur la carte ci-dessus.

Comment évoluent les prélèvements d'eau par secteur ? Quels enjeux sur le territoire ?

DES PRÉLÈVEMENTS MAJORITAIREMENT EN EAUX SOUTERRAINES EN LOIR-ET-CHER

En 2019, selon la BNPE, les **prélèvements pour l'ensemble du Loir-et-Cher** (hors eau turbinée), s'élevaient à **182 millions de m³**. Le refroidissement de la centrale nucléaire représente le premier poste (100 Mm³), suivi par l'irrigation (55 Mm³), l'alimentation en eau potable (25 Mm³) et l'industrie (1,6 Mm³).

Sur le territoire des 3 EPCI du Pays Vendômois, selon la BNPE, **les prélèvements totaux représentaient 16 Mm³ en 2019**, soit environ 20 % des prélèvements du département (hors énergie). **L'irrigation représente le premier poste (10 Mm³), suivie par l'alimentation en eau potable (5,5 Mm³) et enfin l'industrie.**

Les prélèvements proviennent à 86 % de ressources en eaux souterraines.

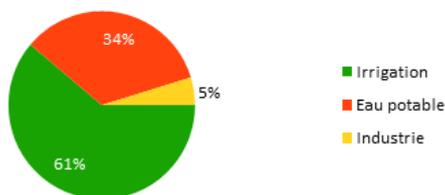
Sur la période 2008-2019 l'évolution des prélèvements pour l'irrigation connaît d'importantes fluctuations.

UNE RESSOURCE EN EAU VULNÉRABLE ET CONTRAINTE

Le territoire est concerné par plusieurs systèmes aquifères, dont la nappe du Cénomaniens, classée en Nappe à réserver à l'Alimentation en Eau Potable. Ce classement implique qu'aucune nouvelle autorisation de prélèvement dans la nappe ne sera attribuée pour tout autre usage. Avec la nappe de Beauce, ces deux aquifères sont classés en « déficit quantitatif ». Les possibilités de nouveaux prélèvements agricoles sur l'ensemble des nappes tendent à se réduire fortement.

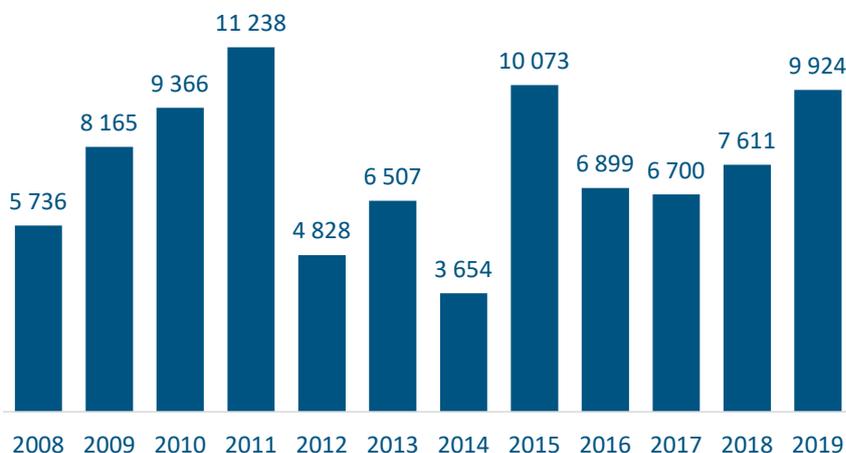
En eaux superficielles, Loir et Braye sont soumis à des restrictions des usages de l'eau en période de sécheresse, avec des restrictions qui tendent à devenir chroniques.

Prélèvements d'eau par usage en 2019 en Pays Vendômois



Source : BNPE - Mai 2021

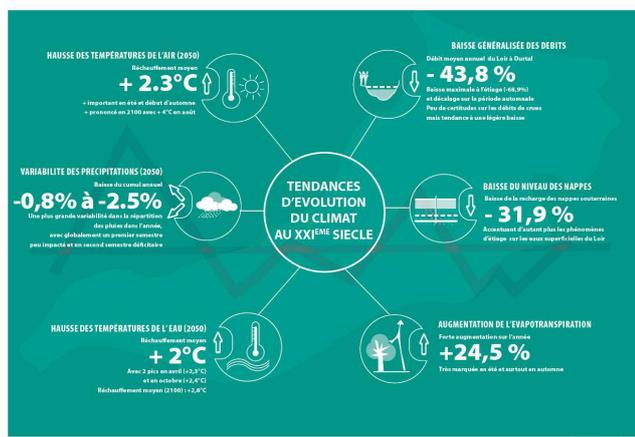
Évolution des prélèvements d'eau pour l'irrigation en Pays Vendômois (en milliers de m³)



Source : BNPE - Mai 2021

CHANGEMENT CLIMATIQUE : DES IMPACTS SUR LA RESSOURCE EN EAU DU TERRITOIRE

Le **SAGE Loir** fournit une synthèse des connaissances sur le changement climatique sur le bassin du Loir :



La gestion quantitative de l'eau est un **enjeu fort sur ce territoire**, pour tous les usages mais en particulier pour l'agriculture et son adaptation est au cœur des réflexions dans le département.

PERCHE ET PERCHE VENDÔMOIS : TERRITOIRE-TEST « RÉSILIENCE EAU »

En effet, une réflexion est en cours sur deux territoires tests, dont les **petites régions agricoles Perche et Perche Vendômois**, dans le cadre d'un **groupe de travail « Résilience eau »** mis en place à l'initiative du Préfet et co-piloté par la Chambre d'agriculture et la DDT. A partir d'un diagnostic partagé, l'objectif est de définir un plan d'actions, co-construit avec la profession agricole et le territoire, pour permettre un usage de l'eau résilient en agriculture dans le département, dans un contexte de changement climatique.

Parmi les **pistes d'action envisagées** : la gestion collective des eaux souterraines, l'évolution des pratiques agricoles (diversification), l'amélioration de l'efficacité des équipements d'irrigation et les options de sécurisation de l'accès à l'eau dont l'étude de l'opportunité des retenues collinaires.

LES ENJEUX DE SÉCURISATION POUR L'EAU POTABLE (SOURCE ARS)

Pour faire face à des situations d'indisponibilité de la ressource, soit pour des raisons accidentelles (pollution), soit pour des raisons de baisse du niveau des nappes ou cours d'eau, il est **essentiel de sécuriser l'approvisionnement en eau** sur l'ensemble du territoire.

- Suite aux récentes évolutions du captage de Lignières, la sécurisation du SMAEP Aquaperche doit également être renforcée. Au sein de la communauté de communes du Perche, le syndicat AEP de Sargé-Le Temple ne dispose pas de solution. Un projet d'étude patrimoniale a été annoncé, qui aurait pu permettre d'étudier des solutions, mais à ce jour cette étude n'est pas lancée. Pour la commune de Saint-Agil, une interconnexion existe mais un équipement de réduction de la pression serait nécessaire pour être à 100 % opérationnel. Enfin le projet d'interconnexions du secteur des syndicats AEP de Saint-Marc-du-Cor et de Fontaine-Raoul, de Boursay-Choue avec le **SIVOM de Mondoubleau** devrait aboutir fin 2021. Ce projet permettra également le secours de La Chapelle Vicomtesse et de Droué.

- Le SIAEP de la Fontenelle ne dispose pas de sécurisation. Les collectivités AEP de la communauté de commune du **Perche et Haut-Vendômois** partagent des **projets d'interconnexion** avec **Collines du Perche**, qui devraient aboutir d'ici 2022.

- Sur le vaste territoire de la **Communauté d'Agglomération Territoires vendômois**, la commune de Bonneveau alimentée par l'ancien syndicat de Trôo est sans secours, du fait que Trôo ne dispose que d'un secours partiel (problème de faible diamètre avec le réseau voisin). De même le secteur de l'ancien syndicat du Gondré (Saint-Rimay) est sans solution de secours. La Communauté d'agglomération a en projet de sécuriser le secteur des Syndicats de Saint-Arnoult, et de Prunay-Cassereau, et devrait mener des études patrimoniales sur les dernières collectivités

Économie circulaire (réduction, réutilisation, recyclage) : comment évoluent la production de déchets, le tri sélectif, le recyclage et quelles sont les démarches engagées sur le territoire ?

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DÉSORMAIS CONFIE À DES SYNDICATS DE PLUS GRANDE TAILLE

3 syndicats exercent la compétence collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sur le territoire du Pays Vendômois :

- **51 communes*** sont couvertes par le syndicat mixte de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois (**Val Dem**) qui regroupe au total 54 communes* (dont la commune de Landes-le-Gaulois non adhérente mais pour laquelle le syndicat Val Dem assure la collecte) représentant un peu plus de 47 400 habitants desservis en 2018** ;
- **45** par le syndicat mixte de valorisation des ordures ménagères (**Syvalorm**) Loir et Sarthe (134 communes* au total, plus de 108 250 habitants) ; ce syndicat est issu, depuis le 1^{er} janvier 2020, de la fusion du Smirgeomes et du Sictom de Montoire – La Chartre sur le Loir.
- **4** par le syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (**Sictom**) de la région de Châteaudun (28 communes*, plus de 34 840 habitants).

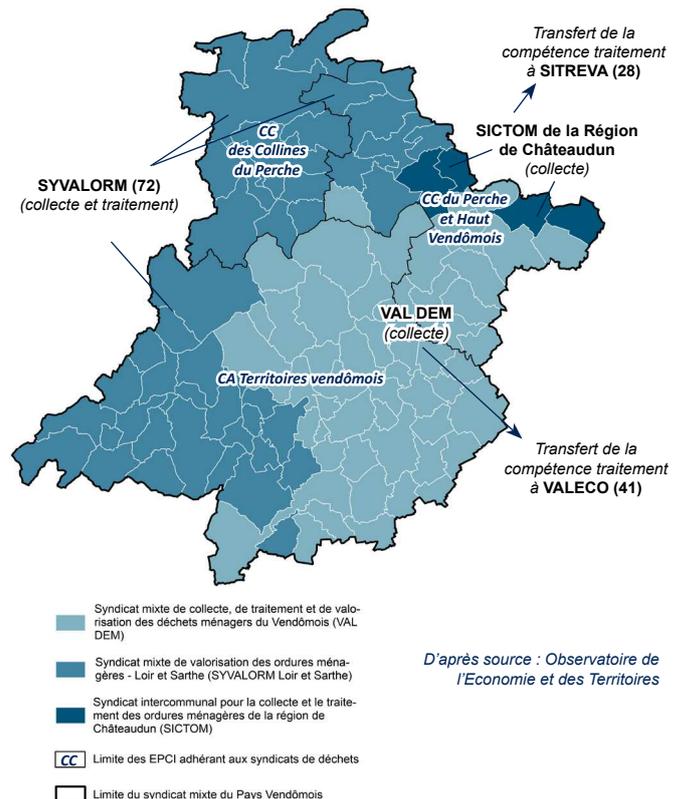
2 des 3 syndicats délèguent le traitement à des collectivités plus étendues :

- Depuis le 1/1/2020, **Val Dem** est membre du **Syndicat mixte ValEco** auquel il a transféré la compétence de traitement des déchets (151 communes, plus de 232 000 habitants) ;
- Le **Sictom de la région de Châteaudun** a confié, mi-2014, les missions de **traitement et valorisation** des déchets au Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des Déchets (**Sitreva**, siège à Ouarville en **Eure-et-Loir**) qui couvre 258 communes et plus de 374 000 habitants.

* Une commune nouvelle n'est comptabilisée qu'une fois lorsqu'elle adhère pour plusieurs de ses communes déléguées

** Lorsqu'une commune nouvelle n'adhère que pour une partie de ses communes déléguées, seule la population correspondante est prise en compte

Organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du CRTE du Pays Vendômois



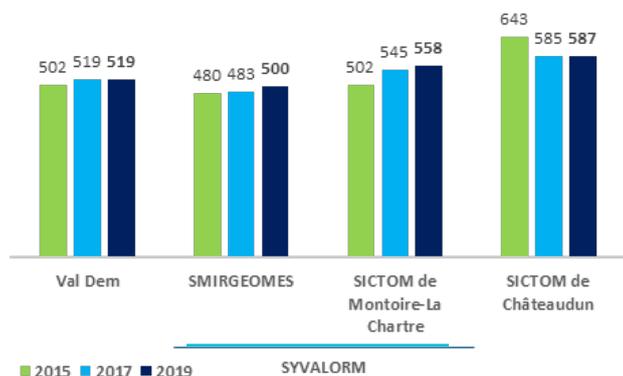
Organisation des modes de collectes et équipements au sein des syndicats de déchets

Val Dem	SYVALORM Loir et Sarthe	SICTOM de Châteaudun
Depuis 2012, collecte en régie des déchets des ménages en porte à porte : ordures ménagères et des déchets recyclables.	Collecte en porte à porte - des Ordures Ménagères résiduelles (OMr), - des emballages.	Collecte en porte à porte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables
7 déchèteries et une plateforme d'apport de déchets verts.	Collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) du verre et des papiers.	Collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) du verre et des papiers.
1 centre de transfert.	Collecte en borne pour les textiles et les piles.	4 déchèteries (aucune localisée en Pays Vendômois)
	Un réseau de 20 déchèteries.	
	Un site dédié au transfert : le Ganotin (Sarthe)	

Source : Observatoire de l'Economie et des Territoires, d'après rapports d'activités des syndicats

UNE PRODUCTION DE DÉCHETS EN HAUSSE MAIS INFÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE

Évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés (ratio de collecte en kg/hab/an)



D'après source : rapports d'activités des syndicats

Les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectées apparaissent en hausse entre 2015 et 2019, sauf pour le Sictom de Châteaudun.

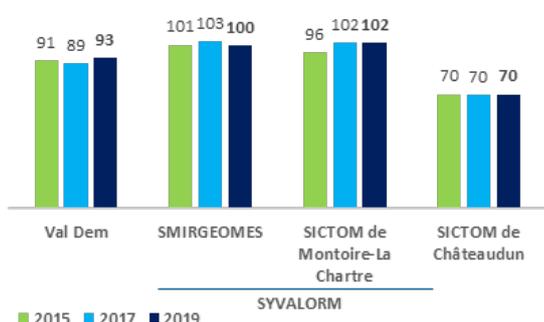
Pour ce dernier, **qui ne couvre que 4 communes** du Pays, la **réduction est importante** (56 kg/hab de moins en 4 ans). Cette situation s'explique par une diminution des quantités d'ordures ménagères résiduelles, de celles de papier et de verre collectées en apport volontaire et un net recul des apports en déchèteries.

A l'opposé, les quantités de DMA collectées sur le **Sictom de Montoire-La Chartre** ont augmenté de façon significative (+ 56 kg/hab au cours de la période) du fait d'**une forte progression des apports en déchèterie (+ 25 % en 4 ans)**.

Malgré cette tendance à la hausse sur le territoire, le **ratio en kg par habitant et par an** demeure **bien inférieur au niveau national** qui s'établit à 581 kg/hab/an de DMA, selon l'enquête nationale ADEME 2017 (excepté pour le Sictom de la région de Châteaudun qui s'approche de ce taux).

DES CIRCUITS DE COLLECTES SÉLECTIVES BIEN ANCRÉS SUR LE TERRITOIRE

Évolution des quantités recueillies en collecte sélective (recyclables secs et verre – hors déchèteries) en kg/hab/an



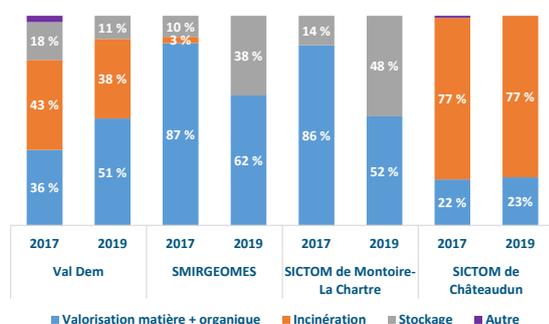
D'après source : SINOE

Les **syndicats** intervenant sur le territoire **ont très tôt porté leurs efforts sur le tri sélectif et le recyclage**. Hormis le Sictom de Châteaudun, l'**évolution des quantités** issues des collectes **sélectives** apparaissent donc relativement **stables dans la période récente**, en légère progression toutefois. Le **ratio en kg par habitant et par an** est nettement supérieur aux ratios national (79 en 2017, selon les derniers chiffres ADEME connus) et **régional** (86 kg/hab/an en Centre-Val de Loire), alors qu'il s'élève à 93 kg/hab/an pour Val Dem et est supérieur à 100 pour les 2 syndicats qui ont fusionné.

Ces bons résultats témoignent de **bonnes pratiques** de la part des habitants, d'une **sensibilisation régulière** et d'une communication efficace des syndicats auprès de leur population.

LA GESTION DES DÉCHETS : UN BON NIVEAU DE RECYCLAGE MATIÈRE ET ORGANIQUE

Evolution du pourcentage de recyclage matière et organique des Déchets Ménagers et Assimilés entre 2017 et 2019 (hors gravats)



D'après source : SINOE

Les modes de traitement diffèrent d'un syndicat à l'autre. **Val Dem** a orienté **davantage** de déchets vers la **valorisation matière et organique** entre 2017 et 2019 passant de 36 à 51 % de ses DMA traités ou enfouis, soit une hausse de 15 pts ; **réduisant sensiblement le recours à l'incinération et au stockage**.

A l'inverse, sur le territoire du **Syvalorm**, les quantités orientées vers l'**enfouissement** ont nettement **augmenté** du fait de l'arrêt de l'usine de Tri Mécano Biologique d'Ecorpain, détruite suite à un incendie en octobre 2017 mais également de la fin du marché d'exploitation de l'usine d'incinération du Mans. **Entre avril 2018 et le 31 mars 2020**, les ordures ménagères du Sictom de Montoire-La Chartre et du Smirgeomes partent dans un **centre d'enfouissement qui valorise le biogaz en électricité et chaleur**.

Sur le **Sictom de Châteaudun**, le **recours à l'incinération** demeure **important**, le syndicat les orientant vers l'usine de Ouarville.

DE NOMBREUSES ACTIONS POUR FAVORISER LE TRI ET RÉDUIRE LES DÉCHETS À LA SOURCE

VAL DEM :

- Encouragement des alternatives à la déchèterie pour les déchets verts, notamment grâce à la vente de composteurs individuels à prix subventionné et de prêts de broyeurs pour les particuliers.
- Mise à disposition de bennes spécifiques en déchèterie pour la collecte des meubles usagés
- Accueil d'une recyclerie dans des locaux mis à disposition par Val Dem, fabrication de mobilier urbain et de meubles avec des palettes grâce aux déchets issus de la benne des encombrants.
- Actions de communication et de sensibilisation du grand public, et en particulier des jeunes, pour aller vers une prise de conscience collective au sujet de l'importance du tri et de la réduction des déchets.
- Organisation d'ateliers, d'événements et campagnes de prévention.

SICTOM CHÂTEAUDUN :

- Mise en vente de composteurs individuels.
- Animation dans les établissements scolaires.

SICTOM DE MONTOIRE-LA CHARTRE :

- Depuis oct. 2014, mise à disposition de bennes spécifiques en déchèterie pour la collecte des meubles usagés.
- Mise en vente de composteurs individuels.
- Animation dans les établissements scolaires, actions de sensibilisation auprès des usagers.

SMIRGEOMES :

- Mise en place de modes de tarification majoritairement incitatifs.
- Mise en vente de composteurs individuels.
- Campagnes d'affichages et articles.
- Actions de communication, animation auprès des scolaires (dans le cadre d'une convention avec l'association Perche Nature).
- Suivi des réclamations des usagers.

La mise en place des consignes de tri élargies pour le recyclage de tous les emballages constitue un objectif essentiel pour les syndicats de déchets. A ce jour, seul le SYVALORM s'est déjà engagé dans cette démarche. Le centre de tri interdépartemental de Parçay-Meslay, porté par la plupart des collectivités d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et le SMIRGEOMES, dont la mise en service est prévue pour fin 2023 devrait permettre de satisfaire cet objectif sur le reste du territoire.



DÉMARCHE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDÔMOIS (MAI 2021)

Le but de cette démarche est de mieux comprendre les problématiques auxquelles sont confrontées les entreprises et de mettre en parallèle les ressources disponibles et/ou recherchées en terme de matières premières - énergie - eau , de logistique - équipements et de ressources humaines.

Cette démarche a débuté au 2nd semestre 2018. Elle a permis d'identifier les projets des entreprises qui ont bénéficié d'un accompagnement en ingénierie de projet. Cette dernière phase a été prolongée au 1^{er} semestre 2021 et une nouvelle convention de ce type devrait lui succéder.

Sur le territoire vendômois, 90 entreprises ont été recensées, ces dernières se situant essentiellement sur la commune de Vendôme. Ces entreprises sont pour la plupart liées au secteur industriel et en lien avec le commerce - le tourisme et les services.

Ce plan d'actions Écologie Industrielle et Territoriale comprend 16 projets dont 7 réalisés et 4 en cours à ce jour. Quatre propositions ont été abandonnées.

Les projets et actions retenus sont :

- coopération entre SODISAC et FLORILEGE pour réutiliser des sacs et emballage papier et la création d'une lessive à partir des cendres
- collecte gratuite des déchets d'équipements électriques et électroniques pour recyclage
- développement d'une activité de revente de cartons d'occasion
- création d'une plateforme de dépôt gratuit de palettes pour réutilisation
- webinaire concernant une machine intelligente et connectée pour le recyclage des déchets d'emballage.
- achat groupé d'énergie (électricité et gaz)
- développement d'une station Gaz Naturel Véhicule (GNV)

« COMMENT LE TERRITOIRE
PEUT-IL S'ADAPTER AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE ?



Quel constat peut-on faire de la préservation des zones humides, des cours d'eau, des espaces naturels et des paysages ?

6,2 % DU TERRITOIRE COUVERT PAR DES ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL

Le Pays Vendômois possède une **importante richesse faunistique et floristique** et présente des espaces naturels patrimoniaux ou remarquables : zones humides, pelouses calcaires et vallées bocagères, mais aussi zones de cultures, abritant une avifaune de plaine. La forêt est moins représentée.

En 2019, tous statuts confondus, les aires protégées couvrent 6,2 % territoire.

4,1 % CONCERNÉS PAR UN ZONAGE AU TITRE DE NATURA 2000 (PARTIE TERRESTRE)

Réseau Natura 2000 - Directive oiseaux

La partie Sud-Est du territoire recouvre la limite Nord de la **ZPS Petite Beauce**. L'intérêt du site repose essentiellement sur la présence en période de reproduction des espèces caractéristiques de l'avifaune de plaine (75 % de la zone sont occupés par des cultures). Les 5 espèces prioritaires du document d'objectifs sont les trois espèces de busards (Busards cendré et Saint-Martin, Busard des roseaux), l'Oedicnème criard et le Hibou des Marais tous présents sur le territoire. Le **Busard des roseaux** est le plus vulnérable des trois espèces de busards du fait de ses faibles effectifs.

Réseau Natura 2000 – Directive Habitats

Le site « **Coteaux calcaires riches en Chiroptères des environs de Montoire-sur-le-Loir** », classé **zone spéciale de conservation**, se décompose en deux secteurs distincts, l'ensemble représente environ 18 hectares, à l'ouest de Vendôme :

- Un ensemble de galeries souterraines occupées par les **chauves-souris** en hibernation, essentiellement situées sur la commune de Trôo mais également sur celle de Montoire-sur-le-

Loir. On y recense 10 espèces dont six sont inscrites à l'Annexe II de la directive Habitats. L'espèce la mieux représentée est le Murin à oreilles échancrées (population stable depuis 15 ans). La population de Grand Murin ainsi que celle du Grand Rhinolophe sont en régression.

- Une pelouse calcaire (Bois Loiseau, 0,77 ha) représentative des formations des coteaux du Loir-et-Cher et située sur la commune de Thoré-la-Rochette. La richesse élevée en **orchidées** sur le site lui confère un statut d'habitat prioritaire unique en Vendômois : 17 espèces présentes, sur une cinquantaine en région Centre-Val de Loire.

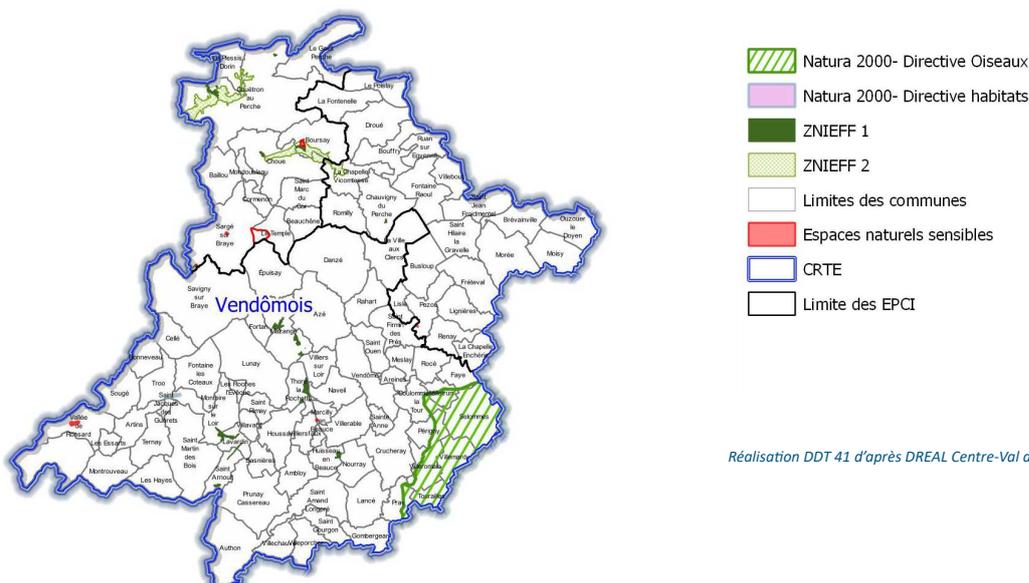
LES SURFACES INVENTORIÉES EN ZNIEFF COUVRENT 1,2 % DU TERRITOIRE DU SYNDICAT

Les surfaces inventoriées en ZNIEFF couvrent 2 099 ha qui représentent 1,2 % à l'échelle du territoire, contre 4 % à l'échelle du département et 8 % à l'échelle régionale (*source : INPN*).

Il s'agit de **18 sites en ZNIEFF 1** (caractérisées par leur intérêt biologique remarquable, espèces protégées, rares ou caractéristiques du patrimoine régional) et **4 en ZNIEFF 2**. Plusieurs pelouses sèches ou calcicoles (espaces isolés et rares dans le Vendômois), situées principalement en vallée de la Brisse, abritent une faune et une flore extrêmement riches dont certaines stations sont uniques pour le département. Sur le plan faunistique, l'ancien marais de Connival en vallée de la Braye constitue l'unique zone de reproduction en Loir-et-Cher du **Sonneur à ventre jaune** (petit crapaud), espèce protégée d'intérêt européen. Ce milieu est géré par Perche Nature et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Loir-et-Cher qui ont signé une convention avec le propriétaire.

Dans le cadre de la nouvelle **stratégie nationale des espaces protégés** (janvier 2021), les objectifs visent notamment 10 % du territoire national sous protection forte d'ici 2030 contre 1,8 % actuellement. Cette stratégie est en cours de déploiement en région Centre-Val de Loire, et doit aboutir à identifier des sites ou secteurs à fort enjeu patrimonial éligibles à la mise en place de protections fortes.

Les espaces naturels protégés du Pays Vendômois



Réalisation DDT 41 d'après DREAL Centre-Val de Loire et Conseil Départemental 41

7 ESPACES NATURELS SENSIBLES

Dans le Pays Vendômois, on dénombre **7 Espaces Naturels Sensibles** : les Trois Chemins à Boursay, Le vieux bocage du Perche (sur les communes de Beauchêne, Le Temple et Romilly), La Mutte à Sargé-sur-Braye, le Marais de Connival à Sargé-sur-Braye, Varenne de Chevelu dans la commune Vallée-de-Ronsard, la Butte de Marcilly à Villiersfaux et les Grouais de Chichery à Pezou. Ils couvrent **30 hectares**, soit **0,02 % du territoire**.

8 sites sont gérés par les Conservatoires d'Espaces Naturels soit 35 ha (39 sites pour 605 ha à l'échelle du Loir-et-Cher).

UN DÉFICIT EN ZONES HUMIDES

A l'échelle du bassin Loire-Bretagne, le bassin du Loir fait partie des secteurs hydrographiques dont la couverture en zones humides est la plus faible (source : SAGE Loir, 2018)

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

La **trame verte et bleue (TVB)** a été réalisée à l'échelle du **Pays Vendômois**. Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

LOIR ET BRAYE : DEUX AXES « GRANDS MIGRATEURS »

La « continuité écologique » des cours d'eau désigne la libre circulation des espèces et des sédiments dans les cours d'eau. L'objectif est de permettre l'accès aux zones de reproduction, de croissance, d'alimentation, d'abri l'ensemble des organismes aquatiques, ainsi que la migration d'espèces emblématiques telles le saumon atlantique ou encore l'anguille.

En outre, la présence d'obstacles au libre écoulement des eaux (barrages, vannes, moulins), modifie profondément les conditions hydrologiques des rivières : ralentissement du courant, augmentation des crues, des températures, modification de la hauteur d'eau, érosion... menant à une dégradation globale de la qualité de l'eau et des habitats, accrue par le réchauffement climatique. A tel point que saumons, anguilles, esturgeons, lamproies et aloses entre autres, subissent aujourd'hui un déclin rapide et préoccupant.

La restauration de la continuité écologique vise donc à retrouver des rivières vivantes, dynamiques et fonctionnelles. Les ouvrages sans usage seront préférentiellement effacés. Pour les autres, l'objectif est de chercher de meilleures conditions de gestion ou de les équiper de systèmes de franchissement efficaces.

Sur le territoire, la dynamique engagée pour **la restauration de la continuité écologique sur l'axe du Loir et celui de la Braye est essentielle**, pour reconstituer des écoulements et une circulation suffisante des poissons dont les grands migrateurs, et des sédiments.



SYNTHÈSE DES RÉFLEXIONS SUR LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DU VENDÔMOIS (SOURCE : TVB VENDÔMOIS)

Bien que profondément marqué par des bouleversements paysagers importants dus aux modifications des activités humaines, le Pays Vendômois possède encore une richesse faunistique et floristique importante. Du bocage Percheron à la vallée du Loir en passant par la Petite Beauce, grand nombre d'espèces végétales et animales y sont présentes. Cependant, l'artificialisation de l'espace entraîne une concentration des espèces en des noyaux de biodiversité localisés. Ainsi plusieurs espaces naturels, de par leur rareté, nécessitent une préservation globale qui passe avant tout par des méthodes de gestion extensive :

- Les micro-zones humides, notamment les mares, sont en voie de raréfaction alarmante sur l'ensemble du nord Loir-et-Cher et concentrent à elles seules, un nombre considérable d'espèces patrimoniales protégées.
- Les fonds de vallées présentent une richesse remarquable du fait de modes de gestion agricole liés à l'élevage,
- Les cours d'eau permanents, notamment les petits affluents du Loir, représentent un enjeu important en terme de biodiversité et de continuité écologique,
- Les cours d'eau intermittents représentent un linéaire important sur la zone d'étude (environ 2/3 du linéaire). La conservation de ces espaces et de leurs abords est un enjeu à prendre en compte pour la gestion des eaux superficielles (inondation, qualité de l'eau) et pour la biodiversité (habitats et sites de reproduction de certaines espèces).
- Les pelouses calcaires, espaces isolés, sont à un stade de disparition à court terme tant la surface de ces dernières devient marginale. Elles abritent pourtant une faune et une flore extrêmement riches dont certaines stations sont uniques pour le département,
- Les massifs forestiers représentant une faible surface en nord Loir-et-Cher, sont le territoire d'espèces purement sylvicoles et donc spécialisées. Elles sont fragilisées par la plantation intensive de résineux depuis une trentaine d'années,
- Le maillage bocager, espace créé par l'homme, doit conserver ses éléments structurants (haies, bandes enherbées, trognes, roncières), sans quoi le Perche perdra son identité, et avec, son cortège d'espèces faunistiques et floristiques. La mise en place de la Trame Verte et Bleue du Pays Vendômois doit nécessairement prendre en compte les éléments ci-dessus sans pour autant occulter un développement socio-économique de l'espace respectueux de l'environnement.

PRÉSERVATION DES PAYSAGES EN VALLÉE DU LOIR ET PERCHE : DES POINTS DE VIGILANCE

- Une sous-estimation de l'importance de l'eau dans l'espace urbain : traitement réduit à un fossé ou à une canalisation enfouie, aménagements trop « urbains » (sols enrobés, mobiliers de catalogue, plantations d'essences végétales décoratives...) dénaturant l'espace public et lui faisant perdre son caractère « naturel ». Ces espaces précieux, qui offrent une présence de « nature » en ville, et assurent la continuité champêtre entre le village et son territoire, sont encore trop souvent mésestimés et traités de manière banale.

- Une désorganisation du paysage : En secteur agricole, des constructions individuelles viennent occuper la plaine ou les coteaux pour profiter de la vue. Ce paysage où le relief contraint peu l'urbanisation, est fragilisé : des maisons individuelles s'isolent des centralités urbaines, des pavillons s'amoncellent en piémont des coteaux. Les bâtiments d'exploitation, visibles de loin, s'ajoutent encore aux habitations, produisant un paysage désorganisé et banalisé qui trahit la surconsommation de bonnes terres agricoles.

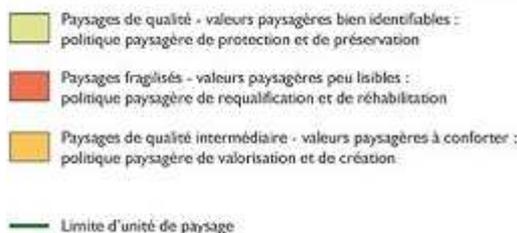
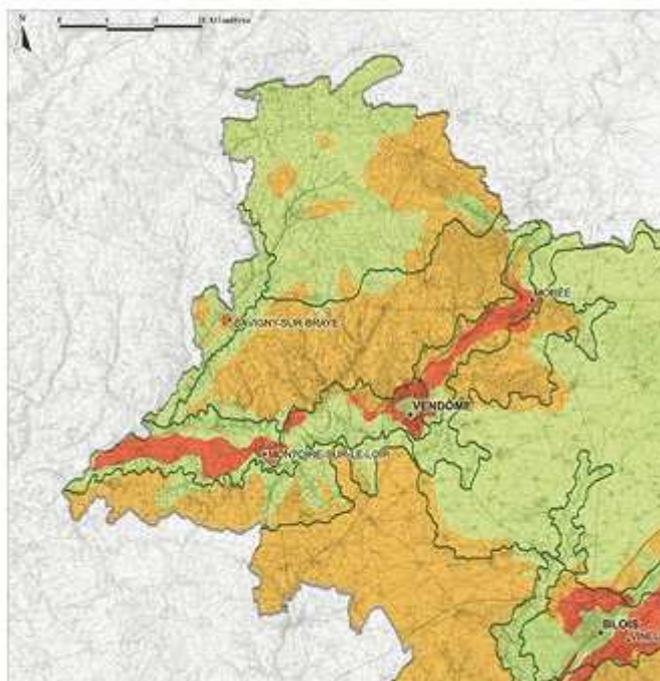
Par ailleurs, on assiste à une certaine uniformisation des paysages agricoles par endroits, du fait de la suppression de structures végétales, ce qui gomme l'identité des territoires (cas notamment des bocages).

- Le choix des matériaux et des couleurs de certains bâtiments agricoles, des espaces publics ou encore d'habitations troglodytiques devraient être avantageusement étudiés afin de mieux s'intégrer dans le paysage.

- La création d'aménagements de végétation le long des routes ou aux entrées de villes jouerait en faveur d'une plus grande attractivité, (sans pour autant fermer la vue comme avec les peupleraies).

Source : Atlas des paysages CAUE 41 (<http://www.atlasdespaysages.caue41.fr>)

Carte extraite de l'atlas des paysages CAUE 41



CHIFFRES-CLES

Les zonages du patrimoine naturel

6,2 %
du territoire
48 %



43,1 %
4,1 %



4 %
1,2 %

**Espaces sous
protection forte**

0,45 %

0 %

**Espaces naturels
sensibles**

0,40 %

0,02 %

D'après sources : Inventaire National du Patrimoine Naturel, Conseil Départemental du Loir-et-Cher, Conservatoire des Espaces Naturels du Loir-et-Cher, Comité départemental de la nature et de l'environnement, Office National des Forêts (2019)

Biodiversité



8 communes
ont réalisé un IBC
ou un ABC

18

Sources : CDPNE, France Nature Environnement, Agence Régionale de la Biodiversité Centre Val de Loire - Mars 2021

Comment l'agriculture peut-elle accroître sa résilience ?

Les objectifs de - 50% de produits phytosanitaires à l'horizon 2025 nécessitent une réelle transformation des modèles agricoles, vers une agriculture durable, résiliente et diversifiée. L'agriculture se trouve parmi les secteurs qui sont et seront les plus touchés par les impacts du changement climatique. Or, les systèmes de production diversifiés et disposant d'une autonomie importante (en eau, en engrais, en produits phytosanitaires, en fourrages, en énergie...) apparaissent plus résilients face aux aléas climatiques et économiques.

DES PRODUCTIONS DIVERSIFIÉES, SOUTENUES PAR UNE INDUSTRIE DE PREMIÈRE ET DE SECONDE TRANSFORMATION

La diversité du tissu agricole local est une richesse. Il existe des unités agroalimentaires d'importance sur la CATV, tel que l'abattoir LDC de Savigny sur Braye.

La présence de l'abattoir de volailles Groupe Loué - Le Gaulois à Droué, est stratégique sur la CC Perche et Haut Vendômois. Le Perche vendômois est le premier bassin de production laitière du département.

Le groupement des éleveurs du secteur de Mondoubleau – Droué développe avec succès des circuits courts de commercialisation avec transformation du lait et de la viande.

Il faut préserver et valoriser les zones d'activités existantes disposant de silos de stockage des céréales et d'un embranchement ferré, telle que la zone de Pezou.

UN TERRITOIRE PRÉSENTANT DES FRAGILITÉS, MAIS ACTIF EN MATIÈRE D'AGRO-ÉCOLOGIE

L'agriculture biologique s'est fortement développée sur ce territoire : **57 exploitations en 2019** contre 29 en 2010. Elles représentent 28 % des exploitations en agriculture biologique du département et cultivent **2 437 hectares** (24 % de la SAU en bio du Loir-et-Cher). La surface en conversion est de 503 hectares contre 2 683 hectares pour le Loir-et-Cher.

Cependant, le territoire est loin des objectifs nationaux définis au sein du plan d'action « ambition Bio 2022 » du Ministère en charge de l'agriculture, qui fixe à 15 % la part de la SAU en bio. En effet **la part de la SAU en bio du territoire est 2,3 %** (contre 3,9 % de surfaces en bio pour le Loir-et-Cher).

Les exploitations agricoles du Pays Vendômois sont actives en matière d'adaptation de l'agriculture aux défis de demain. En effet, **plusieurs collectifs engagés en agro-écologie**, dans le cadre du programme national ECOPHYO, sont présents sur le territoire. Ainsi :

- **4** des 28 **GIEE** (groupements d'intérêt économique et environnemental) labellisés entre 2015 et 2020 au niveau régional sont situés **en Pays Vendômois**. Différentes thématiques sont représentées telles que l'autonomie en matière d'alimentation animale, la méthanisation, l'amélioration de la fertilité des sols, ainsi qu'une production de noix à forte valeur ajoutée...

Au total, 62 exploitations sont impliquées dans ces groupements.

- **6** des 10 exploitations du Loir-et-Cher engagées dans le « groupe 30 000 » grandes cultures sont situées en Pays Vendômois.

- 1 exploitation participe au groupe « Dephy Viti »

- le lycée agricole de Vendôme est partenaire du réseau DEPHY « grandes cultures Beauce ».

Par ailleurs, **8,6 % des exploitants agricoles du territoire possèdent des surfaces engagées en MAEC** (mesures agro-environnementales et climatiques) contre 11,5 % en Loir-et-Cher, ce qui correspond à 3,8 % des surfaces agricoles (mêmes proportions au niveau du département).

En termes d'éléments en faveur de la biodiversité, et ce malgré les remembrements cités plus haut, **les exploitations du Pays Vendômois présentent 2 206 km de haies** soit 58,6 % du linéaire total des haies du département. Entre autres bénéfiques, les haies favorisent une importante diversité biologique grâce aux microclimats qu'elles engendrent (différents niveaux de lumière et d'humidité, fonction brise-vent).

Le **projet alimentaire territorial (ou PAT) du Pays Vendômois** s'inscrit dans le Contrat de Transition Ecologique (CTE), signé le 19 septembre 2019. En synergie avec le CTE, le PAT adopte une vision environnementale et économique, complétant l'approche santé / alimentation. Ce projet est **en cours de labellisation régionale dans le cadre du plan de relance**.

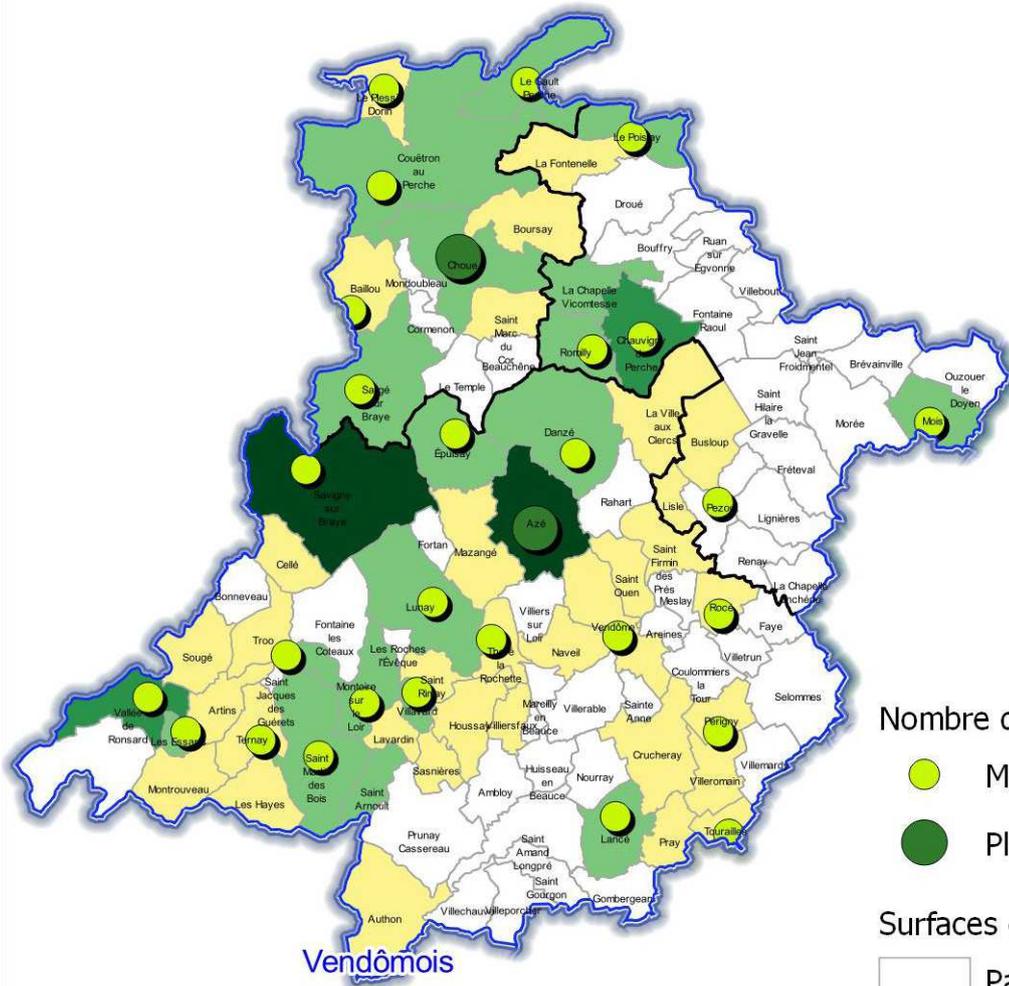
Ce projet ambitionne de faire travailler l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire du territoire autour de la gastronomie, de l'économie, de l'environnement, de la réduction des déchets, de l'accès à une alimentation de qualité et dans le respect de la loi Egalim. L'objectif est de mettre en place un programme d'action efficient au service des habitants et des acteurs du territoire, notamment par le biais du développement des filières courtes.

Le territoire du Pays Vendômois, Groupement d'Action Locale au titre du programme Leader, se mobilise depuis plusieurs années autour de nombreuses actions innovantes et expérimentales. Ces actions créent du lien entre productions agricoles, promotion des produits locaux, protection des paysages et pratiques environnementales vertueuses dans l'agriculture.

L'agriculture de ce territoire sera impactée par les effets du changement climatique et par la problématique des besoins en eau pour l'irrigation et l'élevage (autonomie fourragère). Le maintien de ses exploitations d'élevage est en effet un enjeu important.

Il faut souligner également que 2/3 des masses d'eau superficielles du territoire présentent un risque de non atteinte du bon état en 2027 lié aux pesticides. La région Centre-Val-de-Loire figure parmi les 3 premières régions de France présentant les IFT (Indicateurs de Fréquence de Traitement) les plus élevés pour les cultures de céréales et d'oléagineux, qui représentent plus de 80 % des surfaces cultivées du Pays Vendômois.

Les producteurs Bio en 2020



Nombre de producteurs bio

- Moins de 3 exploitants
- Plus de 3 exploitants

Surfaces déclarées Bio en 2020

- Pas de surface déclarée
- moins de 50 hectares
- de 50 à 100 hectares
- de 100 à 200 hectares
- de 200 à 465 hectares
- Limites des communes
- CRTE
- Limites des EPCI

Source : PAC 2020

Quels sont les enjeux de prévention des risques sur le territoire ?

RISQUES : DES ENJEUX CONCENTRÉS EN VALLÉE DU LOIR

Les **principaux risques naturels** auxquels sont exposés les habitants du Pays Vendômois sont :

- le **risque inondation** avec le PPRI du Loir (**31 communes** si l'on tient compte de la fusion de Couture-sur-Loir et Tréhet) et l'Atlas des Zones Inondables de la Bray. Cela concerne en tout environ **9 000 personnes dont près de 5 800 sur Vendôme, 961 entreprises et 2 465 emplois** (source DDT41). La réflexion en cours avec l'appui de l'EPL doit conduire à l'**élaboration d'un PAPI** (Plan d'Action de Prévention des Inondations) commun avec le secteur fléchois.

- le **risque glissement/éboulement de terrain** avec les 2 Plans de Prévention des Risques Naturels de Vendôme et Trôo, soit potentiellement 560 habitants environ. Il existe également un Atlas des phénomènes de mouvement de terrain, principalement dus aux phénomènes d'éboulement des coteaux ou à l'affaissement des caves par exemple, couvrant près de la moitié de la surface du territoire.

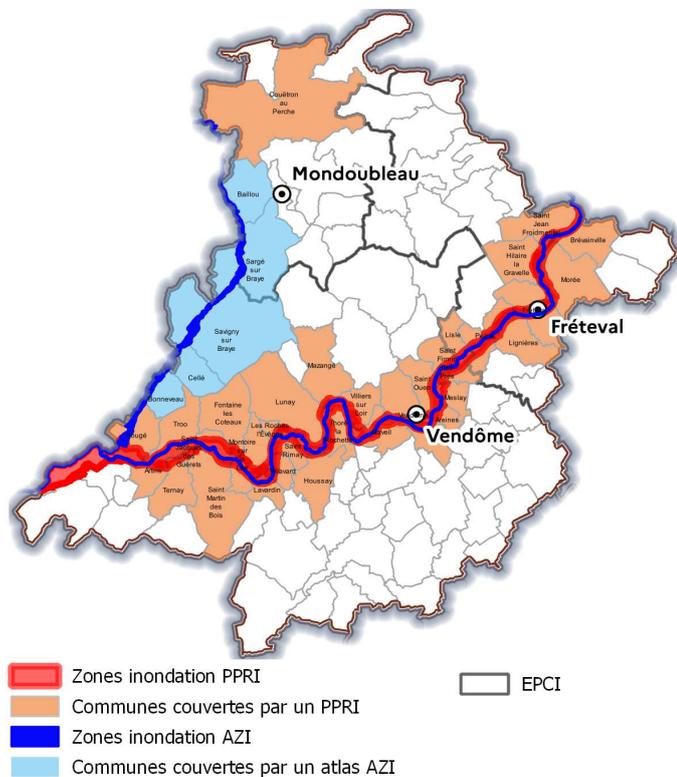
Procédures mise en œuvre pour faire face aux aléas, risques naturels et technologiques

Indicateurs	CRTE du Pays Vendômois	Loir-et-Cher
Nombre d'Arrêtés de Catastrophes Naturelles publiés au J.O. depuis 1982 (arrêtés)	347	1197
Plan de Prévention des Risques Naturels PPRN (communes couvertes par PPRN)	32*	95
Plan de Prévention des Risques Technologiques - PPRT (communes couvertes par PPRT)	0	13

Source : Gaspar
* ce chiffre date d'avant la fusion de Couture-sur-Loir et Tréhet

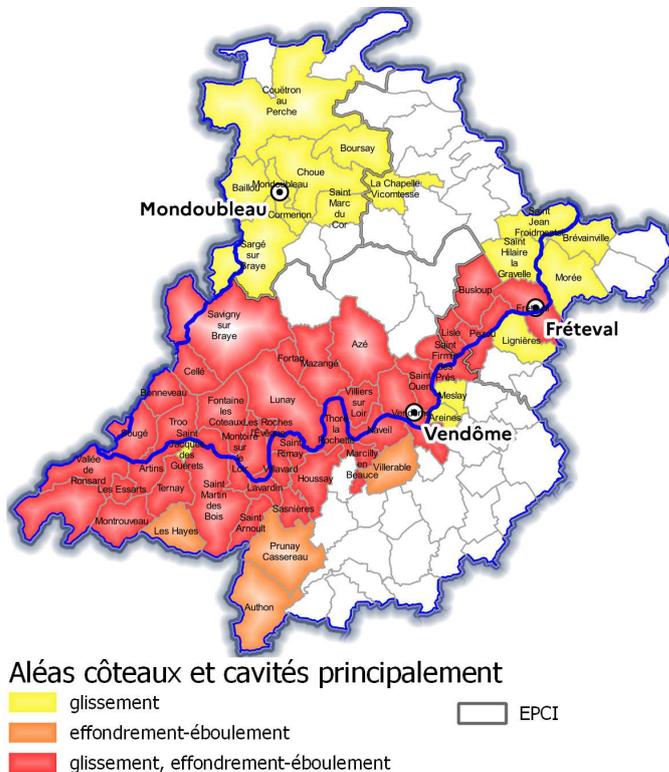
Les **risques technologiques** sont essentiellement dus :
- aux activités de stockage en silo.
- aux 2 sites classés SEVESO « seuil bas » (ne faisant pas l'objet de PPRT).

Communes à risque inondation



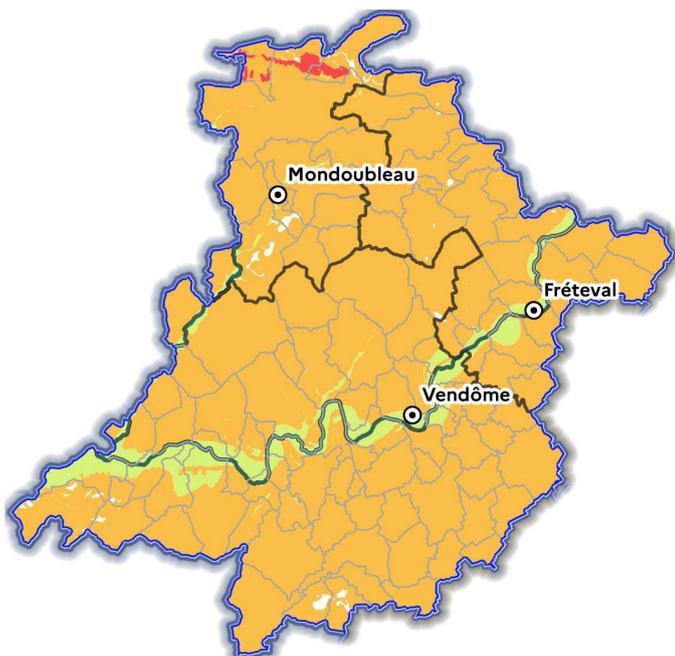
Source : DDT

Communes à risque glissement de terrain



Source : DDT

Risque de mouvement de terrain dû au retrait-gonflement des argiles



Zones des aléas argile
■ Fort
■ Moyen
■ Faible

Source : BRGM

Communes à risque industriel



Communes avec risques industriels
■ Seveso seuil haut (périmètre PPRT)
■ Seveso seuil bas
 Stockage céréales et dépôt d'engrais (plus de 15 000 m³)
 Stockage céréales (plus de 15 000 m³)
 EPCI

Source : DDT

Plan de Prévention des Risques Naturels



PPRN
■ Inondation - Prescrit
■ Inondation - Approuvé
■ Mouvement de terrain - Prescrit
■ Mouvement de terrain - Approuvé

PPRT
■ PPRT Prescrit
■ PPRT approuvé
 EPCI

source : DDT

Source : Base Gaspar - DDRM, 2018

CHIFFRES-CLES

Agriculture résiliente



2,3 %

de la SAU

3,9 %

2 206 km

de haies
en 2020

D'après sources : Agence BIO (2019) et PAC 2020

Risques



9 000

habitants en zone inondable

D'après sources : DDT et INSEE 2007

« PORTRAIT DE TERRITOIRE PAYS VENDÔMOIS



Directeurs de la publication : Jean-Luc BROUTIN - Président de l'Observatoire de l'Économie et des Territoires
et Patrick SEAC'H, directeur de la Direction Départementale des Territoires

Publication électronique

Dépôt légal à parution

ISSN N° 1291-2565



OBSERVATOIRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES TERRITOIRES

Annexe 4 : Synthèse des actions

AXES	Thématique de l'action	Action n°	Collectivité	Intitulé	Coût prévisionnel HT	AXE 1 Offre de service et cohésion sociale	AXE 2 Attractivité et développement économique	AXE 3 Transition écologique et développement durable	
	Santé : développer l'offre de soin pour permettre un accès à la santé pour tous	1	Azé	Réalisation d'une maison de soins primaires	332 450,00 €	X	X		
		2	CCPHV	Espace de Santé à Pezou	600 000,00 €	X	X		
		3	Saint-Ouen	Réalisation d'une maison médicale	645 000,00 €	X	X		
		4	Selommes	Création d'un pôle médical sur le site de l'EHPAD de la commune	400 000,00 €	X	X		
		5	Le Gault-du-Perche	Création d'une maison partagée pour les seniors		X	X		
		6	Selommes	Création de 15 place supplémentaires FAMHV	2 500 000,00 €	X	X		
		Faciliter l'accès aux soins grâce au numérique							
		Sensibiliser à la question de la santé							
		Mieux connaître le patrimoine pour mieux réhabiliter, valoriser, investir	7	Vendôme	Restauration du Château de Vendôme	2 217 984,82 €	X	X	
			8	CATV	Site Patrimonial Remarquable de Trôo	72 742,00 €	X	X	
		Renouvellement urbain et réutilisation des friches	9	CCPHV	Création d'une salle de spectacle dans l'ancienne friche industrielle de la fonderie de Fréteval	2 000 000,00 €	X	X	
10			CATV	Réhabilitation d'une friche industrielle dans le quartier de la gare de Vendôme		X	X		
11			Couëtron-au-Perche	Réhabilitation d'une friche commerciale		X	X		



12	Fréteval	Désamiantage de l'ancienne friche industrielle de la fonderie de Fréteval	325 500,00 €	X	X	
----	----------	---	--------------	---	---	--

Offre de service et cohésion sociale	Habitat & patrimoine bâti : reconquérir l'existant et les friches	13	Prunay-Cassereau	Achat et réhabilitation d'une friche industrielle		X	X		
		Développer les politiques de l'habitat	14	Couëtron-au-Perche	Création d'un habitat inclusif		X	X	
			15	Pezou	Création d'une crèche et d'habitations pour seniors	530 000,00 €	X	X	
			16	Saint-Ouen	Création d'un écoquartier : espaces publics, commerces, services à la personne, habitat	3 097 500,00 €	X	X	
		Maintenir les commerces de proximité	17	Lunay	Réhabilitation et/ou reconstruction de la superette existante	300 000,00 €	X	X	
			18	Vallée-de-Ronsard	Maintenir les derniers commerces : boulangerie, épicerie et tabac	300 000,00 €	X	X	
		Faire des centres-bourgs un levier d'attractivité	19	Vallée-de-Ronsard	Aménagement du centre-bourgs de Couturesur-Loir : création de commerces ambulants, d'une voie douce et aménagement des espaces publics	580 000,00 €	X	X	
			20	Vallée-de-Ronsard	Aménagement de la traversée du bourg de Tréhet : aménagement des espaces publics et paysagers, sécurisation des entrées du village	200 000,00 €	X	X	
		Recréer une dynamique de commerces de proximité	21	Saint-Martin-des-Bois	Création d'une boulangerie/épicerie	500 000,00 €	X	X	
	22		Saint-Martin-des-Bois	Construction d'un bâtiment pour l'accueil d'artisans locaux	92 200,00 €	X	X		
	Faciliter l'accès aux services publics	23	CCCP	Création de jardins partagés à Mondoubleau		X	X		
		24	Busloup	Création d'une maison d'assistantes maternelles	606 499,41 €	X	X		
		25	Morée	Création d'une crèche	600 000,00 €	X	X		
		26	Saint-jean-Froidmentel	Création d'une maison d'assistantes maternelles	314 290,00 €	X	X		
		Commerces & services : recréer une dynamique de commerces de proximité et permettre un accès aux services pour tous							
	Commerces & services : recréer une dynamique de commerces de proximité et permettre un accès aux services pour tous								

	Conforter l'offre sportive et culturelle, et s'adapter à une nouvelle demande : un levier de cadre de vie et d'attractivité	Offre sportive de plein air								
		Offre culturelle comme levier d'attractivité et revitalisation de territoire								
		38	CCCP	Redynamisation culturelle et touristique de la commanderie d'Arville		X	X			
		Préserver l'offre sportive et culturelle en place	39	CCCP	Réhabilitation de la piscine de Mondoubleau		X	X		
		Amenager les centres-bourgs								
Décentrer la culture pour les communes les moins fournies										
Attractivité et	Créer et maintenir l'emploi local	Adopter systématiquement un raisonnement en filière								
		Créer et maintenir l'emploi local								
		Reconversion des friches pour conforter les filières locales	40	Mondoubleau	Réhabilitation de la friche de l'ancien proxi		X	X		
	Structurer une offre de formation permettant des débouchés sur le territoire	Déficit de main d'œuvre sur le territoire								
		Former à l'agriculture de demain								

développement économique		Structurer une offre de formation permettant des débouchés sur le							
		Développer l'offre d'hébergement							
	Développer le maillage touristique du Pays	Faire connaître et valoriser le patrimoine	41	Fréteval	Extension du musée de la fonderie	350 000,00 €	X	X	
			42	Vendôme	Extension du bâtiment H - intégration de l'office du tourisme	6 700 000,00 €	X	X	
		Communiquer sur le patrimoine et créer de circuits touristiques	43	CCPHV	Ecomobili té	5 357 252,00 €		X	X
Adapter l'agriculture et les paysages aux risques et au changement climatique	Adapter le système agricole au changement climatique								
	Structurer la filière agricole à l'échelle du Pays pour produire et consommer localement	44	CATV	Etude du déploiement d'une production maraichère pour les cuisine collectives à l'échelle de l'agglomération	28 000,00 €		X	X	
		45	Vendôme	Création d'une unité de maraichage pour alimenter la cuisine centrale et création d'une légumerie au sein de la cuisine centrale	544 700,00 €		X	X	
	Préserver le paysage bocager								
	Accès à l'eau, qualité air	46	Selommes	Aménagement du service eau potable : traitement des pesticides	260 000,00 €			X	
	Gestion de la ressource en eau	47	Choue	Nettoyage de l'étang de Choue	55 000,00 €			X	
		48	Morée	Réalisation d'un assainissement collectif sur 4 hameaux proches à Morée	1 200 000,00 €			X	
		49	Sargé-sur-Braye	Restauration d'une zone humide				X	
	Action sur les haies	50	Marcilly-en-Beauce	Création d'une haie coupe-vent et d'un verger participatif	15 000,00 €			X	
	confort urbain								
		51	Azé	Remplacement de la chaudière à fioul de l'école par une chaudière à bois, plus écologique. Un réseau de chaleur comprenant l'école, la cantine et la	126 330,00 €			X	

Transition écologique et développement durable	Structurer la production d'énergie renouvelable	Développement mix énergétique : méthane, photovoltaïque, hydraulique, éolien, bois, gaz, hydrogène	52	CATV	Création d'un réseau de chaleur dans le quartier des Grands-Près	2 000 000 e			X
			53	CCCP	Remplacement de la chaudière collective à bois-gaz à Mondoubleau				X
			54	Lunay	Remplacement de la chaudière à fioul du groupement scolaire par une chaudière à bois	311 100,00 e			X
			55	Sainte-Anne	Installation chaudière à bois	350 000,00 e			X
		Sobriété énergétique	56	CATV	Rénovation énergétique du dojo de Vendôme	446 933,00 e	X		X
			57	CATV	Rénovation énergétique du gymnase des Grand-Près	359 053,00 e	X		X
			58	CCCP	Rénovation des écoles de l'intercommunalité		X		X
			59	Montoire-sur- le-Loir	Isolation du gymnase Jules Ferry	424 000,00 e	X		X
			60	Vendôme	Rénovation énergétique du gymnase Jean- Emond	478 947,00 e	X		X
			61	Vendôme	Rénovation énergétique du gymnase Gérard Yvon	579 381,00 e	X		X
			62	Vendôme	Rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Ferry	1 036 107,30 e	X		X
				Développer une unité de R&D sur les filiales ENR dans le Vendômois					
				Développer les stations GNV					
				Développer le photovoltaïque	63	Saint-Amand- Longpré	Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture d'un bâtiment communal	264 000,00 e	
Economie circulaire	Gestion des déchets								
Budget prévisionnel (hors actions en cours de chiffrage)						35 840 970 e			



Orientation stratégique N°1 Offre de service et cohésion sociale

Thématique « Santé : développer l'offre de soin pour permettre un accès à la santé pour tous »					1-1 Offre médicale de proximité
Actions					
N°	Maître d'ouvrage	Description	Partenaires	Coût Prévisionnel	Calendrier
1	Azé	Réalisation d'une maison de soins primaires – La commune envisage de construire un local sur une parcelle lui appartenant dans le centre bourg, en lien avec les personnels soignants du secteur	Pays Vendômois, personnels soignants du secteur	332 450,00 €	Étude de faisabilité : septembre 2021 Dépôt du PC : janvier 2022 Appel d'offre : 1 ^{er} semestre 2022 Début des travaux : 2 ^e semestre 2022
2	CCPHV	Création d'un espace de santé à Pezou - Création d'une infrastructure permettant d'accueillir des professionnels de santé et permettant une offre de soin au sud-ouest de son territoire	ARS	600 000,00 €	Étude de faisabilité : 1 ^{er} trimestre 2022 Appel d'offres : 2 ^e trimestre 2022 Début des travaux : 3 ^e trimestre 2022
3	Saint-Ouen	Réalisation d'une maison médicale - Création d'un nouvel espace de santé près du Foyer Soleil, en lien avec les personnels de santé du secteur, qui ont réalisé un projet de santé validé par l'ARS	ARS, personnels soignants du secteur	645 000,00 €	Appel d'offre : fin 2021 Début des travaux : 2022
4	Selommes	Projet de pôle médical sur le site de l'EHPAD de Selommes – Création d'un pôle de santé pluridisciplinaire, annexe de la maison médicale de Saint-Amand-Longpré, au sein de l'EHPAD de Selommes	ARS, Conseil Départemental, Ehpads de Selommes	400 000 €	Étude de faisabilité : 2022





Orientation stratégique N°1 Offre de service et cohésion sociale

Santé : « développer l'offre de soin pour permettre un accès à la santé pour tous »				1-2 Continuer et renforcer les dispositifs de coordination de soins	
Actions					
N°	Maître d'ouvrage	Description	Partenaires	Coût Prévisionnel	Calendrier
5	Selommes	Projet EHPAD de Selommes Foyer d'accueil pour handicapés vieillissants Projet de création de 15 places supplémentaires pour un foyer d'accueil pour handicapés vieillissants (FAMHV)	ARS Conseil départemental	2 500 000 €	NC



Orientation stratégique N°1 Offre de service et cohésion sociale

Thématique « Habitat & patrimoine bâti : reconquérir l'existant et les friches »				1-5 Mieux connaître le patrimoine pour mieux réhabiliter, valoriser, investir	
Actions					
N°	Maître d'ouvrage	Description	Partenaires	Coût Prévisionnel	Calendrier
6	Vendôme	Restauration du Château de Vendôme Valorisation du site et plus particulièrement de la tour de Poitiers, élément emblématique dans la silhouette de cette ancienne forteresse médiévale. L'objectif est d'améliorer et de sécuriser l'accès des publics, qu'ils soient vendômois, touristes français ou étrangers.	DRAC CD41	2 217 984,82 €	Choix Maîtrise d'œuvre : juillet 2021 Autorisation de travaux sur monument historique : décembre 2021 Travaux : 2022 Livraison : 2023
7	CA Territoires vendômois	Site Patrimonial Remarquable de Trôo Création d'un site patrimonial remarquable sur la commune de Trôo qui s'est engagée dans une procédure de labélisation aux Petites Cités de Caractère	DRAC Commune de Trôo	72 742 €	Marché MO attribué en juillet 2021 Travaux tranche ferme fin prévue sept. 2022 Tranche optionnelle 2022-2024



Orientation stratégique N°1 Offre de service et cohésion sociale

Thématique « Habitat & patrimoine bâti : reconquérir l'existant et les friches »				1-6 Renouvellement urbain et réutilisation des friches	
Actions					
N°	Maître d'ouvrage	Description	Partenaires	Coût Prévisionnel	Calendrier
8	CC du Perche et Haut-Vendômois	<p>Création d' une salle de spectacle</p> <p>La CC projette de réhabiliter une partie de la friche industrielle de Fréteval pour y aménager une salle de spectacles pour d'accueillir des événements culturels d'intérêt intercommunal.</p> <p>Cette salle de spectacle complètera les équipements culturels et touristiques déjà présents sur cette place : Médiathèque La Fonderie, Ecole de Musique du Perche & Haut Vendômois, Musée de la Fonderie et Office de Tourisme intercommunal</p>	DRAC Conseil régional Conseil départemental	2 000 000€	Etude de faisabilité 2ème semestre 2022 Appel d'offres 1 ^{er} trimestre 2023 Début des Travaux 1 ^{er} trimestre 2023 Fin des Travaux 1 ^{er} semestre 2024
9	CA Territoires vendômois	<p>Réhabilitation d' une friche industrielle dans le quartier de la gare de Vendôme.</p> <p>Réhabilitation d'une friche de 5,6ha à proximité immédiate de la gare TER, proche du centre ville et du quartier prioritaire des Rottes</p>	DREAL	2 454 722 €	Début opération 2021 Acquisitions et travaux 2022-2023
10	Couëtron-au-Perche	<p>Réhabilitation d' une friche commerciale</p>			
11	Fréteval	<p>Désamiantage de l' ancienne friche industrielle de la fonderie de Fréteval</p> <p>La commune prévoit le désamiantage des bâtiments de la friche industrielle de Fréteval, la production d'électricité sur le site et la</p>	Etat Conseil régional CAUE Agence régionale de la biodiversité	325 500 €	2022-2023

		végétalisation d'espaces			
13	Prunay-Cassereau	Achat et réhabilitation d' une friche industrielle La commune envisage d'acquérir la friche laissée par AXEREAL, de démonter les silos et de rendre le terrain constructible	CA Territoires vendômois AXEREAL		2025



Orientation stratégique N°1 Offre de service et cohésion sociale

Thématique « Habitat & patrimoine bâti : reconquérir l'existant et les friches »				1-7 Développer les politiques de l'habitat	
Actions					
N°	Maître d'ouvrage	Description	Partenaires	Coût Prévisionnel	Calendrier
14	Couëtron-au-Perche	Création d' un habitat inclusif - La commune de Couëtron-au-Perche souhaite créer un habitat inclusif dont l'objectif est de développer un lieu de vie transitoire entre la maison individuelle et les EHPAD.			2025
15	Pezou	Création d' une crèche et d' habitations pour seniors - Création d'un lotissement de 12 lots incluant une crèche et des habitations destinées aux séniors, sur un terrain 11.280m ² Le projet est implanté à l'intérieur du tissu urbain existant et se trouve bordé d'une voie de mobilité douce.		530 000 €	Appels d'offres fin 2021 Travaux 2022
16	Saint-Ouen	Création d' un écoquartier : espaces publics, commerces, services à la personne, habitat - Création d'une nouvelle centralité pour la commune autour d'un écoquartier composés d'espaces publics e qualité et d'un espaces mixte avec une zone d'habitat (dont locatifs sociaux), des commerces et des services à la personne.	Conseil régional Conseil départemental CA Territoires vendômois	3 097 500 €	Validation des plans : fin 2021 Exécution : à partir de 2022 par phases



Orientation stratégique N°1 Offre de service et cohésion sociale

Thématique « Habitat & patrimoine bâti : reconquérir l'existant et les friches »				1-9 Maintenir les commerces de proximité	
Actions					
N°	Maître d'ouvrage	Description	Partenaires	Coût Prévisionnel	Calendrier
16	Baillou	<p>Réhabilitation d'un bâtiment en rando-gîte La Mairie de Baillou envisage l'acquisition d'une maison abandonnée jouxtant au bar-restaurant, dernier commerce de la commune, pour la réhabiliter en rando-gîte. Le but est de créer un projet touristique global comprenant un rando-gîte ainsi que la création d'un ou deux circuits pédestres ludiques et thématiques.</p>		50 000€	
17	Lunay	<p>Réhabilitation et/ou reconstruction de la superette existante La commune prévoit l'acquisition et la réhabilitation de la superette pour maintenir ce dernier commerce de proximité dans le bourg</p>		300 000 €	Etudes non réalisées Projet 2022-2023
18	Vallée-de-Ronsard	<p>Maintenir les derniers commerces : boulangerie, épicerie et tabac La commune prévoit l'acquisition et la réhabilitation de la boulangerie e pour maintenir ce dernier commerce de proximité et favoriser les circuits courts c</p>	Conseil régional Conseil départemental CA Territoires vendômois CCI	300 000 €	Etudes engagées en 2021 Achat et travaux 2022



Orientation stratégique N°1 Offre de service et cohésion sociale

Thématique « Commerces & services »				1-11 Faire des centres-bourgs un levier d'attractivité	
Actions					
N°	Maître d'ouvrage	Description	Partenaires	Coût Prévisionnel	Calendrier
19	Vallée-de-Ronsard	Aménagement du centre-bourgs de Couture-sur-Loir : création de commerces ambulants, d' une voie douce et aménagement des espaces publics	Conseil régional Conseil départemental CAUE ABF CA Territoires vendômois	580 000 €	Tranche 1 : 2023 Tranche 2 : 2024
20	Vallée-de-Ronsard	Aménagement de la traversée du bourg de Tréhet : aménagement des espaces publics et paysagers, sécurisation des entrées du village	Conseil régional Conseil départemental CAUE ABF CA Territoires vendômois	200 000€	2024-2025



Orientation stratégique N°1 Offre de service et cohésion sociale

Thématique « Commerces & services »				1-12 Recréer une dynamique de commerces de proximité	
Actions					
N°	Maître d'ouvrage	Description	Partenaires	Coût Prévisionnel	Calendrier
21	Saint-Martin-des-Bois	Création d'une boulangerie/épicerie La commune prévoit l'acquisition d'un bâtiment pour la création d'une boulangerie proposant aussi un espace multiservice pour épicerie et produits locaux		500 000 €	Etudes : 2022 Travaux : 2023
22	Saint-Martin-des-Bois	Construction d'un bâtiment pour l'accueil d'artisans locaux La commune envisage la construction d'un bâtiment couvert de panneaux Photovoltaïques, dont l'intérieur serait loué à 2 ou 3 artisans. Le coût porte uniquement sur l'aménagement intérieur des locaux.		92 200 €	Etudes : 2023 Travaux : 2024



Orientation stratégique N°1 Offre de service et cohésion sociale

Thématique « Commerces & services »				1-13 Valoriser les circuits courts	
Actions					
N°	Maître d'ouvrage	Description	Partenaires	Coût Prévisionnel	Calendrier
23	Communauté de communes des Collines du Perche	Création de jardins partagés à Mondoubleau La Communauté de communes des Collines du Perche s'associe à la Maison botanique de Boursay pour mettre en place un jardin partagé sur le site de la Gare de Mondoubleau. La Maison botanique sera chargée de l'animation du lieu.	Maison botanique		



Orientation stratégique N°1 Offre de service et cohésion sociale

Thématique « Commerces & services »				1-14 Faciliter l'accès aux services publics	
Actions					
N°	Maître d'ouvrage	Description	Partenaires	Coût Prévisionnel	Calendrier
24	Busloup	Création d'un maison d'assistantes maternelles La commune envisage la création d'une MAM pour accueillir 4 assistantes maternelles / 16 enfants.	CAF Conseil Régional Conseil départemental CC du Perche et Haut-Vendômois Les assistantes maternelles	606 500 €	
25	Morée	Création d'une crèche La commune envisage la création d'une crèche nécessaire dans le cadre du plan d'embauche de 300 emplois sur 4 ans par une entreprise du territoire, projet qui va entraîner l'arrivée de nouveaux habitants Projet intégrer à PVD	CAF CNDS CC du Perche et haut-Vendômois Conseil régional Conseil départemental CAUE	600 000 €	Etudes : 2022 Travaux : 2023 Ouverture : 2024
26	Naveil	Création d'un centre socio-culturel Compte tenu de l'accroissement de sa population, et de la saturation de ses équipements, la commune prévoit la création d'un centre socio-culturel composé de plusieurs salles, en lien avec l'accueil de jeunes enfants, un accueil de loisirs, l'IME pour le développement d'activités destinés aux enfants souffrant de handicap, et des activités culturelles pour la population	Conseil régional Conseil départemental CAF Agence nationale du sport EPCI	3 700 000 €	A partir de 2022
27	Saint-jean-Froidmentel	Création d'une maison d'assistantes maternelles La commune projette de rénover et agrandir un pavillon dont elle est propriétaire, pour le louer aux assistantes maternelles. Ce	CAF Conseil Régional Conseil départemental CC du Perche et Haut-Vendômois MSA	314 290 €	Etudes et PC : 2022 Travaux 2023



		projet est prévu pour accueillir 12 jeunes enfant			
--	--	--	--	--	--



Orientation stratégique N°1 Offre de service et cohésion sociale

Thématique « Mobilité rurales : mettre en œuvre une mobilité irrigant tout le territoire »				1-15 Mobilité active et aménagement	
Actions					
N°	Maître d'ouvrage	Description	Partenaires	Coût Prévisionnel	Calendrier
28	Communauté de communes des Collines du Perche	<p>Création de liaisons douces sur le site des « Grands Jardins », reliant Mondoubleau à Cormenon</p> <p>La CC des Collines du Perche souhaite relier Cormenon (dont le foyer d'hébergement géré par l'ESAT et l'ensemble de logements inclusifs) à Mondoubleau par une liaison douce accessible PMR Le projet fera l'objet d'un aménagement paysager et proposera un ensemble des espaces de rencontre (ex : bancs...).</p>	Commune de Cormenon ESAT APHP	315 000 €	
29	Couëtron-au-Perche	<p>Création et sécurisation de voies douces</p> <p>La commune souhaite assurer une continuité entre les itinéraires de randonnée et les sorties de bourgs. Ce projet s'adresse à l'ensemble des habitants de la commune, les randonneurs équestres et pédestres, les cyclistes ainsi que les enfants qui empruntent ces voies pour se rendre à l'école.</p>			2023-2024
30	Lunay	<p>Aménagement de liaisons douces et de signalétiques de sécurité</p>	Associations CAUE ATD41	€	2022-2025

		<p>La commune souhaite proposer aux usagers l'accès aux services publics (mairie, groupe scolaire, espace culturel, gymnase, cabinet infirmier) ou aux commerces (boulangerie, coiffeurs, superette, agence immobilière) en un quart d'heure à pied ou en vélo à assistance électrique, soit à l'intérieur du bourg soit en venant des nombreux hameaux par des petites routes communales.</p> <p>Cette action consisterait à identifier les points dangereux pour les sécuriser au maximum.</p>			
31	Lunay	<p>Mobilité active pour l' accès aux services publics et aux commerces</p> <p>La commune souhaite favoriser les mobilités actives pour l'accès aux entreprises, aux commerces et aux services.</p> <p>La rue du Lavoir dessert sur 440 mètres le groupe scolaire, le foyer d'hébergement, le plan d'eau et l'espace culturel et sportif. Il est nécessaire de repenser l'aménagement par des liaisons douces, une signalétique particulière et des mises en sécurité ponctuelles pour la sécurité des piétons.</p>	Conseil départemental	63 000 €	2023
32 33	Montoire-sur-le-Loir	<p>Création de voies douces et sécurisation de l'axe du centre ville</p> <p>La commune envisage de créer plusieurs voies douces pour relier le centre-ville et des services excentrés (écoles, collèges, lycées, EHPAD, complexe sportif, centre aquatique. Le projet requière en partie l'acquisition de terrains</p>	Conseil départemental		
34	Sainte-Anne	<p>Développement d'une piste cyclable</p> <p>La commune souhaite créer une piste cyclable reliant Ste Anne au bassin</p>			2024-2025

		d'emploi Vendôme, nécessaire pour sécuriser et faciliter la mobilité douce sur un axe assez passager. Dans un second temps il s'agit de relier le village du RPI Ste Anne, Crucheray, Nourray, Lancé, pour permettre également un accès sécurisé aux scolaires.			
35	Vendôme	<p>Elaboration d'un schéma directeur de développement des pistes cyclables à travers l'ensemble de la collectivité</p> <p>La ville met en oeuvre un schéma directeur de développement des pistes et bandes cyclables avec un plan pluriannuel d'investissement.</p> <p>La construction en 2021 d'une piste cyclable avenue Ronsard en lien avec les communes voisines doit se poursuivre en 2022.</p>		113 000 €	2022
36	La Ville-aux-Clercs	<p>Aménagement de liaisons douces - circuit piéton</p> <p>La commune souhaite proposer une alternative à la voiture pour les déplacements quotidiens (courses, trajets pour l'école...), tout en permettant d'en faire un lieu de ressourcement, de promenade, d'exercice ou de loisir, rendant le village plus attractif</p>	Maison Botanique de BOURSAY Lycée agricole Perche Nature CAUE	250 000 €	Etude 2022 Travaux de 2022 à 2025
37	Le Temple	Mobilité douce			



Orientation stratégique N°1 Offre de service et cohésion sociale

Thématique « Mobilité rurales : mettre en œuvre une mobilité irrigant tout le territoire »				1-18 Finaliser le plan des mobilités du Scot	
Actions					
N°	Maître d'ouvrage	Description	Partenaires	Coût Prévisionnel	Calendrier
38	SM du SCOT des Territoires du Grand Vendômois	<p>Elaboration du plan de mobilité rurale</p> <p>Le syndicat du SCOT a engagé l'élaboration du plan de mobilité rurale sur l'ensemble du territoire (100 communes, 3 EPCI) pour faire émerger un projet concerté sur des questions de mobilité. Cette étude comporte 4 phases.</p>	Conseil régional ADEME	<p><u>Phase 1</u> : 15 325€</p> <p><u>Phase 2</u> : 11 650€</p> <p><u>Phase 3</u> : 13 400€</p> <p><u>Phase 4</u> : 4 113€</p>	<p><u>Phase 1</u> : Terminée</p> <p><u>Phase 2</u> en cours : durée 7 mois Débutée le 8 février 2021 et arrêtée le 23 avril 2020. Il reste 4,5 mois.</p> <p><u>Phase 3</u> : 5 mois</p> <p><u>Phase 4</u> : 5 mois</p>



Orientation stratégique N°1 Offre de service et cohésion sociale

Thématique « Conforter l'offre sportive et culturelle »				1-22 Offre culturelle comme levier d'attractivité et revitalisation de territoire	
Actions					
N°	Maître d'ouvrage	Description	Partenaires	Coût Prévisionnel	Calendrier
39	Cc des Collines du Perche	Redynamisation culturelle et touristique de la commanderie d'Arville Suite à une étude de développement de la commanderie d'Arville, l'EPCI a pour projet de créer un office de tourisme dans le presbytère d'Arville situé dans la commune de Couëtron-au-Perche. Des travaux de réhabilitation sont à prévoir			



Orientation stratégique N°1 Offre de service et cohésion sociale

Thématique « Conforter l'offre sportive et culturelle »				1-23 Préserver l'offre sportive et culturelle en place	
Actions					
N°	Maître d'ouvrage	Description	Partenaires	Coût Prévisionnel	Calendrier
40	CC des Collines du Perche	Réhabilitation de la piscine de Mondoubleau L'EPCI prévoit la réhabilitation complète de la piscine de Mondoubleau créée en 1972. Cet équipement bénéficie à la population locale, aux établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) et est un atout touristique en période estivale.	Conseil régional Banque des Territoires Commune de Mondoubleau CAUE		Etude de faisabilité : 2021 Travaux : 2022-2024



Orientation stratégique N°2 Attractivité et développement économique

Thématique « Créer et maintenir l'emploi local »				2.3 Reconversion des friches pour conforter les filières locales	
Actions					
N°	Maître d'ouvrage	Description	Partenaires	Coût Prévisionnel	Calendrier
41	Mondoubleau	Réhabilitation de la friche de l'ancien proximi La commune prévoit de réhabiliter la friche de l'ancien Proxi Market situé en centre-ville, rue Leroy, à côté de la maison médicale afin de réinstaller des commerces sur le secteur Saint-Denis. Proposer également 2 logements indépendants à la location de 80 m ² .	DDT 41 Projet PDV		Diagnostic et étude 2021 Acquisition : 2022 Etudes et AMO 2022 Travaux : à partir de 2023



Orientation stratégique

N°2 Attractivité et développement économique

Thématique « Développer le maillage touristique du Pays »				2.8 Faire connaître et valoriser le patrimoine	
Actions					
N°	Maître d'ouvrage	Description	Partenaires	Coût Prévisionnel	Calendrier
42	Fréteval	<p>Extension du musée de la fonderie</p> <p>La commune prévoit l'extension du musée, espace mémoriel de l'ancien site industriel de la fonderie Genevée. Le projet comporte de l'aménagement immobilier et création d'une scénographie</p>	<p>DRAC Conseil régional Conseil départemental</p> <p>Projet PDV</p>	350 000 €	2024
43	Vendôme	<p>Extension du bâtiment H - intégration du musée, du SIAP et de l'office du tourisme</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le programme de reconversion du quartier Rochambeau.</p>	<p>DRAC ABF Conseil départemental</p>	6 700 000 €	<p>Etudes 2022-2023 PC : 2023 Travaux : 2024-2025</p>



Orientation stratégique N°2 Attractivité et développement économique

Thématique « Développer le maillage touristique du Pays »				2.9 Communiquer sur le patrimoine et créer de circuits touristiques	
Actions					
N°	Maître d'ouvrage	Description	Partenaires	Coût Prévisionnel	Calendrier
44	CC du Perche et Haut-Vendômois	<p>Ecomobilité</p> <p>La Communauté souhaite réaliser l'aménagement d'une voie d'ecomobilité. Cette voie devra être en mesure d'établir une connexion avec les bassins de proximité voisins au Nord (Cloyes les Trois Rivières) et au Sud (Vendôme).</p> <p>L'étude prévoit la réalisation d'un volet environnemental (étude faune/flore).</p> <p>les travaux seront effectués selon un phasage sur plusieurs années.</p>	Conseil régional Conseil départemental	5 357 252 €	Phase 1 : 2022-2023



Orientation stratégique N°3 Transition écologique et développement durable

Thématique « Adapter l'agriculture et les paysages aux risques et au changement climatique »				3.4 Accès à l'eau, qualité air	
Actions					
N°	Maître d'ouvrage	Description	Partenaires	Coût Prévisionnel	Calendrier
47	Selommes	<p>Aménagement du service eau potable : traitement des pesticides</p> <p>La commune prévoit des travaux pour produire une eau conforme à la réglementation portant sur les eaux destinées à la consommation humaine. il serait mis en place un traitement de pesticides suivant le principe décrit ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une filtration sur charbon actif en grains sous pression- Un système de lavage des filtres- Un système de récupération et transfert des eaux de lavage	Groupe SUEZ	260 000 €	



Orientation stratégique

N°3 Transition écologique et développement durable

Thématique « Adapter l'agriculture et les paysages aux risques et au changement climatique »				3.5 Gestion de la ressource en eau	
Actions					
N°	Maître d'ouvrage	Description	Partenaires	Coût Prévisionnel	Calendrier
48	Choue	<p>Nettoyage de l'étang de Choue</p> <p>La commune de Choue souhaite entreprendre une opération de curage de son étang de 2ha bénéficiant d'un statut d'eau libre</p>		55 000 €	
49	Morée	<p>Réalisation d'un assainissement collectif sur 4 hameaux</p> <p>Réalisation du réseau d'assainissement collectif, prévu au schéma directeur, sur les hameaux de la Maugerie, la Petite Haie, Villepot et la Blinière, pour 50 habitations.</p>	Agence de l'Eau Loire Bretagne Petites Villes de Demain Habitants des hameaux	1 200 000 €	Etudes 2022 Consultation : 2023 Travaux : 2024
50	Sargé-sur-Braye	<p>Restauration d'une zone humide</p> <p>La mairie de Sargé-sur-Braye souhaite continuer à restaurer la zone humide entre la Grenne et la Braye.</p>			



Orientation stratégique N°3 Transition écologique et développement durable

Thématique « Adapter l'agriculture et les paysages aux risques et au changement climatique »				3.6 Action sur les haies	
Actions					
N°	Maître d'ouvrage	Description	Partenaires	Coût Prévisionnel	Calendrier
51	Marcilly-en-Beauce	Création d'une haie coupe-vent et d'un verger participatif L'objectif de ce projet est de mettre en place une solution écologique contre plusieurs nuisances (protection de la cour d'école des vents dominant et des épandages agricoles, protection phonique de la ligne TGV, amélioration paysagère du bourg, limitation des eaux de ruissèlement) et de compléter l'installation en cours d'un rucher communal	DDAD 41	15 000 €	Etudes et travaux : 2022



Orientation stratégique

N°3 Transition écologique et développement durable

Thématique « Structurer la production d'énergie renouvelable »				3.8 Développement mix énergétique : méthane, photovoltaïque, hydraulique, éolien, bois, gaz, hydrogène	
Actions					
N°	Maître d'ouvrage	Description	Partenaires	Coût Prévisionnel	Calendrier
52	Azé	<p>Création d'un réseau de chaleur et remplacement de la chaudière à fioul de l'école par une chaudière à bois</p> <p>La commune prévoit le remplacement de la chaudière à fioul par une chaudière bois et la création d'un réseau de chaleur pour l'école, la cantine et la mairie</p>	ADEME Conseil régional COT du Pays vendômois	171 490 €	Etudes en cours Travaux 2024
53	CA Territoires vendômois	<p>Création d'un réseau de chaleur dans le quartier des Grands-Près</p> <p>L'EPCI a engagé la création d'un réseau de chaleur pour alimenter une salle des arts martiaux, un gymnase, un centre aquatique, le complexe culturel du Minotaure.</p>	ADEME Conseil régional COT du Pays vendômois	2 000 000 €	Travaux : 2022
54	CC des Collines du Perche	<p>Remplacement de la chaudière collective à bois-gaz à Mondoubleau</p> <p>L'EPCI prévoit le remplacement de sa chaudière gaz/bois, 1^{ère} chaudière installée en 2008 qui dysfonctionne, pour alimenter un réseau de chaleur pour plusieurs bâtiments</p>	ADEME Conseil régional COT du Pays vendômois		2022
55	Lunay	<p>Remplacement de la chaudière à fioul du groupement scolaire par une chaudière à bois</p>	ADEME Conseil régional COT du Pays vendômois	311 100 €	Etudes : 2021 Réalisation : 2023

		La commune prévoit le remplacement de la chaudière fioul de l'ensemble des bâtiments du groupe scolaire comprenant le groupe scolaire, le restaurant scolaire, un logement, la salle de musique, la garderie par deux chaudières bois qui alimenteraient le réseau de chauffage.			
56	Saint-Firmin-des-Près	<p>Installation chaudière à bois</p> <p>La commune prévoit l'installation d'une chaudière bois déchiqueté et la création d'un réseau de chaleur pour alimenter l'école, la mairie et le pôle culturel et associatif</p>	ADEME Conseil régional COT du Pays vendômois	350 000 €	Etudes : 2022 Réalisation : 2023



Orientation stratégique

N°3 Transition écologique et développement durable

Thématique « Structurer la production d'énergie renouvelable »				3.9 Sobriété énergétique	
Actions					
N°	Maître d'ouvrage	Description	Partenaires	Coût Prévisionnel	Calendrier
57	CA Territoires vendômois	Rénovation énergétique du dojo de Vendôme L'EPCI prévoit la rénovation énergétique du DOJO d'une surface de 2925m ² dont la classification énergétique est D/D. Ce bâtiment sera par alimenté le nouveau réseau de chaleur		446 933 €	Travaux en 2022
58	CA Territoires vendômois	Rénovation énergétique du gymnase des Grand-Près L'EPCI prévoit la rénovation énergétique du gymnase d'une surface de 1446m ² dont la classification énergétique est C/C. Ce bâtiment sera alimenté par le nouveau réseau de chaleur		359 053 €	Travaux en 2022
59	CC des Collines du Perche	Rénovation des écoles de l'intercommunalité			Programmation pluriannuelle 2021-2026
60	Montoire-sur-le-Loir	Isolation du gymnase Jules Ferry La commune prévoit de remplacer la couverture dégradée en polyuréthane du bâtiment par une couverture en bac acier et d'isoler la couverture par un traitement en laine de bois. De plus, une isolation par l'extérieur sur la totalité de l'enveloppe sera réalisée		424 000 €	Début des travaux : 2022
61	Vendôme	Rénovation énergétique du gymnase Jean-Emond La commune prévoit la rénovation énergétique du gymnase construit en 1984 et d'une superficie de 1062 m ² . Le bâtiment passera d'une		478 947 €	Travaux en 2022

		classification énergétique D/D à C/C			
62	Vendôme	<p>Rénovation énergétique du gymnase Gérard Yvon La commune prévoit la rénovation énergétique du gymnase d'une superficie de 1057 m² utilisé quotidiennement de 8h à 18h par les associations et les scolaires du quartier. Le bâtiment passera d'une classification énergétique D/D à C/C</p>		579 381 €	Travaux en 2022
63	Vendôme	<p>Rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Ferry Dans le cadre de la réhabilitation des groupes scolaires Jules Ferry et Anatole France, la ville de Vendôme a décidé de procéder à la rénovation énergétique des bâtiments de l'école Jules Ferry (2 408 m²). Réduction attendue des émissions de gaz à effet de serre GES (teqCo²/an) : 96.32 (initial : 120.4 / projeté : 24.08)</p>		1 036 107 € €	A compter du 2 ^{ème} semestre 2021



Orientation stratégique N°3 Transition écologique et développement durable

Thématique « Structurer la production d'énergie renouvelable »				3.12 Développer le photovoltaïque	
Actions					
N°	Maître d'ouvrage	Description	Partenaires	Coût Prévisionnel	Calendrier
64	Saint Amand Longpré	Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture d'un bâtiment communal La commune prévoit d'équiper une toiture existante de 1000 m ² de panneaux photovoltaïques pour produire de l'électricité et en profiter pour isoler en partie ce bâtiment		264 000 €	MO : 2022 Travaux : 2022

AXES	Thématique du projet		Indicateurs
Offre de service et cohésion sociale	Santé : développer l'offre de soin pour permettre un accès à la santé pour tous	Offre médicale de proximité	Nombre d'habitants par médecin source : Observatoire de l'Economie et des Territoires, Remarque : A comparer avec la moyenne régionale et nationale
		Continuer et renforcer les dispositifs de coordination de soins	Part des médecins du Pays inclus dans les dispositifs de coordination des soins Source : ARS, DDT remarque : voir si la donnée existe ou est facilement accessible.
		Faciliter l'accès aux soins grâce au numérique	Part des médecins locaux proposant un service de téléconsultation source : Observatoire de l'Economie et des Territoires remarque : voir si la donnée existe ou est facilement accessible.
		Sensibiliser à la question de la santé	Part des antennes France Service proposant un service de téléconsultation source : Observatoire de l'Economie et des Territoires remarque : voir si la donnée existe ou est facilement accessible.
	Habitat & patrimoine bâti : reconquérir l'existant et les friches	Mieux connaître le patrimoine pour mieux réhabiliter, valoriser, investir	Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers source : Cerema - observatoire de l'artificialisation des sols Remarque : détail de calcul dans le Guide ANCT "CRTE Socle d'indicateurs à l'appui de l'état des lieux écologique initial" - indicateur 13
		Renouvellement urbain et réutilisation des friches	Nombre de logements vacants source : RPLS, fichiers fonciers, FILOCOM
		Développer les politiques de l'habitat	Nombre de logements insalubres source : FILOCOM/ANAH
		Continuer et renforcer la plateforme territoriale de la rénovation énergétique	Nombre de contractualisations dans le cadre de la PTRE source : PTRE
		Maintenir les commerces de proximité	Nombre d'équipements par habitants par communauté de communes Source : INSEE - Base permanente des équipements Remarque : Décliner selon les équipements : médicaux, commerces, culturels, sportifs...
		Préserver les équilibres territoriaux	Part de friches mobilisées: Superficie en ha de friches recyclées (projet ou réalisation pendant le CRTE) par rapport au potentiel de recyclage foncier lors de l'état des lieux. source : collectivités, application Cartofriches remarque : cet indicateur ne peut être suivi que s'il existe un diagnostic préalable des friches sur le territoire.
		Faire des centres-bourgs un levier d'attractivité	
	Commerces & services : recréer une dynamique de commerces de proximité et permettre un accès aux services pour tous	Recréer une dynamique de commerces de proximité	Nombre moyen de commerces alimentaires par intercommunalités source : INSEE Sirene, DDT
		Valoriser les circuits courts	Nombre de commerces itinérants source : Pays, intercommunalités, DDT remarque : l'indicateur pourra être suivi s'il existe un registre recensant ces commerces itinérants.
		Faciliter l'accès aux services publics	Nombre d'antennes France Service source : Sous-Préfecture de Vendôme, DDT
Mobilité active et aménagement	Mobilité active et aménagement	Nombre d'habitants travaillant sur leur lieu de résidence (intercom, com) source : INSEE - ACT T4 Remarque : L'indicateur permet d'identifier les lieux où il est particulièrement intéressant de développer les alternatives à la voiture pour les trajets domicile/travail	
	Développement du covoiturage	Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés source : DREAL, DDT	

	Mobilité rurales : mettre en œuvre une mobilité irrigant tout le territoire	Transport en commun	Remarque : Guide ANCT"CRTE Socle d'indicateurs à l'appui de l'état des lieux écologique initial" - indicateur 6 Linéaire d'itinéraires piétons balisés source : DREAL, DDT
		Finaliser le plan des mobilités du Scot	Nombre de prise de rendez-vous pour le transport à domicile source : Move (MObilités en Vendômois), Remi+
		Encourager la "de-mobilité"	Nombre d'aires de covoiturages source : SCOT du Territoire du Grand Vendômois
	Conforter l'offre sportive et culturelle, et s'adapter à une nouvelle demande : un levier de cadre de vie et d'attractivité	Entretien, réhabilitation et personnel d'accueil au sein des équipements existants	Nombre d'équipements par habitants par intercommunalités source : Conseil départemental, INSEE Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques remarque : décliner selon les équipements culturels, sportifs Nombre d'associations sportives & culturelles source : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) - Loir-et-Cher, communes Voir également les indicateurs de mobilités actives abordés dans la partie "Mobilités rurales"
		Offre sportive de plein air	
		Offre culturelle comme levier d'attractivité et revitalisation de territoire	
		Préserver l'offre sportive et culturelle en place	
		Amenager les centres-bourgs	
		Décentrer la culture pour les communes les moins fournies	
	Attractivité et développement économique	Créer et maintenir l'emploi local	Adopter systématiquement un raisonnement en filière
Créer et maintenir l'emploi local			Indice de concentration d'emploi à l'échelle des intercommunalités source : INSEE - EMP T5
Reconversion des friches pour conforter les filières locales			Foncier disponible pour l'implantation d'entreprises source : Observatoire de l'Economie et des Territoires, Pays Vendômois
Déficit de main d'œuvre sur le territoire			
Structurer une offre de formation permettant des débouchés sur le territoire		Former à l'agriculture de demain	Nombre de formations existant sur le territoire source : Observatoire de l'Economie et des Territoires
		Structurer une offre de formation permettant des débouchés sur le territoire	
Développer le maillage touristique du Pays		Développer l'offre d'hébergement	Nombre de lits disponibles (hotels, gîtes, etc.) source : ADT41, Pays Vendômois, INSEE Occupation/fréquentation des lieux de séjour en pleine saison (nuitées) source : ADT41
		Faire connaître et valoriser le patrimoine	Nombre de points d'information touristique (office, bureau...) source : ADT41, Pays Vendômois, intercommunalités Nombre d'équipements touristiques et de loisirs source : Atlas des patrimoines, base permanente des équipements
		Communiquer sur le patrimoine et créer de circuits touristiques	Evolution des itinéraires touristiques (création, itinéraires bis, ...) source : ADT 41, CRT Centre Val de Loire, Observatoire de l'Economie et des Territoires

Transition écologique et développement durable	Adapter l'agriculture et les paysages aux risques et au changement climatique	Adapter le système agricole au changement climatique	Part de la surface agricole utile en agriculture biologique source : Agence Bio, DRAAF/DDT, GABLEC41, Chambre d'agriculture Centre-Val de Loire Remarque : voir guide ANCT "CRTE Socle d'indicateurs à l'appui de l'état des lieux écologique initial" - indicateur 4
		Structurer la filière agricole à l'échelle du Pays pour produire et consommer localement	Emissions annuelle de gaz à effets de serre lié au secteur agricole source : Lig'Air/OREGES - ODACE Prélèvement d'eau annuel pour l'irrigation source : banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE)
		Préserver le paysage bocager	Nombre d'équipements de transformation agroalimentaire locaux source : Chambre d'agriculture Centre-Val de Loire Remarque : C'est un indicateur de filière. Voir avec la Chambre d'agriculture si elle dispose de la donnée. Fragmentation des milieux naturels source : base de données sur l'occupation des sols CORINE Land Cover à croiser avec la BD Carto de l'IGN pour les autres éléments fragmentants Remarque : voir guide ANCT "CRTE Socle d'indicateurs à l'appui de l'état des lieux écologique initial" - indicateur 12
		Accès à l'eau, qualité air	Part des espaces classés en espaces protégés source : DDT, DREAL, Centre Val-de-Loire, Conseil Départemental 41, Conservatoire des Espaces Naturels du Loir-et-Cher, Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement, Office National de Forêts.
		Gestion de la ressource en eau	Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire source : , Observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) - indicateur P. 104.3 Remarque : voir guide ANCT "CRTE Socle d'indicateurs à l'appui de l'état des lieux écologique initial" - indicateur 8 Part des cours d'eau en bon état écologique source : Agence de l'eau Loire Bretagne remarque : voir guide ANCT "CRTE Socle d'indicateurs à l'appui de l'état des lieux écologique initial" - indicateur 9
		Action sur les haies	Qualité des eaux souterraines - notamment captage d'eau potable source : SDAGE, EauFrance (Qualitomètres) remarque : voir si une déclinaison est possible en fonction des polluants
		Confort urbain	Emissions annuelles de polluants à effets sanitaires source : Lig'Air/OREGES - ODACE remarque : voir guide ANCT "CRTE Socle d'indicateurs à l'appui de l'état des lieux écologique initial" - indicateur 11. Décliner par grand type de polluants (SOx, NOx, PM, pesticides...) Part de la population exposée à des épisodes de pollution de l'air source : Lig'Air/OREGES - ODACE remarque : les seuils de polluants seront éventuellement à définir avec Lig'Air
	Structurer la production d'énergie renouvelable	Développement mix énergétique : méthane, photovoltaïque, hydraulique, éolien, bois, gaz, hydrogène	Production annuelle d'énergie renouvelable source : Lig'Air/OREGES - ODACE, Données locales de consommation d'énergie (Ministère de la Transition Ecologique), Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre de la région Centre-Val de Loire remarque : voir guide ANCT "CRTE Socle d'indicateurs à l'appui de l'état des lieux écologique initial" - indicateur 3. Décliner la production par type de mix énergétique si cela est possible.
		Sobriété énergétique	Consommation énergétique finale annuelle source : Lig'Air/OREGES - ODACE, Données locales de consommation d'énergie (Ministère de la Transition Ecologique), Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre de la région Centre-Val de Loire remarque : voir guide ANCT "CRTE Socle d'indicateurs à l'appui de l'état des lieux écologique initial" - indicateur 2
		Développer une unité de R&D sur les filiales ENR dans le Vendômois	
		Développer les stations GNV	Nombre de station GNV source : intercommunalités
		Développer le photovoltaïque	Part des logements appartenant à la classe énergétique EFG (par intercommunalités) source : ADEME - base de ventes remarque : l'indicateur nécessitera des extrapolations à partir de mesures sur un échantillon.

	<p>Economie circulaire et gestion des déchets</p>		<p>Part des déchets réutilisés ou recyclés sur place source : Voir ADEME données par intercom remarque : méthanisation, chantiers...</p> <p>Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravat) source : Base SINOE (ADEME) remarque : voir guide ANCT "CRTE Socle d'indicateurs à l'appui de l'état des lieux écologique initial" - indicateur 10</p> <p>Taux de déchets ménagers par habitants source : Syvalorm, Val Eco, Sitreva</p>